

## \*\*\* SOMMAIRE \*\*\*

<b>INTRODUCTION : RESUME DES ENJEUX DE LA « DIRECTIVE HABITATS »</b> .....	<b>2</b>
LE RESEAU NATURA 2000 : GENERALITES .....	2
LE DOCUMENT D'OBJECTIFS .....	2
RAPPEL DE QUELQUES DEFINITIONS DE LA DIRECTIVE HABITATS .....	3
<b>I - PREMIERE PARTIE : CARACTERISTIQUES DU SITE</b> .....	<b>5</b>
I.A    INFORMATIONS GENERALES ET ELEMENTS ADMINISTRATIFS .....	5
I.A.1 <i>Localisation</i> .....	5
I.A.2 <i>Aspects fonciers, maîtrise d'usage</i> .....	6
I.B    ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE .....	8
I.B.3 <i>Facteurs abiotiques</i> .....	8
I.B.4 <i>Occupation du sol et unités écologiques</i> .....	10
<b>II - DEUXIEME PARTIE : INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT</b> .....	<b>13</b>
II.A    INVENTAIRE ET DESCRIPTION BIOLOGIQUE .....	13
II.A.1 <i>Justifications du choix méthodologique</i> .....	13
II.A.2 <i>Caractérisation des habitats de l'annexe I de la Directive</i> .....	14
II.A.3 <i>Caractérisation des espèces du site</i> .....	19
II.A.4 <i>Evolution historique du site</i> .....	25
II.A.5 <i>Les données complémentaires : Inscriptions à inventaires et protections réglementaires</i> .....	29
II.B    INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES HUMAINES.....	31
II.B.1 <i>Choix méthodologique</i> .....	31
II.B.2 <i>Données de cadrage</i> .....	31
II.B.3 <i>Les activités économiques</i> .....	33
II.B.4 <i>Les activités de loisirs</i> .....	34
II.B.5 <i>Programmes collectifs et interventions publiques</i> .....	36

## INTRODUCTION : RESUME DES ENJEUX DE LA « DIRECTIVE HABITATS »

### Le réseau Natura 2000 : Généralités

Le 21 mai 1992, le Conseil des Ministres de la Communauté Européenne adoptait la Directive 92/43, plus connue sous le nom de « **Directive Habitats** ».

Cette Directive « concernant la conservation des habitats naturels ainsi que celle de la faune et de la flore sauvages » a pour **objectif** « de **favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales** ». Pour parvenir à ce but, la Directive Habitats prévoit la mise en place, entre 1998 et 2004, d'un réseau d'espaces naturels préservés, représentatifs de la biodiversité européenne (Europe des Quinze) : le **réseau Natura 2000**.

La Directive Habitats précise qu'« **elle contribue à l'objectif général d'un développement durable**. Le maintien de cette biodiversité peut dans certains cas, requérir le maintien voir l'encouragement d'activités humaines ». Ainsi, la préservation des milieux naturels d'intérêt communautaire est indissociable de la prise en compte des intérêts socio-économiques.

Le réseau Natura 2000 sera donc pour partie constitué des futures « **zones spéciales de conservation** » (ZSC), intégrées progressivement entre 1998 et 2004 en application de la Directive Habitats mais aussi des zones de protection spéciales (ZPS) déjà désignées au titre de la Directive 79/409 du 2 avril 1979 « concernant la conservation des oiseaux sauvages » (« Directive Oiseaux »).

En France, les futures « zones spéciales de conservation » qui intégreront progressivement le réseau Natura 2000 entre 1998 et 2004, seront préalablement dotées d'un document d'objectifs.

### Le document d'objectifs

Ce document, élaboré en concertation avec les acteurs locaux, fixe les objectifs de conservation ainsi que les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir.

C'est un document établi sous la responsabilité et le contrôle de l'État, qui est chargé de l'application des directives communautaires.

L'Etat, en la personne du Préfet de département, est le maître d'ouvrage de ce document d'objectifs, s'appuyant prioritairement sur la Direction Régionale de l'Environnement Lorraine (DIREN Lorraine) et sur la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF).

Le site des vallées du Mouzon et de l'Anger a été proposé comme site d'intérêt communautaire par la préfecture 54 en 2001 après les consultations d'usage et donc sélectionné pour intégrer le Réseau Natura 2000. Le **Conservatoire des Sites Lorrains** a alors été désigné comme opérateur local sur ce site pour la rédaction du Document d'Objectifs.

Le présent document d'objectifs définit les orientations de gestion, les mesures de conservation, les moyens financiers d'accompagnement et les modalités de leur mise en œuvre sur ce site.

Le document d'objectif, en répondant aux principales obligations de la Directive Habitats, doit permettre la **mise en cohérence des politiques et des outils existants en faveur du maintien des habitats**. L'élaboration du Document d'Objectifs constitue une démarche de travail entre les différents acteurs du site destiné à intégrer le réseau Natura 2000.

Dans ce cadre, un **comité de pilotage** a été constitué, sous la responsabilité du Sous-Préfet de Neufchâteau.

Le Préfet nomme, convoque et préside le comité de pilotage local afin de favoriser une concertation étroite entre les acteurs. Ce comité est l'organe central du processus de concertation entre tous les acteurs concernés. Son rôle est d'examiner, d'amender et de valider les documents et propositions que lui soumet l'opérateur.

Les membres du comité sont des personnes morales, plus rarement des personnes physiques qui représentent un enjeu ou un intérêt majeur pour le site.

La rédaction de ce document s'appuiera sur les démarches, règles et réflexions proposées au sein du « Guide méthodologique des documents d'objectifs »<sup>1</sup> élaboré à l'issue du programme Life Nature 2000.

### **Rappel de quelques définitions de la Directive Habitats**

La Directive Habitats comporte 6 annexes dont les deux premières sont essentielles pour la constitution du futur réseau Natura 2000 :

#### *Annexe I :*

Cette annexe liste les « types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation » (nom officiel des futurs sites Natura 2000). Ces habitats sont donc à préserver en tant que tels. Dans le document d'objectifs, nous emploierons l'expression « milieu ou habitat de l'annexe I » pour désigner ces milieux.

Certains habitats de l'annexe I sont désignés comme prioritaires par la Directive Habitats. Les habitats prioritaires sont les types d'habitats naturels en danger de disparition, présents sur le territoire de la Communauté européenne et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière, compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle sur son territoire.

Les cofinancements européens se concentreront de façon prioritaire sur la préservation de ces milieux.

#### *Annexe II :*

Cette annexe liste « les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ».

---

<sup>1</sup> Valentin-Smith & Al., 1998 - Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, RNF-ATEN, Quétingny, 144 p.

Pour mémoire, quelques rappels :

- l'annexe II vise à préserver les habitats naturels indispensables à la survie des espèces qu'elle désigne,
- « pour les espèces animales qui occupent de vastes territoires, les sites d'importance communautaire correspondant aux lieux au sein de l'aire de répartition naturelle de ces espèces, qui présentent les éléments physiques ou biologiques essentiels à leur vie et reproduction ».

# I - PREMIERE PARTIE : CARACTERISTIQUES DU SITE

## **I.A Informations générales et éléments administratifs**

### **I.A.1 Localisation**

Annexes cartes – carte N°1 : Périmètre du site d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 de la vallée du Mouzon se situe dans l'Ouest du département des Vosges, dans le Pays de Neufchâteau. Il s'égraine de part et d'autre du Mouzon et de l'Anger, sur une vingtaine de kilomètres.

L'ensemble du site occupe environ 340 ha sur sept communes d'amont en aval du Mouzon : Jainvillotte, Pompierre, Circourt-sur-Mouzon, Certilleux, Tilleux et Rebeuville. A cela s'ajoutent trois autres communes abritant des colonies de chauves-souris : Vouxe, Neufchâteau et Mont-les-Neufchâteau.

Son intérêt écologique repose sur la présence de boisements sur coteaux à exposition variable (Hêtraie de versants, Tillaie-Erabraie sur éboulis), de pelouses calcaires xérophiles et mésophiles et de prairies maigres de fauche dans les fonds de vallée. Des falaises calcaires, rares pour la région, sont également présentes, soit au sein des pelouses, soit en zone forestière. Le site abrite également plusieurs colonies de chauves-souris dans les bâtiments communaux (églises, tribunal) et un ancien fort de 1878 du réseau Séré de Rivière (fort de Boulémont).

Du fait des différents types de milieu qui y sont représentés et des conditions topographiques, le site est éclaté en plusieurs parties, soit dans la vallée du Mouzon, soit sur les versants, aussi bien en rive droite qu'en rive gauche.

Dans un souci de faciliter la description des habitats présents, nous avons scindé ce site en trois secteurs géographiques ayant chacun un intérêt distinct :

- le secteur de Rebeuville, au Nord, comprenant la perte du Mouzon, des hêtraies chênaies à Aspérules, une tillaie-érabraie sur éboulis et une pelouse mésophile de plateau (pelouse de l'enfer),
- le secteur de Circourt-sur-Mouzon, qui regroupe des pelouses xérophiles et mésophiles (pelouse de la Côte de l'Est, coteau des Herbues et pelouse de la Corvée), des Hêtraies-Chênaies à Aspérule, une Tillaie-Erabraie sur éboulis et des prairies pâturées,
- le secteur de Jainvillotte, essentiellement boisé, se partageant entre la vallée du Mouzon et celle de l'Anger. Il comprend des hêtraies-chênaies à Aspérules, des Tillaies-Erabraies sur éboulis, des Chênaies pédonculées calcicoles et des prairies pâturées et de fauche.

L'ensemble du site se situe en domaine collinéen, à une altitude comprise entre 286 m pour les pertes du Mouzon et environ 400 m sur le haut des coteaux.

A l'exception des prairies en bordure du Mouzon et de l'Anger, le site, essentiellement forestier, n'est pas exploité par l'agriculture. La plupart des espaces forestiers appartiennent aux communes, qui en ont confié la gestion à l'Office National des Forêts.

## I.A.2 Aspects fonciers, maîtrise d'usage

### A.2.1 Situation foncière

Annexes cartes – cartes 2.1, 2.2 et 2.3 : Aspects fonciers

Annexes tableaux – Tableau N°1 : propriétaire et gestionnaires

Au total, le site Natura 2000 compte 152 parcelles, pour 341 ha. La plupart de la zone agricole a été remembrée. Parmi les communes concernées, deux n'ont pas été remembrées : Jainvillotte et Tilleux.

Tableau N°1 : Récapitulatif des superficies

<i>commune</i>	<i>Section</i>	<i>nombre de parcelles</i>	<i>Superficie digitalisée (Ha)</i>
VOUXEY	(maison forestière)		-
NEUFCHATEAU**	(Tribunal)		-
MONT-LES-NEUFCHATEAU	C	1	-
REBEUVILLE	ZC, ZD, ZE	19*	23,9
CIRCOURT-SUR-MOUZON**	ZA, ZB, ZL	46	119,2
CERTILLEUX**	ZA	10	7,7
TILLEUX**	AD	6	5,1
POMPIERRE**	B2, B3, B4, ZI, ZM	59*	106,3
JAINVILLOTTE**	A1, B1	10*	37,2
Surface non cadastrée	/	/	41,6
	<b>Totaux</b>	<b>150</b>	<b>341,03</b>

\*Toutes les parcelles ne sont pas concernées en totalité

\*\*Les parcelles bâties (églises, bâtiment public) ne sont pas comprises

Tableau N°2 : Récapitulatif du nombre de parcelles par type de propriété

<i>Propriétaires</i>	<i>Nb de parcelles</i>	<i>Superficie digitalisée en Ha</i>
Communes	75	236,5410
Privés	74	60,9673
SNCF	1	5,5113
SAFER	1	1,8336
Bureau d'aide sociale - Tilleux	1	0,9358
<b>Total</b>	<b>152</b>	<b>305,789</b>

Les trois quarts du site en surface et la moitié des parcelles sont le patrimoine des communes. Ce patrimoine est essentiellement sous forme de forêt gérée par l'Office National des Forêts.

La commune de Circourt-sur-Mouzon possède également des coteaux calcaires (les Herbues, la Côte de l'Est) et des prairies sur le Mouzon.

Tableau N°3 : Tableau récapitulatif des zones gérées par l'ONF

Les surfaces sont exprimées en hectares (surfaces cadastrales).

Statut →		Propriétés communales		
Gestion →		Régime forestier		
Commune	Total forêt	NATURA 2000		Pourcentage de la surface forestière
		Parcelles forestières	Surface (ha)	
Pompierre	287.01	17,18,20,21,22,23,24pie, 29,31,32,33,34,37 pie,38pie,39pie,40pie	81.70	28.5 %
Circourt-sur-Mouzon	137.85	1à 8, 10, 11, 16pie,17pie, 18pie,19pie, 20pie,29pie, 30pie	53.67	38.9 %
Jainvillotte	313.98	9,10,13,14 pie ,19pie ,25	35.24	11.2 %
Tilleux	49.72	12, 13, 14, 15	4.03	8.1 %
Certilleux	76.52	30, 31	6.17	8.1 %
Totaux			180.80	20.9 %

#### Forêts publiques :

L'Office National des Forêts, Direction Territoriale de Lorraine, Agence de Neufchâteau, assure la gestion de :

- la forêt communale de Pompierre  
(Triage de Bazoilles-sur-Meuse, Unité Territoriale de Neufchâteau, 88300 Neufchâteau)
- la forêt communale de Circourt-sur-Mouzon  
(Triage de Neufchâteau, Unité Territoriale de Neufchâteau, 88300 Neufchâteau)
- la forêt communale de Jainvillotte  
(Triage de Jainvillotte, Unité Territoriale de Neufchâteau, 88300 Neufchâteau)
- la forêt communale de Tilleux  
(Triage de Rouvres-la-Chétive, Unité Territoriale de Châtenois, 88170 Châtenois)
- la forêt communale de Certilleux  
(Triage de Rouvres-la-Chétive, Unité Territoriale de Châtenois, 88170 Châtenois)

#### A.2.2 Protection par la maîtrise foncière et d'usage

Actuellement, et en dehors des propriétés gérées par l'Office National des Forêts, deux sites bénéficient d'une protection par maîtrise d'usage : la pelouse de Circourt-sur-Mouzon – ou pelouse de la côte de l'Est – et le gîte à Chauves-souris du tribunal de Neufchâteau.

- La pelouse de Circourt-sur-Mouzon est une propriété communale comportant 5 parcelles pour une superficie totale protégée de 11,4 ha.

Section	Parcelle	Superficie totale (ha)	Superficie protégée
ZD	129	0,7442	0,7442
ZC	35	1,8390	1,8390
ZC	36	4,7220	4,7220
ZC	37	4,8160	2,6160
ZC	38	4,7340	1,4840
		16,8552	11,4052

La protection de ce site communal s'appuie sur l'établissement d'un bail emphytéotique de 33 ans au profit du Conservatoire des Sites Lorrains. (1997-2030).

- Une convention de gestion de 5 ans a été signée entre la ville de Neufchâteau, propriétaire du Tribunal, et le Conservatoire des Sites Lorrains, le 24 février 2000. Elle concerne une partie de la parcelle AH 508 et est renouvelable par tacite reconduction.
- Une convention de gestion a été également été signée entre l'ONF, propriétaire de la maison forestière de Malavoie et le CSL en 1999 (parcelle A 837).

## **I.B Environnement et Patrimoine**

### **I.B.3 Facteurs abiotiques**

#### **B.3.1 Climatologie**

Le pays de Neufchâteau est marqué par un climat subatlantique à caractère continental. Cette double influence induit des variations importantes d'une année sur l'autre. Les saisons apparaissent bien marquées avec une saison chaude mais arrosée de mai à septembre et une saison froide d'octobre à avril.

Les précipitations enregistrées à la base de Toul-Ochey font apparaître une moyenne annuelle de 810 mm répartis sur près de 150 jours. Le maximum de précipitations intervient généralement de mai à septembre et de novembre à décembre avec une pluviométrie supérieure à 70 mm par mois. Les mois les moins arrosés correspondent à la période de février à avril avec un minimum en avril. Il n'existe cependant pas de période déficiente en été.

Les précipitations neigeuses sont souvent irrégulières et sont enregistrées de décembre à mars. Les brouillards s'installent généralement en automne et hiver, mais ils peuvent parfois apparaître au printemps et en été.

La température moyenne annuelle avoisine les 9°C avec un minimum de 2°C en janvier et un maximum de 18°C en juillet.

Localement, on distingue :

- des brouillards plus abondants que sur le plateau, dus à l'influence du Mouzon et du relatif encaissement de la vallée,
- une influence méridionale par rapport aux autres secteurs de la lorraine.



### B.3.2 Géologie – Géomorphologie

Les coteaux du Mouzon appartiennent à des formations géologiques du Bajocien moyen et inférieur. Plusieurs horizons sont présents : les calcaires à polypiers inférieurs, l'oolithe cannabine et les calcaires à polypiers supérieurs. Ces formations calcaires (calcaires récifaux, calcaires oolithiques, calcarénites et d'éboulis de pente) surplombent les marnes de Longwy. Localement, quelques formations quaternaires de grouine sont présentes.

Au niveau de la côte de l'Est, ces calcaires forment une falaise naturelle d'une hauteur maximale de 25 m. Sur cette falaise sont visibles des éléments de tectonique :

- faille en partie médiane de la falaise donnant lieu à une légère combe,
- remarquable réseau de fracturation induisant un karst.

L'intérêt géologique de ces affleurements est double : stratigraphique et morphologique. Ils permettent d'observer un grand nombre de formations du Bajocien moyen et le système de méandres encaissés dans des formations calcaires

Ces nombreux affleurements calcaires confèrent à la vallée du Mouzon un paysage à caractère "jurassien".

### B.3.3 Hydrologie - Hydraulique

Le Mouzon est un cours d'eau privé de deuxième catégorie piscicole. Au niveau du site Natura 2000, sa typologie est celle d'une rivière méandreuse de plaine sur calcaires.

D'une largeur de 7 à 12 m, le Mouzon présente dans cette portion une lame d'eau continue, avec un fond limoneux. La qualité physico-chimique du cours d'eau est de 1B, avec une qualité biologique moyenne (IBGN=9).

Le Mouzon a subi de nombreux aménagements hydrauliques anciens (recalibrage, enrochements, perte de la ripisylve) qui ont largement banalisé le cours d'eau : l'écoulement est laminaire, le fond est colmaté et les berges, très régulières et dépourvues de végétation arborescente ou arbustive, n'offrent pas de diversité pour la faune. Néanmoins, cette portion de la rivière, de Pompierre à Neufchâteau, est la moins dégradée.

Localement, quelques secteurs sont biologiquement intéressants : la truite se reproduit en aval du ruisseau du Bani et l'écrevisse à pieds blancs est également présente dans ce cours d'eau. Le Grèbe castagneux et le Chevalier Guignette étaient présents en 1995 en aval, au niveau de Rebeuville.

Des travaux de plantation des berges, financés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, sont prévus en 2002 sur une partie du Mouzon.

#### I.B.4 Occupation du sol et unités écologiques

Annexes cartes – carte N°3.1., 3.2. et 3.3. : cartographie de l'occupation des sols

Schématiquement, on distingue trois occupations majeures des sols sur l'ensemble du site :

- les boisements : ils sont majoritaires sur le site et les feuillus dominent. Ils occupent les pentes les plus abruptes des rebords de la vallée du Mouzon et de l'Anger. La composition de ces boisements varie en fonction de l'exposition et de la gestion qui y est appliquée. Quelques pinèdes sont également présentes. L'ensemble des boisements représente près de 263 ha.
- les surfaces en herbe : elles occupent le lit majeur du Mouzon et de l'Anger et sont soumises aux variations annuelles du niveau de ces cours d'eau. Il s'agit de pâtures et de prairies de fauche plus ou moins intensives. Elles occupent 48 ha.
- les pelouses et fourrés thermophiles, qui sont présents sur quelques coteaux et parfois en continuité, sur le plateau. Anciennement utilisées par pâturage ovin, elles ont vu leur surface se réduire et se concentrer au niveau des zones agricoles les moins mécanisables. Elles sont aujourd'hui, pour la plupart, fortement embroussaillées et couvrent environ 21 ha.

Les autres occupations du sol (labours, plantations de peupliers et friches humides, parcelles bâties) sont marginales sur le site et représentent moins de 7 ha.

Tableau N°4 : Récapitulatif des principales unités écologiques

<i>Occupation des sols</i>	<i>Superficies digitalisées en ha</i>
Les boisements arbustifs et arborescents	
Boisements arborescents de feuillus	262,9
Pinèdes	26,9
Les pelouses et ourlets	21,2
Les espaces agricoles	
Surface en herbe	47,7
Les milieux annexes	
Culture	5,5
Friche herbacée	0,5
Plantation de Peupliers	0,7
Milieux artificiels (Fort de Boulémont)	9,1
<b>Total</b>	<b>374,5</b>

Plus précisément, on distingue :

#### - Les boisements arborescents de feuillus

Les boisements présents sur les coteaux s'apparentent à plusieurs types forestiers plus ou moins typiques. On y trouve :

- des hêtraies-chênaies à Aspérule odorante et Mélisse uniflore. Il s'agit du type dominant de boisement, que l'on retrouve sur une grande partie des coteaux calcaires. Ces formations climaciques ont parfois été remplacées par des plantations de hêtres ou de Pins noirs ou d'épicéas. Les résineux ont été très touchés par la tempête de 1999.
- des hêtraies calcicoles sèches de pente. Ce type d'habitat, peu représenté sur le site est développé sur des sols calcaires superficiels, établis sur des matériaux caillouteux, en situation chaude (exposition ouest). Il en résulte un bilan hydrique plus ou moins déficitaire. Le peuplement en place est un taillis sous futaie avec très peu de réserves, dominé par le hêtre ou le chêne sessile et les fruitiers (Alisiers).
- des chênaies pédonculées calcicoles continentales. Ce type forestier, peu représenté sur le site, se situe en fond de vallon large et encaissé, en Forêt Communale de Pompierre sur des sols colluviaux profonds. La Corydale et l'Aconit tue-loup sont présentes en sous-bois.
- des érablaies - tillaies à Scolopendre sur éboulis grossiers calcaires. Ce type forestier se retrouve dans les zones les plus pentues du site, couvertes d'éboulis grossiers ou de roches calcaires, préférentiellement en exposition nord. Il s'agit d'un type forestier rare à l'échelle de la région. Ces érablaies sont généralement assez bien conservées sur le site.

#### - Les groupements prairiaux

L'ensemble des prairies présentes peut se rattacher aux prairies de fauche mésophiles de basse altitude, à Colchiques d'automne et Fétuque des prés. La plupart de ces prairies sont intensifiées, soit par pâturage bovin, soit par fauche et amendements.

#### - Les groupements de pelouses

Les pelouses se partagent en deux sous-groupes principaux :

- les pelouses calcaires xérophiles, plus sèches et plus diversifiées. Elles représentent une surface assez réduite et se concentrent sur la commune de Circourt-sur-Mouzon,
- les pelouses calcaires mésophiles, à sol plus profond, en cours de recolonisation par les fruticées mésophiles à Prunelliers et Troènes. Ce type de pelouse, occupant une surface plus importante, se caractérise par un sol plus profond. La diversité floristique y est plus faible, la colonisation par le Brachypode induisant un appauvrissement par élimination des autres espèces.

#### - Les gîtes à chauves-souris

Il s'agit soit de grottes naturelles (grotte de l'Enfer, grotte de Belleau), soit de constructions humaines : combles d'églises, fort militaire, pont et bâtiment public (tribunal de Neufchâteau).

Les grottes sont peu profondes et s'apparentent plus à des cavités. Leur manque de profondeur limite leur capacité d'accueil en hivernage des chauves-souris, les «écarts de températures y étant trop importants. Elles sont de plus fréquentées depuis de nombreuses années.

Les combles des églises, de part leur superficie, leur tranquillité et les ouvertures vers l'extérieur qu'elles présentent, sont des milieux de substitution indispensables à l'estivage des colonies de Chauves-souris. Ces conditions se retrouvent également au tribunal de Neufchâteau, où de vastes pièces ont été condamnées et qui offrent encore des petites ouvertures à l'extérieur. Les vieilles granges dans les villages peuvent également présenter de bonnes conditions d'estivage. Du fait de leur caractère privé, peu de prospections ont été réalisées.

Les forts militaires, de part leurs souterrains, offrent quant à eux des conditions idéales pour l'hivernage : l'hygrométrie et les températures hivernales y sont stables et ils sont généralement peu fréquentés.

## II - DEUXIEME PARTIE : INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT

### II.A Inventaire et description biologique

#### II.A.1 Justifications du choix méthodologique

##### A.1.1 Etude des groupements végétaux

La typologie des unités écologiques a été réalisée au moyen de la méthode des relevés phytosociologiques de Braun-Blanquet. Celle-ci consiste à relever les espèces présentes sur une surface de composition floristique homogène et représentative du groupement cartographié ( $20 < S < 50 \text{ m}^2$ ). Un coefficient de recouvrement est attribué à chaque espèce :

- + quelques pieds
- 1  $R < 5 \%$  de recouvrement
- 2  $5 \% < R < 25 \%$  de recouvrement
- 3  $25 \% < R < 50 \%$  de recouvrement
- 4  $50 \% < R < 75 \%$  de recouvrement
- 5  $R > 75 \%$  de recouvrement

Les formations ont été décrites au moyen des nomenclatures phytosociologiques jusqu'au niveau de l'association. Pour chaque groupement, le Code issu de la classification "CORINE BIOTOPE" a été recherché ainsi que la correspondance dans le « Manuel d'Interprétation des Habitats de l'Union Européenne – Version Eur 15 ».

La détermination des habitats relevant de l'annexe I de la Directive Habitats a été effectuée sur le terrain en référence à leur description phytosociologique dans les différents manuels d'interprétation. Leur cartographie sur SIG a été effectuée par photo-interprétation.

##### A.1.2 Étude de la faune

###### \* Avifaune :

Il n'a pas été réalisé d'inventaires exhaustifs de l'avifaune. Néanmoins, des prospections ont été faites lors de la réalisation des plans de gestion par le Conservatoire des Sites Lorrains en 1997.

###### \* Entomofaune :

Des prospections ont été réalisées en 2001 et 2002, essentiellement en vue de la capture au filet et de l'identification des lépidoptères de la Directive Habitats : le Damier de la Succise et le Cuivré des Marais.

###### \* Mammifères :

De nombreuses prospections ont été effectuées sur les Chauves-souris par la CPEPESC (Commission Permanente de d'Etude et de Protection des Eaux Souterraines et des Cavernes) dans le secteur depuis 1983, aussi bien en période estivale (gîtes de reproduction), qu'en période hivernale (colonie d'hivernage). Les dernières prospections datent de l'été 2002.

### A.1.3 Choix d'échelle

La vaste superficie du site a amené à choisir comme échelle de représentation générale du site le 1/30 000<sup>e</sup>. L'échelle détaillée choisie pour la représentation des espèces et des habitats est le 1/10 000<sup>e</sup>.

Afin de synthétiser les différentes informations obtenues par le biais de documents souvent d'échelles variées, il a été choisi d'utiliser un Système d'Information Géographique (SIG) qui permet la digitalisation et le géoréférencement des données cartographiques. Ce système, relié à une base de données, a pour but de croiser et générer des informations regroupées par entités.

### II.A.2 Caractérisation des habitats de l'annexe I de la Directive

Annexes cartes – cartes N°4.1., 4.2. et 4.3. : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire :

Parmi l'ensemble des habitats du site (en dehors des parcelles gérées par l'ONF), cinq habitats naturels d'intérêt communautaire ont été distingués. Ces habitats, recensés au sein de l'annexe I de la Directive, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau N°5 : Habitats de la Directive présents sur le site Natura 2000**

Code Eur 15	Annexe I de la Directive Habitats	Annexe II de la Directive Habitats	Annexe I de la Directive Oiseaux	Superficie en hectares	En pourcentage de la superficie totale des milieux de la Directive	En pourcentage de la superficie de la zone Natura 2000
9180	Forêt de pente du Tilio-Acerion			9,8	3,9 %	2,9 %
9180	Forêt de pente dégradée			0,75	0,3 %	0,2 %
6110	Végétation des dalles rocheuses calcaires			0,05	< 0,05 %	< 0,05 %
9160	Chênaie pédonculée calcicole continentale			3,0	1,2 %	0,9 %
9150	Hêtraie calcicole sèche			0,7	0,3 %	0,2 %
9130	Hêtraie du Asperulo-Fagetum			177,5	70,5 %	52,0 %
6510	Prairie maigre de fauche			40,2	15,1 %	11,8 %
6210	Pelouse sèche semi-naturelle			19,8	7,9 %	5,8 %
8210	Végétation des parois rocheuses calcaires			0,05	< 0,05 %	< 0,05 %
<b>Totaux</b>				<b>251,75</b>	<b>100 %</b>	<b>73,8 %</b>

\* : Habitats prioritaires

### A.2.1 Erablaie-Tillaie de pente sur éboulis

**9180 : forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion***

**Alliance : *Lunario redivivae-Acerion pseudoplatani***

**Association : *Phyllitido-Aceretum***

**Code CORINE : 41.41**

Cet habitat forestier prioritaire se développe sur les éboulis issus de roches calcaires et de cailloux entassés, en contrebas des falaises de la Grotte de l'Enfer à Rebeuville.

Dans son état de conservation maximal, cet habitat, rare en Lorraine et prioritaire dans la Directive Habitat, abrite plusieurs espèces caractéristiques. La strate arborescente est généralement dominée par l'Erable sycomore, accompagnée du Frêne et du Tilleul à grandes feuilles. L'Orme des montagnes peut également être présent et le Hêtre est généralement peu abondant. Le sous-bois, assez pauvre en espèces, est par contre riche en fougères dont la plus représentative est la fougère Scolopendre (*Phyllitis scolopendrium*).

Cet habitat possède un bon degré de conservation en forêt soumise, particulièrement au niveau du bois de l'Enfer. Il est caractéristique, peu dégradée et possède un fort degré de naturalité. Ce secteur bien conservé représente 4,71 ha.

Plus au nord, on peut considérer que cet habitat est dégradé du fait :

- de peuplements clairsemés, jeunes et ayant subis les effets de la tempête de 1999,
- d'une modification de la configuration des éboulis (terrasses, ancienne construction...)
- d'une composition en espèces arborescentes peu caractéristique : présence du Hêtre, de l'Epicéa et du Robinier faux acacia,
- d'une absence de la fougère scolopendre.

Les arbres des essences caractéristiques (Tilleuls, Erables) sont peu nombreux et ne forment pas de vieux peuplements, comme en continuité du site au sud, en forêt communale de Pompierre ou de Tilleux.

### A.2.2 Hêtraie-Chênaie continentale à Aspérule odorante et mélique uniflore

**9130 : Hêtraie de l'*Asperulo-fagetum***

**Alliance : *Querco-Fagion***

**Association : *Galio odorati-Fagetum***

**Code CORINE : 41.131**

Il s'agit de hêtraies installées sur des sols riches en calcaire avec une grande fréquence de l'Aspérule odorante et de la Mélique uniflore. Cet habitat est largement répandu dans la moitié nord de la France et c'est habitat **représentatif** de la région lorraine.

Cet habitat est très répandu sur le site (67 % de la surface des forêts communales) et constitue la base des boisements de feuillus des coteaux du Mouzon et de l'Anger. La strate arborescente est dominée par le Hêtre et le Chêne sessile en traitement de futaie. Le Merisier, le Charme, le Noisetier sont également présents. Les espèces caractéristiques du sous bois sont la Mélique uniflore, l'Aspérule odorante mais également le Pâturin de Chaix ou la Séslerie pour les plus xérophiles.

On a observé différentes variantes en fonction de l'exposition et du bilan hydrique (mésophile → xérophile) et en fonction de la richesse du sol (variante calcicole → variante mésoacidophile).

Ce type d'habitat très répandu possède une flore assez ordinaire.

Au niveau du Bois de l'Enfer, en contrebas de l' Erablaie-Tillaie de pente sur éboulis, l'habitat est ici peu typique et dégradé du fait de l'hétérogénéité de la gestion (peu de vieux arbres et dégâts de la tempête) et de la présence d'espèces introduites (Résineux).

Au niveau des plantations de Pins de la forêt de Circourt (Parcelle 1 très touchées par la tempête), on peut observer une phase de recolonisation par cet habitat originel avec des stades de fruticée à Prunelliers, Cornouillers suivi de l'apparition des essences pionnières forestières comme l'Erable, le Frêne ou le Chêne pédonculé en régénération. Les feuillus autochtones se sont implantés et ont concurrencé directement l'essence introduite. (cas identique en forêt communale de Pompierre hors périmètre Natura 2000).

Sur les autres parcelles, en fonction de l'intensité des dégâts, on peut observer différents stades de reconquête naturelle, les petites trouées favorisent la régénération du Hêtre (10% < dégâts < 66%) et les grandes trouées entraînent le développement du Chêne sessile et des essences nomades (Erables, Frênes...) (dégâts > 66%).

En conclusion, cet habitat couvrant la plus grande surface du site a été très touché par la tempête et il présente aujourd'hui une grande diversité de sylvofaciès mais sa survie n'est pas mise en danger.

### A.2.3 Hêtraies calcicoles sèches :

#### **9150 : Hêtraie-chênaie collinéennes à Laîche blanche**

**Alliance : *Cephalanthero-Fagion***

**Association : *Carici albae-Fagetum sylvaticae***

**Code CORINE : 41.161**

Cet habitat collinéen des plateaux calcaires est faiblement représenté sur le site Mouzon Anger. Le facteur prépondérant à cet étage est la nature du substrat : l'habitat s'observe sur des sols carbonatés voire caillouteux plus ou moins superficiels. Il est localisé sur un bas de versant en exposition sud-ouest.

La physionomie de l'habitat est marquée par l'ancien traitement en taillis sous futaie : le peuplement de la parcelle 29 (FC de Circourt-sur-Mouzon) est un taillis sous futaie ruiné : il comporte très peu de réserves, beaucoup de cépées et une faible hauteur dominante (moins de 15m) et des bois de petite taille (=bois moyen).

La strate arborescente est dominée par le Hêtre, parfois fortement concurrencé par le Chêne sessile. L'Alisier blanc, l'Alisier torminal, l'Erable Champêtre et le Tilleul à grandes feuilles sont présents en essences secondaires.

La hêtraie est très concurrencée, pour des raisons historiques, par de maigres taillis de charmes et de chêne de petite taille (=bois moyen), obtenus par surexploitation des forêts au siècle dernier pour l'industrie et le chauffage des habitations..

Le faciès de taillis dense qui limite fortement la pénétration de la lumière nécessaire à des essences héliophiles, présente un sous-étage très peu développé en arbustes calcicoles.

La strate herbacée représentée par des Carex et des Graminées est très peu développée pour les mêmes raisons.

Ce couvert trop dense et opaque gêne l'installation de la régénération et le maintien d'espèces végétales rares de type orchidées.

En bordure d'habitat (le long de la route D2 au niveau de l'intersection avec la RN au Pont Boulard), on observe une lisière thermophile sèche avec des espèces caractéristiques comme le Genévrier commun (*Juniperus communis*) ou le Cerisier de Ste Lucie (*Prunus Mahaleb*).



#### A .2.4 Chênaies pédonculées calcicoles continentales de fond de vallons

##### **9160 : Chênaies du Stellario-Carpinetum**

**Alliance : *Fraxino-Quercion roboris***

**Association : *Aconito vulpariae-Quercetum roboris***

**Code CORINE : 41.24**

Cet habitat peu répandu se situe en forêt communale de Pompierre dans des vallons encaissés sur des colluvions épaisses. Les gelées printanières sont fréquentes et il règne une forte humidité atmosphérique. Dans ces conditions mésoclimatiques particulières se développent la variante à Aconit tue-loup de la chênaie-pédonculée.

Le taillis sous futaie est dominé dans la strate arborescente par le Frêne commun, l'Erable sycomore et par le Chêne pédonculé...

Le taillis est dominé par le Charme et les arbustes calcicoles sont nombreux.

La strate herbacée présente un fort recouvrement et l'on rencontre des espèces caractéristiques des groupements des rochers qui bordent et délimitent les deux vallons encaissés. (*Asplenium trichomanes*)

Dans l'un des deux vallons (celui situé en limite de la parcelle 21 ou Combe de Toreveau), un chemin d'exploitation a été créé pour desservir les prairies situées en contrebas., au bord du Mouzon, ce qui a détruit une partie de l'habitat (Zone hors site Natura 2000). Mais l'utilisation des vallons comme voies de communication est très ancienne et les chemins peuvent contribuer à l'ambiance de demi-lumière et aux effets de lisières favorables à diverses espèces à valeur biologique élevée comme la Nivéole, l'Aconit tue loup, la Gagée jaune.

La faible surface de cet habitat du fait de sa localisation et la présence d'espèces montagnardes en zone de plaine (seule l'Aconit a été identifiée) confère à cet habitat un intérêt patrimonial.

Cet habitat, situé sur des sols riches en éléments minéraux, provenant de l'accumulation des colluvions de pente et avec une bonne réserve en eau, permet la production de bois d'œuvre de qualité. Les essences autochtones en place ont une forte productivité.

Cet habitat a été très peu touché par la tempête et présente un bon état de conservation, même si le caractère montagnard est peu marqué. En effet, il manque d'autres espèces de vallons froids, des plantes remarquables qui sont localisés dans les vallons les plus encaissés. (vallon de Pierre-la-Treiche en Lorraine, forêt communale d'Orquevaux en Champagne-Ardenne).

#### A .2.3 Prairies maigres de fauche de basse altitude

##### **6510 : Prairies de fauche**

**Alliance : *Arrhenatherion***

**Association : *Colchico festucetum typicum***

**Code CORINE : 38.22**

Ce groupement prairial occupe l'ensemble des prairies des vallées du Mouzon et de l'Anger. Du fait du pâturage relativement intensif et des apports d'amendements sur les prairies de fauche, cet habitat est aujourd'hui peu représentatif et dégradé. La flore est banale avec une diversité floristique assez faible.

Localement, quelques parcelles présentent une diversité floristique plus importante, avec un degré d'hydromorphie supérieur et une gestion plus extensive (voir en cours d'abandon).

#### A .2.4 Pelouses sèches semi-naturelles

On distingue un faciès xérophile, assez localisé et présentant des variantes, un faciès plus mésophile. Ce dernier présente également des variations en fonction de son degré de fermeture et d'envahissement, soit par le Prunellier et d'autres arbustes calcicoles, soit par les Pins.

**6210 : Pelouses calcaires xérophiles****Sous alliance : Teucro-mesobromenion ROYER 1987****Association : Festuco Lemanii-Brometum ROYER (73) 78.****Code CORINE : 34.322 Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus**

Cette pelouse xérophile se distingue par la présence de la Germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*), de la Globulaire (*Globularia bisnagarica*) et de l'Anémone pulsatile (*Pulsatilla vulgaris*). Elle peut être rattachée au Festuco lemanii-Brometum Royer et se localise en exposition Sud sur la pelouse de Circourt-sur-Mouzon et au niveau de la côte de Fayelle, où elle occupe une petite surface.

Au niveau des rebords de falaise de la côte de l'est, une variante très sèche à Mélisque ciliée (*Melica ciliata*) et Orpins se distingue sous forme de bandes.

Du type de pelouse xérophile typique, l'on peut distinguer sur la côte de l'est une variante à Laîche de Haller (*Carex halleriana*), variante particulièrement abondante à Circourt-sur-Mouzon. Il faut noter que ce type de pelouse est en majorité déjà fortement colonisé par le prunellier (*Prunus spinosa*). D'autre part, on remarquera la présence régulière de plusieurs plantes d'ourlets.

**6210 : Pelouse xérophile arbustive****Alliance : Berberidion****Code CORINE : 31.812**

Située sur les escarpements rocheux de la côte de l'Est, ce type de pelouse arbustive révèle son caractère xérophile par la présence d'une population abondante de l'Épine-vinette (*Berberis vulgaris*).

**6210 : Pelouses calcaires mésophiles****Sous alliance : Eu-mesobromenion OBERD. 1957****Association : Onobrychido-Brometum (Scherrer 25) Th MULLER 66****Code CORINE : 34.322 Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus**

Au niveau de la côte de l'Est, le Brome érigé (*Bromus erectus*) reste dominant par rapport au brachypode, et la diversité floristique est relativement importante (pelouse mésophile ouverte). Sur la pelouse de l'Enfer et le plateau de Circourt, la diversité est moindre et la strate herbacée est dominée par le Brachypode (*Brachypodium pinnatum*), plus abondant que l'Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*) et le Brome (pelouse mésophile fermée).

La pelouse mésophile fermée enrichie résulte de la colonisation arbustive naturelle. Comportant une grande variété d'arbustes calcicoles, ces boisements arbustifs colonisent progressivement les pelouses tout particulièrement au niveau de la partie médiane de la côte de l'Est et sur la côte des Herbes.

On peut la distinguer de la pelouse fermée enrichie sous pinède. Ce faciès prend place en bordure des plantations anciennes de pins au niveau de l'extension spontanée des semis. Par endroit et du fait de l'ancienneté des pins la flore herbacée typique de pelouse y a fortement régressé voire disparu. Ceci est particulièrement le cas au niveau de la côte de Fayelle et d'une partie de la côte de l'Est.

### A.2.5 Végétations des parois rocheuses calcaires

#### **8210 : Pente rocheuse calcaire avec végétation chasmophytique**

**Alliance : *Potentillon caulescentis Braun-Blanquet***

**Code CORINE : 62.1**

Les affleurements calcaires sont présents en exposition Sud sur la côte de l'Est, mais également au niveau de la Roche aux Miroirs. Ils abritent une végétation spécialisée des parois exposées au sud où les fougères sont caractéristiques, telles la rare Fausse capillaire dont une sous-espèce est protégée : *Asplenium trichomanes L. subsp. pachyrachis (Christ)*.

#### **6110 : Pelouses calcicoles karstiques – dalles rocheuses calcaires**

**Alliance : *Alyso alyssoides-Sedion albi*.**

**Code CORINE : 34.11**

Au niveau de la Roche-aux-Miroirs, cet habitat se développe sur une dalle rocheuse, faiblement inclinée au sommet de la corniche de la Roche aux Miroirs, dominant la Hêtraie à Mélisque uniflore. Cette formation ouverte sur sol calcaire superficiel ne recouvre qu'une partie du sol très faible (quelques mètres carrés) et est située en exposition ensoleillée, donc très sec. Cet habitat exige un sol squelettique à peu près totalement minéral. Les végétaux présents sont des plantes « grasses » (plantes crassulacées) comme les Orpins (*Sedum album*, *Sedum acre*) et plusieurs espèces caractéristiques comme l'Ail à tête ronde (*Allium sphaerocephalon*), l'oeillet prolifère (*Tunica prolifera*), la Germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*) et le Thym (*Thymus praecox*). Cet habitat héberge une espèce rare (plante méridionale profitant des conditions xérophiles) : la Mélisque ciliée (*Melica ciliata*), protégée au niveau régional.

**Remarque :** A la périphérie de cet habitat, sur une très faible surface un fourré à prunelliers et troènes s'est développé une espèce rare et protégée en Lorraine : l'Amélanchier (*Amelanchier ovalis*). Cet arbrisseau supra méditerranéen est un indicateur des conditions de xérophilie.

## **II.A.3 Caractérisation des espèces du site**

### A.3.1 Les espèces végétales

Annexes Tableaux - Tableau N°2 : espèces végétales d'intérêt patrimonial

Il n'existe aucune espèce végétale inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats. Néanmoins, le site abrite plusieurs espèces de grand intérêt patrimonial dont certaines bénéficient d'un statut de protection à l'échelle régionale ou nationale. Les différentes prospections réalisées entre 1983 et 2001, ont permis de recenser une cinquantaine d'espèces de végétaux supérieurs d'intérêt local.

Parmi celles-ci, une espèce est protégée au niveau national : il s'agit de la Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*). On compte également six espèces d'intérêt régional protégées en Lorraine : la Mélisque ciliée (*Melica ciliata*), le Cytise pédonculé (*Cytisus decumbens*), l'Amélanchier à feuilles ovales (*Amelanchier ovalis*), la Laïche de Haller (*Carex halleriana*), l'Inule d'Angleterre (*Inula britannica*) et une fougère, la Capillaire à rachis épais (*Asplenium trichomanes susp pachyrachis*). A cela s'ajoute une diversité importante des espèces de pelouses à Circourt-sur-Mouzon et la présence d'espèces forestières et prairiales.

Dans les zones de taillis clair ou en lisière forestière, on peut rencontrer une orchidée assez commune, non protégée, qui affectionne les sols calcaires : *Orchis militaris*. (FC de Jainvillotte). Le Lis martagon (*Lilium martagon*), plante vivace plutôt rare dans les régions de plaine a été identifiée dans une parcelle de la commune de Jainvillotte et de Circourt (hors site Natura 2000).

On peut signaler aussi la Dentaire pennée (*Cardamine heptaphylla*), plante d'ombre qui recherche la fraîcheur des ubacs présente son optimum à l'étage montagnard. C'est une plante caractéristique des hêtraies à Tilleul d'ubac sur sol carbonaté donc assez rare en plaine. L'Aconit tue-loup (*Aconitum vulparia*), une espèce d'ombre a été identifiée dans les fonds de vallons frais entaillés dans le calcaire, caractérisés par des sols riches et une forte humidité atmosphérique. Cette espèce est caractéristique de la chênaie pédonculée à Aconit tue-loup.

A cela s'ajoute une diversité importante des espèces de pelouses à Circourt-sur-Mouzon et la présence d'espèces prairiales.

#### ***Gratiola officinalis* L. – Gratiolle officinale**

Cette plante à fleurs blanches est présente dans le lit du Mouzon, au niveau de la perte du Mouzon sur Rebeuville. Elle est menacée en France (espèce à surveiller) et est aujourd'hui confinée au sein des prairies alluviales de la Meuse et de son bassin. Dans les Vosges, elle est présente sur Rebeuville et sur les pertes de la Meuse en amont de Neufchâteau. Au niveau régional, la Gratiolle officinale est présente dans le nord de la vallée de la Meuse, dans le secteur de Stenay.

#### ***Amélanthier ovalis* – Amélanthier**

Cet arbrisseau thermophile et héliophile commun dans les régions méditerranéennes est rare dans le nord-est. Il est protégé en région lorraine. Cette espèce xérophile, qui s'accommode des fissures ou des pierriers, a été identifiée sur la corniche et le rocher ensoleillé de la Roche aux miroirs

#### ***Inula britannica* L. – Inule d'Angleterre**

Souvent associée à la Gratiolle officinale, cette espèce est très localisée dans les prairies alluviales de la vallée de la Meuse, de la Seille et de la Vezouze. La station de Rebeuville est l'une des deux seules stations des Vosges avec les pertes de la Meuse.

#### ***Asplenium trichomanes subsp pachyrachis*(Christ.) Lovis & Reichstein – Capillaire à rachis épais**

Au moins une douzaine de pieds de cette sous-espèce de Capillaire sont présents sur les parois rocheuses au-dessus du sentier situé à mi-pente sur la pelouse, en mélange avec la sous-espèce la plus courante, *Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens*. Cette espèce est également présente dans le bois de l'Enfer.

#### ***Carex hallerana* – Laïche de Haller**

La Laïche de Haller possède à Circourt-sur-Mouzon une population d'abondance exceptionnelle pour la Lorraine (plusieurs ares). En effet, dans les autres stations lorraines, la Laïche de Haller n'occupe que quelques m<sup>2</sup>. Ces autres stations lorraines sont au nombre de 7, soit 2 en Vallée de la Meuse et 4 en Vallée de la Moselle.

#### ***Cytisus decumbens* – Cytise pédonculé**

Le Cytise pédonculé, souvent confondu avec le Genet poilu, est une espèce méridionale bien représentée dans la région de Neufchâteau (7 sites sur les 17 lorrains). Cette espèce est omniprésente sur le site tant dans les pelouses xérophiles que les pelouses mésophiles.

#### ***Melica ciliata* – Mélisque ciliée**

La Mélisque ciliée reste cantonnée aux affleurements rocheux. Elle n'est présente en Lorraine que de façon très localisée, 2 stations autour de Neufchâteau, 1 dans la vallée de Rupt-de-Mad, 1 en vallée de la Moselle à Pompey et 1 à la Réserve Naturelle de Montenach. La population présente à Circourt-sur-Mouzon est la principale population lorraine avec plusieurs milliers de pieds.

### A.3.2 Les espèces animales

Annexes cartes – carte N°6 : Cartographie des espèces d'intérêt communautaire :

Tableau N°3 : espèces animales d'intérêt patrimonial

\* Les espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive CEE/92/43

#### Mammifères :

Le site abrite cinq espèces de chauve-souris inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats.

#### Rhinolophidés : *Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800) – *Petit rhinolophe*

Cinq colonies de reproduction du Petit rhinolophe sont présentes autour du site :

- une dans l'église de Circourt-sur-Mouzon (douze individus en 1995, huit en 2001 et treize en 2002),
- une dans l'église de Tilleux (seize individus en 1986 et quatorze en 1995),
- une dans l'église de Certilleux (deux individus en 1986, treize individus en 1995, vingt en 2002),
- une dans l'église de Jainvillotte (15 individus en 2002),
- une dans la maison forestière de Malavoie, à Vouxei (4 individus en 2000).

Un gîte d'estivage est de transit est connu sur le site : la Maison Forestière de Malavoie en Forêt de Neufeys, sur la commune de Vouxei. Depuis 1996, un à plusieurs mâles de Petit Rhinolophe sont observés dans ce gîte qui a été mis en sécurité dans le cadre du Programme Life Protection des Gîtes à Chauves-souris dans l'Ouest de l'Europe Centrale.

Le site Natura 2000 abrite cinq colonies de reproduction sur les sept actuellement répertoriées dans l'ouest vosgien. Les deux autres se situent plus au sud : commune de Médonville et commune de Hagnéville-et-Roncourt.

Bien que cela n'ait pu être démontré, il est très probable que les petits rhinolophes utilisent en période hivernale et estivale, les anfractuosités et diaclases des parois rocheuses de la vallée et notamment de la pelouse de la côte de l'Est, des Herbues, de la Grotte Belleau et du Bois de l'Enfer.

Pour mémoire, le Petit rhinolophe a fait l'objet de baguages en 1951 dans la Grotte de l'Enfer, durant l'hibernation : deux individus bagués sont répertoriés dans le fichier du CRBPO-CRMMO ; cette ancienne donnée a motivé les recherches de la CPEPESC en 1986 pour essayer de retrouver cette espèce sur ce secteur et les prospections menées ont abouti à l'inventaire actuel.

#### Rhinolophidés : *Rhinolophus ferrumequinum* (Schreber, 1774) - *Grand Rhinolophe*

Les données sur cette espèce dans ce secteur sont lacunaires et il semble qu'elle ne soit présente qu'en transit : un individu isolé a été observé en mars 1997 dans la diaclase de la Grotte de l'Enfer à Rebeuville.

Depuis cette date, cette espèce n'a pas été recontactée dans ce secteur. Néanmoins, il semble probable que la vallée de la Meuse soit un couloir de liaison important entre les colonies du Nord meusien (environ 2 000 individus) et celles du plateau de Langres et de la haute vallée de l'Aube (environ 1 000 individus). Au vu de la structure du paysage, il est probable que le Grand rhinolophe soit présent de manière significative. Sa grande discrétion et ses gîtes souvent situés dans les milieux anthropiques ne facilitent pas sa recherche.

Des données récentes mentionnent la présence de cette espèce dans les années 1990 à 20 km au nord de Neufchâteau (animaux en transit en 1990 et 1997 dans le Fort de Pagny-la-Blanche-Côte). Il est donc étonnant que cette espèce ne soit pas plus présente dans ce secteur : des inventaires complémentaires sont à proposer pour éventuellement trouver des sites d'estivage.

**Vespertilionidés : *Myotis myotis* (Borkhausen, 1797) - Grand murin**

La salle souterraine et l'escalier intérieur du Tribunal de Neufchâteau abritent une colonie de reproduction du Grand murin qui regroupe environ 250 individus (donnée de l'observation de 1999). Depuis l'aménagement du site par les équipes de la municipalité, le comptage des animaux dans le gîte est beaucoup plus difficile : seul un comptage à la sortie permet d'obtenir des chiffres fiables. Ainsi, en 2002, seuls 80 individus étaient visibles, mais au vu des traces, un nombre plus important d'individus étaient certainement présents.

Signalée sans localisation précise dans les années 1980 par Jean Glasser, cette colonie est suivie depuis 1995, date à laquelle elle regroupait environ 200 individus. Il s'agit de la plus grande colonie connue de l'ouest vosgien, avec celle, toute proche, de Sionne qui comptabilisait environ 100 individus en 1999. Cette seconde colonie a probablement été détruite par le propriétaire du site : malgré les efforts de la CPEPESC et du CSL, nous n'avons jamais pu entrer en relation avec lui.

Le site du tribunal sert également de gîte d'hivernage pour un nombre moins conséquent d'animaux, probablement des juvéniles, le recensement d'une quarantaine d'individus en décembre 1998.

Le Grand murin est également présent dans le fort de Bourlémont, en hivernage : cinq individus y ont été dénombrés en décembre 2000.

Évolution des effectifs :

Commune	Mont-lès-Neufchâteau	Neufchâteau
Effectif 1995	/	200
Effectif 1996	/	100 (estimation)
Effectif 1997	1 (hivernage)	/
Effectif 1998	/	36 (hivernage)
Effectif 1999	/	250
Effectif 2000	5 (hivernage)	/
Effectif 2001	/	57 (compte partiel)
Effectif 2002	/	80 (compte partiel)

**Vespertilionidés : *Myotis emarginatus* (E. Geoffroy, 1806) – Vespertilion à oreilles échanquées**

Du fait de la très grande discrétion de cette espèce, sa population est très mal connue en Lorraine. Ainsi, dans le département des Vosges, aucune colonie de reproduction n'est répertoriée à cette date. Néanmoins, le Vespertilion à oreilles échanquées est présent en transit et en hivernage en petit nombre dans le Fort de Bourlémont depuis 1983 ; sa dernière mention sur ce site date de 1997. Les seules données de l'ouest du département des Vosges sont issues de prospections nocturnes au détecteur à ultra-sons et des traces de colonies ont été identifiées à Autigny-la-Tour.

**Vespertilionidés : *Barbastella barbastellus* (Schreber, 1774) – Barbastelle**

Cette espèce est très mobile et parcourt la vallée de la Meuse sur toute son cours français : ses principaux effectifs sont observés sur le plateau de Langres et chaque année nous observons une petite population dans la vallée de la Meuse au nord de Neufchâteau : Fort de Pagny-la-Blanche-

Côte avec sept individus dénombrés en 2002, tunnel de Montbras avec deux individus dénombrés fin 2001.

Sur le site, trois individus ont été observés en 1997 en hivernage dans le Fort de Bourlémont à Mont-les-Neufchâteau, mais l'espèce n'a pas été revue depuis cette date dans ce site : en effet, ce site est maintenant inaccessible sans accompagnement et seulement quatre visites y ont été faites depuis sa découverte en 1983.

Un individu de Barbastelle a également été observé en transit en fin d'hiver 1988 dans la grotte de Belleau, en rive gauche du Mouzon à Rebeuville.

#### Insectes : Lépidoptères

##### Nymphalidae : ***Euphydryas aurinia* (Rottemburg, 1775) – Damier de la succise**

L'espèce type est liée aux prairies où pousse sa plante hôte la Succise des prés (*Succisa pratensis*), elle peut toutefois se reporter sur la Scabieuse (*Scabiosa columbaria*) ou la Centaurée (*Centaurea jacea*). D'une manière générale, ce papillon est menacé par les apports d'amendements sur les prairies, la Succise ne supportant pas la concurrence des autres espèces. Le Damier de la Succise a été trouvé sur la pelouse de Circourt-sur-Mouzon, lors d'un inventaire réalisé en 1996. Il n'a pas été revu en 2002.

##### Lycaenidae : ***Thermolycaena dispar* (Haworth, 1803)- Cuivré des marais**

Cette espèce affectionne particulièrement les cariçaies et des prairies marécageuses où se développe l'Oseille des marais (*Rumex hydrolapathum*) et l'Oseille (*Rumex*). La végétation herbacée doit être haute et stable durant de longues périodes. Dans l'Est, sa population semble devoir régresser en Alsace du fait du retournement des prairies en maïs.

Cette espèce a été trouvée sur une prairie moins intensive et non fauchée de la vallée du Mouzon, au niveau de la confluence avec l'Anger.

#### Insectes : Odonates

##### Coenagrionidae : ***Coenagrion mercuriale* (Charpentier, 1840) - Agrion de Mercure**

L'Agrion de Mercure est une petite Demoiselle au corps bleu qui aime les ruisseaux ensoleillés où le courant est de faible importance. Il est très sensible à la fermeture des ruisseaux et aux pollutions de ses biotopes. Cet Agrion est présent au niveau de la perte du Mouzon, sur la commune de Rebeuville.

\* Les espèces inscrites à l'Annexe IV de la Directive CEE/92/43

#### Les Mammifères

##### Félidés : ***Felis silvestris* – Chat sauvage**

Le chat sauvage ressemble à un chat domestique « tigré » de grande taille, mais la queue, plus courte, est très velue, épaisse et tronquée à l'extrémité. Il affectionne les forêts de feuillus parsemées de clairières et les coteaux secs couverts de broussailles. Le Chat sylvestre est présent en abondance sur le massif, selon l'ONF.

##### Vespertilionidés : ***Plecotus austriacus* (Fischer, 1829) – Oreillard gris**

Plusieurs individus sont présents en estivage dans les combles de l'église de Pompierre : quatre individus observés en 1995 et un en 2002. Cette espèce étant extrêmement discrète, il se peut que ce gîte en abrite une colonie de reproduction.

##### Vespertilionidés : ***Plecotus auritus* (Linnaeus, 1758) – Oreillard roux**

Cette espèce gîte régulièrement dans la Maison Forestière de Malavoye depuis la fermeture de ce gîte : un individu en 2000 et un en 2002.

**Vespertilionidés : *Myotis daubentoni* (Kuhl, 1817) – Vespertilion de Daubenton**

Cette espèce est certainement omniprésente sur les eaux libres du Mouzon, de l'Anger et de la Meuse. Elle a été contactée en vol de chasse au pont de Circourt-sur-Mouzon : plus de cinq individus chassant ensemble en août 2000. Ses colonies sous les ponts sont à rechercher.

**Vespertilionidés : *Myotis mystacinus* (Kuhl, 1817) – Vespertilion à moustaches**

Cette espèce est présente dans la vallée de l'Anger (observation en vol de chasse), dans le Fort de Bourlémont (en transit et en hibernation) et dans la Maison Forestière de Malavoye.

**Vespertilionidés : *Myotis nattereri* (Kuhl, 1817) – Vespertilion de Natterer**

Cette espèce est probablement présente sur tout le site : elle a été observée sous un pont à Neufchâteau au confluent du Mouzon et de la Meuse : cinq individus en 2002. Elle est également présente dans la maison forestière de Malavoye à Vouzey, en estivage, depuis 1996.

**Vespertilionidés : *Nyctalus noctula* (Schreber, 1774) – Noctule commune**

Cette chauve-souris est présente en estivage sur la commune de Circourt-sur-Mouzon aux abords du Mouzon et du village.

**Vespertilionidés : *Eptesicus serotinus* (Schreber, 1774) – Sérotine commune**

Assez commune, cette espèce a été contactée en plusieurs endroits du site Natura 2000 : Maison Forestière de Malavoye, Fort de Bourlémont, village de Circourt-sur-Mouzon et Tribunal de Neufchâteau.

**Vespertilionidés : *Pipistrellus pipistrellus* (Schreber, 1774) – Pipistrelle commune**

Assez commune, cette espèce a été contactée en plusieurs endroits du site Natura 2000 : Vallée de l'Anger, Maison Forestière de Malavoye, villages de Certilleux, Circourt-sur-Mouzon, Rebeuville (colonie de reproduction dans un toit de maison), Tilleux (colonie de reproduction dans un linteau de grange) et au Tribunal de Neufchâteau.

### Les Reptiles

**Colubridés : *Coluber viridiflavus* (Lacepède, 1789) - Couleuvre verte et jaune.**

La situation méridionale de Circourt-sur-Mouzon permet la présence de reptiles en limite septentrionale de répartition, telle que la Couleuvre verte et jaune. Cette couleuvre n'est présente en Lorraine que dans le secteur de Neufchâteau et dans l'Ouest Meusien. Elle possède une population stable à l'est de Neufchâteau (Côte des Crants)

**Lacertidés : *Podarcis muralis* (Laurenti, 1768) – Lézard des murailles**

Assez abondant en Lorraine, ce petit lézard préfère les milieux secs. Il est présent sur la côte de l'Est.

### Les Amphibiens

**Discoglossidés : *Alytes obstetricans* (Laurenti, 1768) – Alyte accoucheur**

Ce petit crapaud, très discret, est assez peu présent en Lorraine et très localisé (carrières, mares à proximités de zones pierreuses). Il a été contacté sur la pelouse de la Côte de l'est, dans la vallée du Mouzon en contrebas et dans le village de Circourt. Il existe une zone de reproduction à proximité, sur le plateau, au niveau de la carrière de Landaville.



\* Les espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive CEE/79/409CEE Oiseaux

## Les Oiseaux

### **Milan royal - (*Milvus milvus*)**

Ce rapace diurne est particulièrement abondant dans le nord-est de la France lors des passages de migration mais est devenu rare à très rare comme nicheur. L'habitat de cette espèce comprend les bois entrecoupés de pâturages, les cultures et les zones humides. Il a été aperçu lors de la révision du plan de gestion forestier en 1995, de passage.

### **Busard cendré (*Circus pygargus*)**

Ce rapace diurne est inféodé aux champs de céréales, aux prairies et abords de marais. Il se nourrit exclusivement de petits oiseaux et de petits rongeurs. Il est présent en France en dehors des zones montagneuses, uniquement pendant la période estivale, pour venir se reproduire. Les oiseaux se rendent ensuite en Afrique tropicale où ils hivernent. La population française du Busard cendré est en nette régression en partie à cause de la destruction des nichées lors de la récolte des céréales par des engins mécaniques. Il a été aperçu lors de la révision du plan de gestion forestier en 1995, de passage sur le site.

### **Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio* - Linnaeus, 1758)**

C'est l'espèce de Pie-grièche la plus répandue actuellement en Lorraine. Elle a besoin de terrains dégagés à végétation herbacée rase, parsemée de buissons denses et épineux et pourvus de perchoirs. Les pâturages bordés de haies, les marais diversifiés, les pelouses calcaires semi-ouvertes sont des milieux favorables à cette espèce. Deux couples ont été recensés sur la pelouse de Circourt-sur-Mouzon (1997).

\* Les autres espèces d'intérêt patrimonial

A signaler également la présence de la Couleuvre à Collier (*Natrix natrix*), de la Vipère aspic (*Vipera aspis*), du Crapaud commun (*Bufo bufo*) et de l'Orvet (*Anguis fragilis*).

## **II.A.4 Evolution historique du site**

### **II. A.4.1 Les pelouses calcaires**

La pelouse de la côte de l'Est, la plus vaste, est incluse dans 5 parcelles communales depuis le remembrement de 1966. Cependant au début du siècle, elle se composait de nombreuses parcelles privées et communales. Jusqu'à la première guerre mondiale, une exploitation agricole relativement intensive était menée, par cultures sur les replats et pâturage sur les pentes. Les années 1914-1918 marquèrent l'arrêt de cet entretien ainsi que le début d'une colonisation subspontanée par les pins à partir d'une ancienne parcelle plantée.

Cette évolution se retrouve également sur les côtes de Fayelle et des herbues. Pour la première, elle était en 1949 utilisée certainement comme pâture. A partir de 1956, l'arrêt du pâturage a entraîné une colonisation par les feuillus depuis le haut du coteau et une colonisation par les pins noirs au milieu de la pelouse, soit depuis un noyau planté, soit par semis spontanés. Le coteau des Herbues est quant à lui boisé depuis au moins un demi-siècle dans sa partie nord. La partie sud était autrefois beaucoup plus ouverte et certainement pâturée. Aujourd'hui, ce coteau est très enfriché malgré la présence de bovins, qui l'utilisent pour passer de la prairie en contrebas au plateau.

La partie nord du bois de l'Enfer, dans sa zone basse, était exploitée en prairies jusqu'au Mouzon. Ces petites prairies sont visibles sur les anciennes photos aériennes (1949, 1956). Elles sont aujourd'hui en voie de fermeture complète par les feuillus.

#### II. A.4.2 Au niveau forestier : tempête de 1999

Les peuplements observables sont pour la grande majorité directement issus des taillis sous futaie originaux. En fonction de la fertilité de la station sur laquelle ils se trouvent, ils ont évolué vers l'enrichissement ou la ruine. Par ailleurs, la longueur des rotations entre deux coupes et la faiblesse des interventions pratiquées, notamment dans les endroits les moins bien desservis ou les plus inaccessibles (zones rocheuses), ont abouti à accroître la maturité des peuplements. Des problèmes sanitaires sont ainsi apparus sur les réserves des taillis sous futaie avec une multiplication des produits accidentels.

Une partie des peuplements de futaie est constituée par les enrésinements réalisés dans les aménagements précédents (plantations de Pin noir, Sapin pectiné et Epicéa). Ils ont été mis en place sur des stations très difficiles avec une forte contrainte de xéricité. L'aspect global de ces peuplements était médiocre et l'état sanitaire était également préoccupant.

La tempête de décembre 1999 a touché fortement ces types de peuplements déjà plus ou moins fragilisés. Sur l'ensemble des forêts du site Natura 2000 relevant du régime forestier, seulement 22% de la surface a été épargné (40ha sur 184ha), 33% faiblement touchée, 66% fortement à très fortement touché, et 15 ha soit environ 8% de la surface forestière du site ont été totalement dévastés.

Face à ce constat et à l'importance des dégâts, la violence des événements climatiques mais sûrement aussi la vague de dépérissement observée en 1997 ainsi que l'inadaptation des essences de reboisement à la station sur laquelle elles ont été implantées, peuvent être mis en cause.

Tableau N°6 : intensité des dégâts de la tempête de Décembre 1999

	<i>Intensité des dégâts</i>				Total
	< à 10 %	10 à 33%	33 à 66%	> à 90 %	
Certilleux	6.2				6.2
Circourt sur Mouzon	2.6	25.6	6.7	7.3	53.9
Jainvillotte		12.7	14.8	7.7	35.2
Pompierre	25.7	24.2	15.4	0.5	83.1
Tilleux	4.0				4.0
<b>Total</b>	<b>40.2</b>	<b>62.5</b>	<b>36.9</b>	<b>15.4</b>	<b>184.2</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>21.8 %</b>	<b>33.9 %</b>	<b>20.1 %</b>	<b>8.4 %</b>	<b>100 %</b>

*\* les surfaces sont exprimées en hectares*

### Répartition de l'ampleur des dégâts par forêt communale

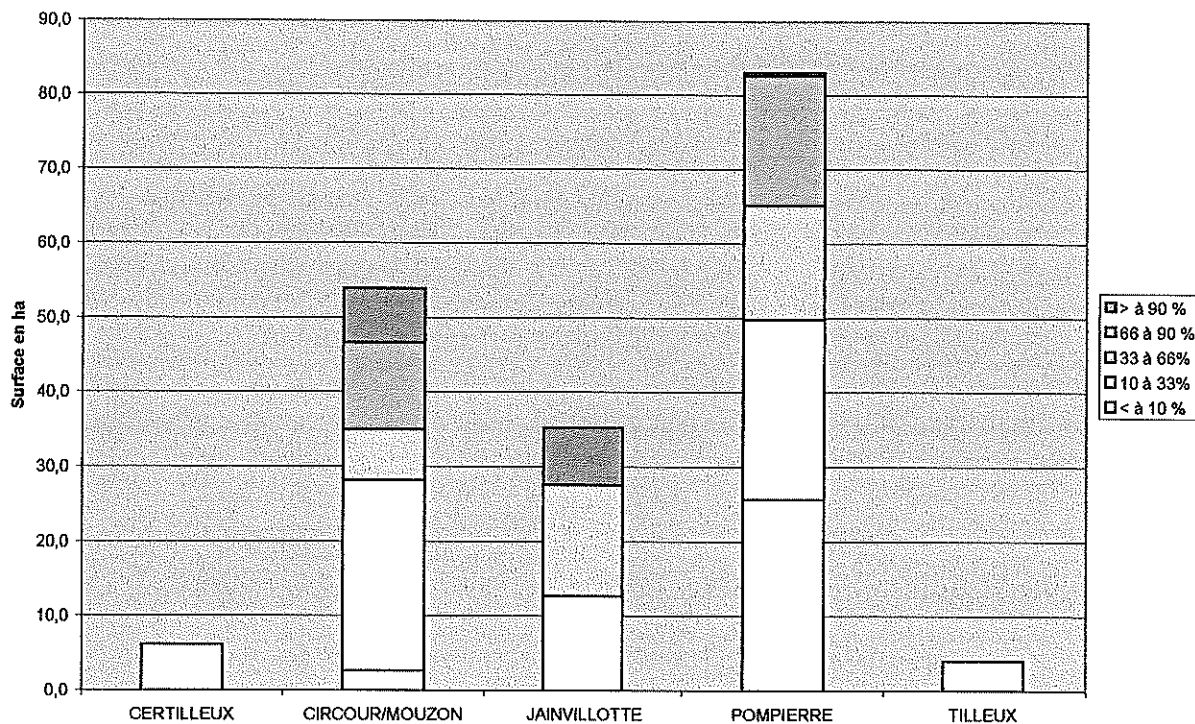
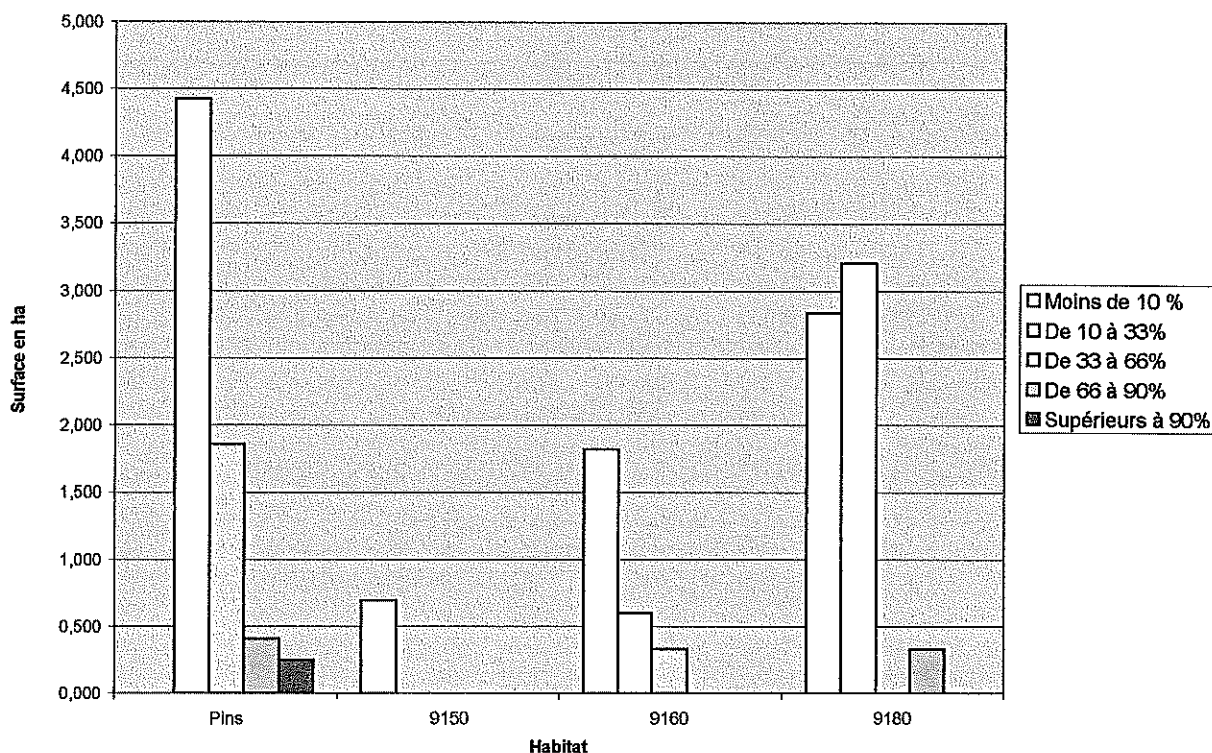
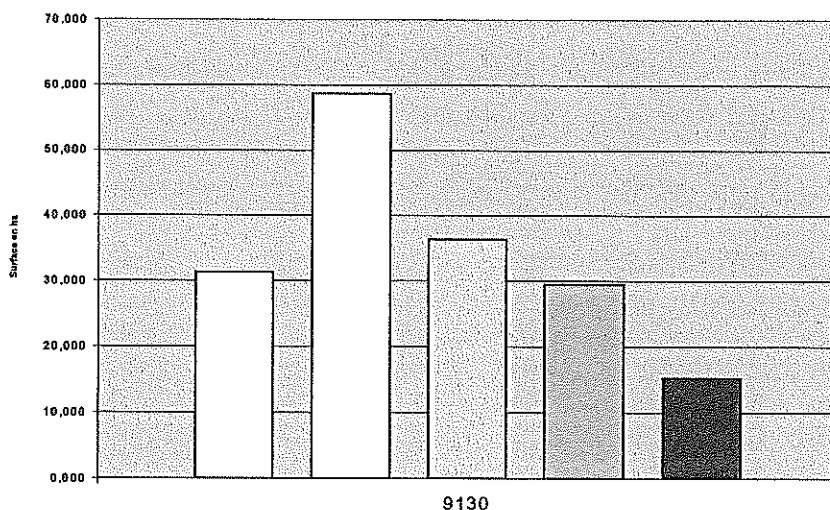


Tableau N°7 : Répartition de l'ampleur des dégâts par habitat

Dégâts	Pins	9130	9150	9160	9180	Total	Pourcentage
Moins de 10 %		31,26	0,70	1,82	2,84	36,61	19.5 %
De 10 à 33%	4,42	58,59		0,60	3,21	66,82	35.6 %
De 33 à 66%	1,86	36,32		0,33		38,52	20.5 %
De 66 à 90%	0,41	29,46			0,33	30,20	16.1 %
Supérieurs à 90%	0,25	15,29				15,55	8.3 %
Total	6,95	170,91	0,70	2,75	6,38	187,70	100 %



Les communes les plus touchées en surface sont Pompierre et Circourt car ce sont les deux plus grandes forêts concernées par le site. En intensité c'est Jainvillotte qui est le plus touché car plus d'un quart de la surface du site a été rasé. Certilleux et Tilleux n'ont subi aucun dommage.

En ce qui concerne les habitats, c'est la Hêtraie-Chênaie à Aspérule et Mélique qui a le plus souffert en surface et en intensité. Les plantations de Pins ont toutes beaucoup souffert avec au minimum entre 10 et 30 % de dégâts.

Les autres habitats ont été très peu touchés du fait de leur situation topographique (fond de vallons, bas de versant, exposition) ou du peuplement en place (cas de la hêtraie sèche avec peu réserves dans le taillis sous futaie).

## **II.A.5 Les données complémentaires : Inscriptions à inventaires et protections réglementaires**

### A.5.1 Inventaires des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (Z.N.I.E.F.F.)

Annexes cartes – carte N°8 : Inscription aux inventaires

Au début des années 1980, l'inventaire des Z.N.I.E.F.F. a été initié par le Ministère de l'Environnement. Il a pour objectif la constitution d'un outil de connaissance permanent des milieux naturels français dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces végétales ou animales rares et menacées.

Ce travail, réalisé à l'échelle régionale par des scientifiques locaux, est disponible au sein de chaque DIREN. Deux types de Z.N.I.E.F.F. sont définis en fonction des superficies : Z.N.I.E.F.F. de type I (secteurs de superficie en général limitée à intérêt biologique remarquable) ou de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés aux potentialités biologiques importantes).

Le site Natura 2000 englobe trois fiches Z.N.I.E.F.F. de type I et une fiche Z.N.I.E.F.F. de type II :

- n° 0002/0073 « Bois et rochers à la confluence du Mouzon et de l'Anger », rédigée par Georges-Henri Parent en 1987 (secteur de Pompierre et Jainvillotte),
- n° 0002/0064 « La Clavière », rédigée par Pierre Dardaine en 1986/87 (secteur de Circourt-sur-Mouzon),
- n° 0002/0063 « Les Pâquis », rédigée par Pascale Richard en 1986 (prairie de Rebeville).
- n° 0043/0000 « Région de Neufchâteau », rédigée par le comité ZNIEFF Lorraine en 1988.

### A.5.2 Inventaire des Espaces Naturels Sensibles des départements (E.N.S.)

Annexes cartes – carte N°8 : Inscription aux inventaires

Afin de disposer d'un document visant à orienter leurs décisions en terme de préservation de leur patrimoine naturel, le département des Vosges, en 1996, a commandé au Conservatoire des Sites Lorrains la réalisation de l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles des Vosges. Chaque étude recense sous forme de fiches l'ensemble des milieux naturels identifiés sur le département. Chaque fiche fait la synthèse des données existantes et effectue des propositions d'intervention ainsi qu'une estimation des coûts d'intervention. L'ensemble des sites a par ailleurs été hiérarchisé sur la base d'une analyse multicritère.

7 fiches de l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles des Vosges sont inclus dans le site Natura 2000 sous les n° 88\*F07 et 88\*F08 (forêts), 88\*H05 (prairie de Rebeville), 88\*P03 (pelouses de Circourt), 88\*G02 et 88\*G03 (sites géologiques), 88\*B18 (Tribunal de Neufchâteau). Le fort de Boulémont a également été identifié comme site complémentaire sous le n°88\*Z18.

### A.5.3 Inventaire des Espaces Naturels Remarquables (ENR)

Annexes cartes – carte N°8 : Inscription aux inventaires

Afin de faciliter l'information des élus locaux sur les espaces naturels, un porté à connaissance a été décidé par la Région Lorraine, l'État et les quatre départements lorrains. Dans le cadre de cette étude, une synthèse a été réalisée à partir des inventaires existants (ENS, ZNIEFF) : elle a permis la rédaction de fiches de synthèses décrivant les Espaces Naturels Remarquables. Les pelouses, prairies et forêts de Rebeville à Pompierre ont été retenus à ce titre.

#### A.5.4 Protection réglementaire

Le secteur d'étude ne bénéficie pas de mesures de protection réglementaire au titre de la protection du patrimoine naturel (loi du 18 juillet 1976, relative à la protection de la Nature).

Par contre, certaines espèces bénéficient d'un statut de protection notamment au titre des arrêtés ministériels fixant les différentes listes d'espèces animales ou végétales protégées pris en application de la Loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976 modifiée par la loi de janvier 1992.

Diverses dispositions du Code de l'Urbanisme (P.O.S par exemple) ou du Code Rural (Loi Pêche, Loi Chasse, Loi sur l'Eau...) peuvent s'appliquer à titre général. Les Plans d'Occupation des Sols (aujourd'hui Plans Locaux d'Urbanisme) sont régis par les dispositions inscrites au titre II du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Urbanisme.

Sur les huit communes concernées par le site Natura 2000, trois sont dotées d'un P.L.U. approuvé. La commune de Pompierre a fait une demande de carte communale le 22/11/1999. Cette dernière n'est pas aujourd'hui validée.

Tableau N°8 : Situation des communes vis-à-vis des documents d'urbanisme

COMMUNE	P.O.S. approuvé	Dernière révision	Dernière Modification	Carte communale
Certilleux	27/09/2001		–	–
Neufchâteau	05/08/1977	15/05/1995	27/04/2000	–
Pompierre	–		–	Demande au 22/11/1999
Rebeuville	02/02/1989	–	27/04/2001	–

Sur la commune de Rebeuville, l'ensemble des parcelles comprises dans le site est classé en zone agricole NC, y compris le bois de l'Enfer. Seules les constructions à usage agricole y sont autorisées.

Sur la commune de Certilleux, qui possède un document d'urbanisme plus récent, les parcelles concernées se situent dans trois types de zones naturelles :

- parcelles 66, 67, 68, 61 (Bois du Bani) : 1 ND avec protection en Espace Boisé Classé
- parcelles 59, 62 à 65 (Contrebas du bois du Bani) : 2 NDi
- parcelle 70 (Bertelechamp) : 2 ND.

La zone 1 ND correspond à une zone naturelle à protéger en raison de la qualité paysagère et des espaces boisés. Aucune construction, en dehors des équipements d'infrastructures, n'y est autorisée.

La zone 2 ND est une zone naturelle à protéger en raison d'un intérêt écologique et de la zone inondable du Bani (indice i). Aucune construction, en dehors des équipements d'infrastructures, n'y est autorisée.

Il existe un captage dans ce secteur de la vallée du Mouzon, à Jainvillotte (source Notre-Dame de la Pitié, A.P. n°800/78). Le périmètre de protection ne concerne pas le périmètre Natura 2000.

### A.5.5 Richesses archéologiques :

#### Forêt communale de Circourt sur Mouzon :

On peut identifier deux falaises calcaires (oolithique du Bajocien) de plus de 20 mètres d'à-pic aux lieux-dits « la Roche aux Miroirs » (parcelle 30) et « la Grotte de l'Enfer » (parcelle 2)

Des vestiges archéologiques sont aussi présents :

- existence de murets de pierres sèches dans les parcelles 2 à 4 en bas de versant
- habitat néolithique dans les rochers des parcelles 2 et 3 (grotte de l'Enfer)
- tumulus dans la parcelle 30

#### Forêt communale de Pompierre :

- Présence d'un site néolithique, une fosse de 3,6m de diamètre et de 2m de profondeur dans la parcelle 34 avec de nombreux tumuli autour.

## **II.B Inventaire et description des activités humaines**

### **II.B.1 Choix méthodologique**

L'évolution du site n'est pas directement reliée aux activités humaines hors contexte agro-cynégétique et dans une moindre mesure forestier (peupleraies), ainsi une analyse poussée de l'évolution des données socio-économiques sur les deux communes n'est pas nécessaire. La source d'information principale est l'inventaire communal 1998 de l'INSEE et les informations sur l'évolution de la population 1990 – 1999 fournies également par l'INSEE.

Le site est de taille relativement restreinte et n'est exploité que par trois exploitants sur une partie du site, soit en fauche, soit sous forme de pâturage au sein des vergers. Dans ce contexte, il n'a pas semblé utile de rechercher les évolutions du nombre des exploitations dans les différents Recensements Généraux Agricoles (RGA, 2000).

### **II.B.2 Données de cadrage**

#### **B.2.1 Données générales sur les populations**

##### Certilleux

Superficie cadastrée : 586 ha dont 225 ha de bois et forêts

Densité de population 1999 : 42,3 hab/km<sup>2</sup>

	<b>1990</b>	<b>1999</b>
Population	290	248
Résidence principale	92	86
Résidences secondaires	4	6

Circourt-sur-Mouzon

Superficie cadastrée : 1 030 ha dont 156 ha de bois et forêts

Densité de population 1999 : 22,5 hab/km<sup>2</sup>

	1990	1999
Population	230	232
Résidence principale	75	82
Résidences secondaires	6	5

Jainvillotte

Superficie cadastrée : 724 ha dont 318 ha de bois et forêts

Densité de population 1999 : , hab/km<sup>2</sup>

	1990	1999
Population	77	89
Résidence principale	32	40
Résidences secondaires	14	11

Mont-les-Neufchâteau

Superficie cadastrée : 1 129 ha dont 470 ha de bois et forêts

Densité de population 1999 : 23,1 hab/km<sup>2</sup>

	1990	1999
Population	244	266
Résidence principale	85	99
Résidences secondaires	1	2

Neufchâteau

Superficie cadastrée : 2 381 ha dont 607 ha de bois et forêts

Densité de population 1999 : 316,4 hab/km<sup>2</sup>

	1990	1999
Population	7 810	7 533
Résidence principale	3 053	3 252
Résidences secondaires	87	21

Pompierre

Superficie cadastrée : 1 242 ha dont 487 ha de bois et forêts

Densité de population 1999 : 16,9 hab/km<sup>2</sup>

	1990	1999
Population	206	210
Résidence principale	73	79
Résidences secondaires	9	7

Rebeuville

Superficie cadastrée : 872 ha dont 429 ha de bois et forêts

Densité de population 1999 : 30,3 hab/km<sup>2</sup>

	1990	1999
Population	273	264
Résidence principale	98	106
Résidences secondaires	5	5



Tilleux

Superficie cadastrée : 376 ha dont 108 ha de bois et forêts

Densité de population 1999 : 15,7 hab/km<sup>2</sup>

	1990	1999
Population	72	61
Résidence principale	27	29
Résidences secondaires	2	0

La dynamique de la population est faible sur le secteur. Neufchâteau perd des habitants, tandis que quelques villages alentour (Pompierre, Mont-les-Neufchâteau ou Jainvillotte gagnent quelques habitants). Mis à part Neufchâteau, toutes les communes concernées par le site sont des communes rurales de moins de 300 habitants.

### II.B.3 Les activités économiques

#### B.3.1 L'activité agricole

Annexes cartes – carte N°3 : Exploitants agricoles

L'activité agricole concerne essentiellement les prairies des vallées du Mouzon et de l'Anger. Une dizaine d'exploitations travaillent sur le site Natura 2000. Il s'agit pour l'essentiel d'exploitations de polyculture-élevage.

#### B.3.2 La sylviculture

L'activité forestière peut être décomposée en plusieurs catégories :

En amont : la gestion des forêts et l'exploitation du bois.

En aval : le commerce et la transformation du bois (scierie, menuiserie...)

L'administration forestière est bien établie avec l'Agence ONF de Neufchâteau qui gère toutes les forêts du secteur majoritairement publiques. En ce qui concerne l'exploitation forestière et le commerce du bois, il n'y a pas d'activité directement implantée dans les communes du site.

Le secteur de la transformation est très développé dans cette partie du département notamment avec de nombreuses entreprises de menuiserie, d'ébénisterie, spécialisées dans la fabrication de meubles et de sièges de qualité à l'échelle artisanale ou industrielle. Celles-ci sont disséminées dans les communes autour de la ville de Neufchâteau et peuvent utiliser la matière première issue des forêts inscrites dans le site NATURA 2000. Quelques-unes sont installées directement dans les communes du site. Il est bien évident que pour cette activité de transformation du bois, le classement des forêts dans le périmètre Natura 2000 n'aura aucunes conséquences pour ces entreprises.

Tableau N°9 : Activité liée à la filière bois sur les communes du site Natura 2000

Siège de l'établissement	Dénomination	Type d'activité	Nombre de personnes employées	Statut
Agence ONF Neufchâteau	Triage de Rouvres-la-Chétive	Gestion Forestière	1	Agent territorial de l'état
Agence ONF Neufchâteau	Triage de Neufchâteau	Gestion Forestière	1	Agent territorial de l'état
Agence ONF Neufchâteau	Triage de Jainvillotte	Gestion Forestière	1	Agent territorial de l'état
Agence ONF Neufchâteau	Triage de Bazoilles-sur-Meuse	Gestion Forestière	1	Agent territorial de l'état
POMPIERRE	MAIRE JP	Menuiserie	?	Privé
POMPIERRE	LOUDART D	Menuiserie	?	Privé
REBEUVILLE	LETOFFE A	Ebénisterie	?	Privé
TILLEUX	VOIRIOT R	Transport de bois	1	Privé

## II.B.4 Les activités de loisirs

### B.4.1 La chasse

Les dispositions relatives à la législation de la Chasse sont inscrites au titre II du Livre IV du Code de l'Environnement, au titre II du Livre II du Code Rural, ainsi que dans le chapitre VII du Livre I du Code forestier.

La chasse a divers objectifs en fonction des acteurs impliqués :

- pour les chasseurs, c'est avant tout **un loisir**,
- pour le propriétaire forestier, c'est **une source de revenus** (5 à 23 €/ha/an sur les forêts communales),
- pour les gestionnaires du milieu naturel, c'est une nécessité afin de réguler les **populations de grand gibier**, protéger la régénération des peuplements et les espèces végétales, notamment les remarquables.

Elle se pratique sur la totalité de la surface du site forestier du Mouzon et de l'Anger.

Tableau N°10 : Données administratives sur les allocataires des surfaces boisées publiques du site.

Commune	N° de lot	Type de lot	Surfaces boisées du lot		Statut	Interlocuteur	Durée du bail	Fin du bail	Nombre de fusils
			Publique	Totale					
Tilleux	lot 1	M	46 ha	101 ha	Individuel	Mailard René	9 ans	30/06/04	5
Pompierre	lot 1 (parcelle 20 à 45)	M	181 ha	271 ha	Société de chasse de Pompierre	AUBERTIN Jean Pompierre	12 ans	31/07/05	10
Pompierre	lot 2 (parcelle 1 à 19)	M	141 ha	150 ha	Individuel	Py Jean Claude Reims	10 ans	30/06/03	10
Jainvillotte	lot 1 (parcelles 11 à 3)	C	163 ha	163 ha	Individuel	RAY Patrick Monts les Neufchateau	12 ans	31/03/08	12
Jainvillotte	lot 3 (parcelles 6 à 10)	C	34 ha	34 ha	Individuel	DEVILLARD Gérard Pompierre	12 ans	31/03/08	10
Certilleux	lot unique	M	74 ha	199 ha	Individuel	BERTRAND Patrick	9 ans	30/06/03	8
Circourt/mouzon	lot unique	M	133 ha	293 ha	Société de chasse	MAIRE Serge	10 ans	30/03/06	12

M = lot mixte (forêt communale et privée)

C = lot communal (forêt communale)

Tableau N°11 : Gestion de la population de chevreuils sur trois saisons de chasse (surfaces boisées)

Commune	N° de lot	Surface	Attributions			Réalizations			Taux de réalisation		
			1999-2000	2000-2001	2001-2002	1999-2000	2000-2001	2001-2002	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Tilleux	lot n°1	101	5	5	5	2	5	3	40%	100%	60%
Pompierre	lot 1	271	11	11	11	7	9	6	64%	82%	55%
Pompierre	lot 2	150	6	6	7	5	6	5	83%	100%	71%
Jainvillotte	lot 1	163	12	12	12	7	5	5	58%	42%	42%
Jainvillotte	lot 3	34	Pas de plan de chasse								
Certilleux	lot unique	199	12	12	12	9	11	10	75%	92%	83%
Circourt/ Mouzon	lot unique	293	12	12	12	10	11	11	83%	92%	92%

En dehors des surfaces boisées, il existe également une société de chasse communale sur Rebeuville (M. MAIRE Michel). Toutes les communes se situent dans le périmètre du Groupement d'Intérêt Cynégétique (G.I.C.) de l'Etanchotte.

#### B.4.2 La pêche

Elle est pratiquée sur le Mouzon et est gérée par l'AAPPMA "La Gaule Mouzon-Meuse".

#### B.4.3 Randonnées – Promenades

La commune de Circourt-sur-Mouzon est traversée par un sentier de grande randonnée pédestre (GR 714) qui longe le site Natura 2000 au niveau de la parcelle 16.

Il n'y a aucun équipement en zone forestière mis à part l'installation d'un site d'escalade sécurisé sur la falaise de la parcelle 2 du bois de l'Enfer. L'autorisation a été donnée par la commune au club d'escalade de Neufchâteau. Les forêts communales de Pompierre, Tilleux, Certilleux et Jainvillotte ne comportent aucun équipement destiné à l'accueil du public et sont des zones peu fréquentées.

Un projet de sentier de découverte de la pelouse de la Côte de l'Est sur la commune de Circourt-sur-Mouzon est en cours de réalisation.

Le fort de Bourlémont est le support de nombreuses activités depuis 1996 (Fête de la musique, son et lumière, journée du patrimoine...). Il appartient à la commune et est géré par une association.

## II.B.5 Programmes collectifs et interventions publiques

### B.5.1 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.)

Elaboré en application de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, le S.D.A.G.E. du Bassin Rhin-Meuse détermine, à l'échelle du bassin, les orientations en matière de gestion de l'eau, les objectifs de quantité et de qualité des eaux, ainsi que les aménagements à réaliser pour les atteindre. Il constitue également un instrument juridique dont la mise en œuvre doit s'appuyer sur les mesures réglementaires existantes.

La préservation des zones humides remarquables constitue un des objectifs fondamentaux du SDAGE dans le cadre de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine « Eau ».

### B.5.2 Gestion par le Conservatoire des Sites Lorrains

#### \* Les plans de gestion biologique

Dans le cadre du partenariat engagé entre la Commune de Circourt-sur-Mouzon et le Conservatoire des Sites Lorrains, un plan de gestion biologique a été établi sur la Côte de l'Est en 1997. Il a été validé par le Conseil Scientifique du Conservatoire des Sites Lorrains le 19 septembre 1997. Ce plan est prévu pour une durée de 5 ans.

Le Conservatoire des Sites Lorrains a également signé une convention de gestion de cinq ans avec la ville de Neufchâteau, propriétaire du Tribunal, le 24 février 2000, renouvelable par tacite reconduction. Un plan de gestion a été réalisé pour la période 2000-2005. Les conclusions du Document d'Objectifs validées par le Comité de Pilotage seront intégrées lors de la révision de ces deux plans de gestion.

#### \* Les objectifs à long terme : pelouse de Circourt

#### **1 - Conserver les habitats xérophiles et rupestres très originaux**

Parmi les 11 unités écologiques recensées sur le site, quatre types de végétation ou "habitat" figurent comme particulièrement originaux et rares pour la Lorraine (ainsi qu'au niveau européen) et constituent des objectifs de conservation :

<i>Nomenclature spécifique</i>	<i>Code Corine</i>
- la végétation des parois rocheuses exposées au Sud,	62-1
- la pelouse xérophile des affleurements rocheux,	34-322
- la pelouse xérophile arbustive,	31-812
- la pelouse xérophile à Laïche de Haller.	34-322

#### **2 - Favoriser les populations d'espèces rares et protégées**

Parmi les nombreuses espèces inventoriées pour la faune et la flore, 8 peuvent être considérées comme des espèces cibles dont les populations devront être particulièrement favorisées :

##### *Flore :*

Mélique ciliée, Laïche de Haller, Fausse capillaire à rachis court

##### *Faune :*

Petit Rhinolophe, Pie Grièche écorcheur, Couleuvre verte et jaune, la Vipère, Damier des marais, et Flambé.

### **3 - Entretenir une mosaïque d'habitats favorable à la biodiversité floristique et faunistique**

La diversité de la faune repose en grande partie sur la présence d'habitats diversifiés formant une mosaïque qui doit :

- posséder des liens relationnels entre habitats de même nature,
- laisser à chaque unité d'habitat une dimension spatiale suffisante pour pouvoir exprimer ses potentialités.

### **4 - Restaurer un paysage typique de pelouse calcicole et original de falaise calcaire**

Pour les falaises, une visibilité maximale devra être recherchée sans élément altérant l'esthétique du site. Pour la pelouse, un espace ouvert important et continu doit être retrouvé.

### **5 - Intégrer la conservation du site dans le contexte local**

\* Les objectifs du plan de gestion : pelouse de Circourt

#### **1 - Conserver les habitats xérothermophiles et rupestres très originaux**

- 1.1. Maintenir l'éclaircissement de la falaise et favoriser les oiseaux rupestres
- 1.2. Limiter l'embroussaillage des rebords de falaise
- 1.3. Limiter l'implantation d'essences forestières
- 1.4. Restaurer les pelouses xérophiles par régression du prunellier

#### **2 - Favoriser les populations d'espèces rares et protégées**

- 2.1. Suivre l'abondance des populations de plantes rares et protégées
- 2.2. Mettre en évidence la présence du Petit Rhinolophe, de la couleuvre verte et jaune et de la Vipère
- 2.3. Maintenir des haies et bosquets arbustifs épineux permettant la nidification de la Pie-Grièche écorcheur
- 2.4. Maintenir des zones arbustives à prunellier favorables au Flambé

#### **3 - Entretenir une mosaïque d'habitats favorable à la biodiversité floristique et faunistique**

- 3.1. Entretenir la pelouse xérophile à Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*)
- 3.2. Entretenir les pelouses xérophiles et mésophiles autour du petit promontoire
- 3.3. Recréer une connexion entre les pelouses xérophiles de la partie médiane et les pelouses mésophiles de la partie Sud du site
- 3.4. Restaurer et entretenir les pelouses mésophiles à flore diversifiée de la partie Sud du site
- 3.5. Maintenir les pelouses mésophiles denses et ouvertes des parties sommitales
- 3.6. Recréer le trou aux Loups

#### **4 - Restaurer un paysage typique de pelouse calcicole et original de falaise calcaire**

- 4.1. Limiter la fermeture des pieds et sommets de falaise
- 4.2. Eliminer l'impact paysager de la ligne EDF
- 4.3. Recréer des espaces ouverts de pelouse

#### **5 - Intégrer la conservation du site dans le contexte local**

- 5.1. Informer et sensibiliser les habitants locaux

\* Les objectifs à long terme : Tribunal de Neufchâteau et maison forestière

#### **1 – Assurer l'intégrité du site**

**2 – Maintenir les populations de chauves-souris, augmenter si possible les effectifs et le nombre des espèces accueillies**

**3 – Améliorer les connaissances sur les sites de reproduction des chauves-souris**

#### 4 – Faire connaître les chauves-souris à la population locale

\* Les objectifs du plan de gestion : Tribunal de Neufchâteau et maison forestière

- 1.1. Acquérir la maîtrise d'usage du site par le Conservatoire des Sites Lorrains
- 2.1. Réduire toute pression humaine pour optimiser les potentialités d'accueil
- 2.2. Améliorer la qualité attractive du site
- 2.3. Suivre l'évolution des populations
- 3.1. Connaître les variations climatiques du site
- 4.1. Informer les habitants des menaces pesant sur l'équilibre de ce type de site

#### B.5.3 Gestion par ONF

\* La gestion passée

Les boisements des vallées du Mouzon et de l'Anger ont deux origines distinctes :

- d'une part, du XIXème à nos jours, la forêt était traitée en taillis sous futaie.
  - ◆ Pompierre : forêt aménagée avec une révolution de 26 ans par le décret du 14 juillet 1859.
  - ◆ Circourt-sur-Mouzon : la dernière révolution était de 25 ans : arrêt du 7 décembre 1858
  - ◆ Jainvillotte : forêt aménagée avec une révolution de 27 ans par l'Arrêt du 3 thermidor an X (1802).
  - ◆ Tilleux : forêt aménagée par l'Ordonnance Royale du 16 septembre 1831
  - ◆ Certilleux : forêt aménagée avec une révolution de 25 ans par une ordonnance du 10 Avril 1834
- d'autre part des boisements récents sur d'anciennes prairies, zones en friches ou terrains agricoles abandonnées. Ces zones furent soumises au régime forestier puis reboisées en général avec des résineux.

\* Aménagements en cours

Remarque importante concernant les Aménagements forestiers : ceux-ci se révèlent obsolètes pour certains après la tempête de décembre 1999 ; une révision de ces documents facilitera la prise en compte des mesures recommandées dans les chapitres suivants.

#### Mesures spécifiques des aménagement :

##### ◆ Protection du milieu naturel

Devant l'importance des milieux biologiques remarquables, des mesures particulières ont été prises en compte dans les aménagements pour protéger les habitats (notamment la tillaie-ébrailaie à scolopendre) des parcelles suivantes :

- 2, 3, 29 et 30 de Circourt sur Mouzon
- 30, 31 de Certilleux
- 29, 32 de Pompierre

Il a été recommandé dans ces parcelles de veiller à maintenir l'ambiance forestière et de ne pas créer des trouées supérieures à 20 ares et d'allonger la période de régénération des peuplements. Pour les parcelles 29 et 30 (« la Roche aux Miroirs »), on maintiendra la flore héliophile et thermophile en réalisant des dégagements indispensables à l'ensoleillement des affleurements rocheux. Il faudra ainsi réaliser une extirpation massive des prunelliers.

♦ Mise en valeur du paysage

L'ensemble des aménagements des forêts communales prend en compte les qualités paysagères du site des vallées du Mouzon et de l'Anger. Une attention particulière est apportée aux parcelles de versant se trouvant en bordure des routes départementales, très fréquentées. Une étude de sensibilité paysagère a même été réalisée sur les parcelles forestières de Jainvillotte.

Il est ainsi recommandé de ne pas effectuer de trouées de taille trop importante et de les réaliser avec des formes adaptées pour protéger le paysage (maintien d'écran ou de petits bouquets).

Au lieu dit « La Roche au Miroir », le peuplement devra rester ouvert pour rendre visible la falaise depuis la route en contrebas.

Tableau N° 12 : tableau synthétique des aménagements forestiers

Commune		Circourt/Mouzon	Pompiere	Certilleux	Tilleux	Jainvillotte	options
Période d'application		1994/2008	1995/2009	1994/2008	1995/2009	1998/2012	souhaitables
Type d'Aménagement		Conversion / transformation en Futaie régulière	Conversion / transformation en Futaie régulière	Conversion / transformation en Futaie régulière	Conversion / transformation en Futaie régulière	Conversion / transformation en Futaie régulière	futaie irrégulière
Type de peuplement		Taillis-sous-futaie	Taillis-sous-futaie	Taillis-sous-futaie	Taillis-sous-futaie	Taillis-sous-futaie	
Objectif principal		Production bois d'oeuvre de hêtre de qualité Protection du milieu naturel	Production bois d'oeuvre de hêtre de qualité Protection du milieu naturel	Production bois d'oeuvre de hêtre de qualité Protection du milieu naturel	Production bois d'oeuvre de hêtre de qualité Protection du milieu naturel	Production bois d'oeuvre de hêtre de qualité Protection du milieu naturel	Protection du milieu naturel et des habitats forestiers
Objectif secondaire		Production de bois de feu et chasse	Production de bois de feu et chasse	Production de bois de feu et chasse	Production de bois de feu et chasse	Production de bois de feu et chasse	
Classement des parcelles (Zone Natura 2000)		Amélioration/Préparation	Amélioration/Préparation/Régénération	Amélioration	Amélioration/Préparation	Préparation/Régénération	
Régénération (Zone Natura 2000)		néant	naturelle par bouquets (20 ares maxi)	néant	néant	naturelle par bouquets (20 ares maxi)	naturelle
Régénération (Hors Zone Natura 2000)		naturelle	naturelle	naturelle	naturelle	naturelle	naturelle
		artificielle (TSF ruiné)	artificielle (TSF ruiné)		artificielle (TSF ruiné)	artificielle/enrichissement	
Amélioration (Zone Natura 2000)		Classique	Classique	Pas de trouées de plus de 20 ares Pas de modification de la composition en essences + préservation du paysage	Pas de trouées de plus de 20 ares + préservation du paysage + préservation du sol	Préparation : éclaircie sanitaire + travail au profit des tâches de semis	variable en fonction des peuplements (bathage, éclaircie ...)
Essence à la fin de l'Aménagement	Hêtre	50%	28%	40%	30%	50%	
	Autres feuillus	43%	68%	60%	40%	44%	
	Résineux	7%	4%	0%	30%	6%	
Essence à long terme	Hêtre	50%	50%	50%	55%	50%	45 à 50 %
	Autres feuillus	50%	50%	50%	45%	50%	50 à 55%
	Résineux	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Meilleures options environnementales

## III - TROISIEME PARTIE : LA HIERARCHISATION DES ENJEUX

### III.A Hiérarchisation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

#### III.A.1 Méthodologie

La hiérarchisation des habitats communautaires et des espèces se doit d'être un préalable à la définition des enjeux en terme de conservation et d'actions. A cette fin, une méthodologie a été définie en s'appuyant sur celle qui fut utilisée par le Conservatoire des Sites Lorrains lors de la réalisation des inventaires d'espaces naturels sensibles pour les départements 54, 55 et 88 (C.S.L. 1993, C.S.L. 1995).

Cette méthode de bioévaluation fut développée pour les sites naturels sur la base de 8 critères d'ordre biologique et écologique classiquement utilisés par la communauté scientifique internationale et conseillés par le Muséum National d'Histoire Naturelle (G. Barnaud, 1991). A ces critères sont attribués 4 niveaux de valeur représentés par 1 à 4 astérisques (\*) dans le sens croissant du niveau d'intérêt. Le cumul du nombre d'étoiles pour l'ensemble des critères permet alors de définir un niveau de valeur générale (dans le cas de la bio-évaluation des sites naturels trois niveaux de valeurs furent utilisés en Lorraine : Local, Régional et National). Bien que présentant des limites de validité scientifique sensu-stricto, cette méthode et les applications qui en furent faites, ont été validées par le Conseil Scientifique du Conservatoire des Sites Lorrains.

Reprenant le principe de cette méthode de bioévaluation, une méthode particulière fut adaptée pour procéder à la bioévaluation des habitats et des espèces présents sur ce site Natura 2000.

#### III.A.2 Evaluation et hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire

##### A.2.1. Méthodologie de hiérarchisation des habitats

Pour les habitats d'intérêt communautaire, 6 critères de bioévaluation sont utilisés :

- **l'intérêt floristique et ou faunistique de l'habitat**

Ce critère tient compte de la présence d'espèces végétales ou animales à grande valeur biologique c'est à dire, des espèces inscrites sur les Livres Rouges (Listes officielles des espèces menacées) et des espèces bénéficiant du statut d'espèces protégées au titre de la Loi sur la protection de la Nature de 1976 ou au titre de conventions internationales ratifiées par la France, ou au titre des Directives Oiseaux et Habitats.

- **la rareté et l'originalité de l'habitat pour la Lorraine et la France**

Le critère de rareté s'appuie sur le nombre de sites lorrains comportant le type d'habitat et sur une connaissance globale de sa présence en France. Le critère d'originalité fait référence à la spécificité des conditions écologiques ou biologiques d'un type d'habitat (ainsi pour la Lorraine, les types d'habitats les plus originaux sont les habitats halophiles continentaux naturels des vallées de la Seille et de la Nied, sites uniques pour la France).



- **la typicité et représentativité de l'habitat**

La typicité et la représentativité d'un habitat expriment son degré d'expression et de conservation par rapport à l'état optimal connu pour cet habitat en région Lorraine et plus généralement à travers la bibliographie nationale.

- **la superficie de l'habitat**

Ce critère de superficie est évalué par rapport aux superficies connues à l'échelle départementale, régionale et nationale pour le type d'habitat concerné.

- **la fragilité naturelle de l'habitat**

Ce critère fait référence aux conséquences de l'évolution naturelle ou spontanée sur l'habitat, en matière de dégradation soit par concurrence d'autres habitats (colonisation par des plantes herbacées hautes, par des arbustes ou par des arbres), soit par conséquences d'actions anthropiques (plantations, travaux hydrauliques, travaux agricoles...).

- **la connectivité et la contiguïté avec des habitats de la directive ou d'autres habitats**

Ce critère permet de positionner le site dans un contexte plus global en prenant en compte la proximité d'habitats qui ne seraient pas inclus dans le site. Ceci est un facteur important en terme de fonctionnalité des corridors écologiques afin de juger des possibilités éventuelles de recolonisation.

A.2.2. Résultats de la hiérarchisation des habitats

Annexes tableaux – Tableau N°4.1 – Evaluation et hiérarchisation des habitats  
Annexes cartes – Cartes N°5.1, 5.2 et 5.3 – Etat de conservation des habitats

Tableau N°12 : Tableau synthétique des résultats de la hiérarchisation

Code EUR 15	Habitats	Evaluation globale	Niveau de priorité
9180*	Forêt de pente du <i>Tilio-Acerion</i>	18	1
9180	Forêt de pente dégradée	11	2
9160	Chênaie pédonculée calcicole continentale	13	2
9150	Hêtraie calcicole sèche	11	3
9130	Hêtraie du <i>Asperulo-Fagetum</i>	11	3
6110*	Dalle rocheuse calcaire	13	2
6210	Pelouse sèche semi-naturelle : pelouse xérophile	19	1
6210	Pelouse sèche semi-naturelle : pelouse mésophile	17	1
6210	Pelouse sèche semi-naturelle : pelouse fermée	14	2
8210	Végétation des parois rocheuses calcaires	14	2
6510	Prairie maigre de fauche	9	3

\* Habitat prioritaire de la directive Habitats

### III.A.3. Evaluation et hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire

#### A.3.1. Méthodologie de hiérarchisation des espèces

A l'instar des habitats, une priorité doit être définie parmi les espèces d'intérêt communautaire afin de hiérarchiser les objectifs de conservation et les actions y afférents.

Sept critères ont été retenus pour éclairer une telle évaluation :

- **la rareté absolue de l'espèce en Lorraine et en France,**

Ce critère mesurable s'appuie sur le nombre de stations connues en Lorraine et en France.

- **l'exigence de l'espèce en terme d'habitat en Lorraine et en France,**

Ce critère fait référence au(x) type(s) d'habitat(s) où l'espèce se développe : soit l'espèce est très exigeante et ne croît que dans 1 à 2 types d'habitats qui peuvent ou non être rares et à un stade de typicité élevé, soit l'espèce est peu exigeante et pourra occuper plusieurs types d'habitats communs.

- **la stabilité de la population sur le site,**

Ce critère est illustré par la présence de l'espèce depuis plusieurs décennies, voir plusieurs siècles (sous réserve d'inventaires historiques fiables).

- **les effectifs de la population sur le site**

Au delà de la stabilité dans le temps de la population, les effectifs actuels sont aussi un critère de capacité de conservation de l'espèce dans le site. De forts effectifs sont un atout alors que quelques individus peuvent se révéler insuffisants pour garantir la survie de l'espèce (seuils différents selon les espèces).

- **la représentativité du site pour cette espèce**

Ce critère explicite l'importance du site Natura 2000 pour la conservation de l'espèce tant en Lorraine qu'en France. Cette appréciation est liée à la stabilité de la population, aux effectifs actuels, au degré de conservation de son ou ses habitats dans le site.

- **la nature des populations**

Les populations peuvent être considérées sous la forme de noyaux ou de satellites. Un noyau est un site susceptible de fournir, quoiqu'il arrive, des individus capables de recoloniser d'autres sites, une population ne disparaît jamais d'un noyau. Un satellite est un site dont les populations peuvent disparaître mais qui est susceptible d'être recolonisé depuis un noyau.

- **la connectivité avec d'autres populations**

Ce critère est différent du précédent. Il permet de mettre en évidence le caractère des populations de l'espèce considérée. La proximité d'autres populations et leur importance sont des facteurs importants pour l'avenir d'une espèce sur le site Natura 2000.

### A.3.2. Résultats de la hiérarchisation des espèces

– Annexes tableaux – Tableau N°4.2 – Evaluation et hiérarchisation des espèces

Tableau N°13 : Synthèse de la hiérarchisation des espèces

Code Natura 2000	Nom vernaculaire des Espèces	Evaluation globale	Niveau de priorité
1065	Damier de la succisse	<b>Non évalué : potentiel</b>	
1060	Cuivré des marais	<b>10</b>	<b>2</b>
1044	Agrion de Mercure	<b>11</b>	<b>2</b>
1303	Petit Rhinolophe	<b>17</b>	<b>1</b>
1304	Grand Rhinolophe	<b>Non évalué : de passage</b>	
1324	Grand Murin	<b>18</b>	<b>1</b>
1321	Vespertilion à oreilles échancrées	<b>Non évalué : de passage</b>	
1308	Barbastelle	<b>Non évalué : de passage</b>	

## III.B. Menaces et Enjeux

### **III.B.1 Menaces et enjeux concernant le site**

– Annexes Tableaux – Tableau N°5.1 – Evaluation de l'intensité des menaces concernant les habitats

Au-delà des menaces spécifiques aux habitats et aux espèces, il est important de distinguer des menaces qui interviennent au niveau global sur l'ensemble du site d'intérêt communautaire et concernent donc son environnement immédiat.

#### B.1.1 Menaces à caractère hydraulique

Cette menace concerne la perte du Mouzon, habitat d'espèce Natura 2000, qui doit rester connectée à la rivière. Cette menace, limitée, est peu importante concernant les autres habitats.

#### B.1.2 Infrastructures

Il s'agit de l'élargissement des routes dans la vallée et en zone forestière. Cette menace concerne essentiellement les zones forestières mais également les lambeaux de pelouses en limite de route communale ou départementale.

#### B.1.3 Problématique agricole

Il s'agit essentiellement d'une menace touchant les habitats de prairies, soit par intensification (augmentation du chargement et des intrants) soit par abandon (plantations de Peupliers).

### B.1.3 Fréquentation du site

Cette menace pose un problème dans le cas des grottes du Bois de l'Enfer et du Fort de Boulémont. Elle est également présente au bois de l'Enfer, au niveau de la zone d'escalade.

#### III.B.1 Menaces et enjeux concernant les habitats

– Annexes Tableaux – Tableau N°5.1 – Evaluation de l'intensité des menaces concernant les habitats

Cette intensité de menace par habitat est évaluée sur la base de trois critères :

- la vitesse de la dégradation engendrée (rapide ou lente),
- les conséquences sur l'habitat en terme de dégradation (importante ou faible)
- la capacité à contrer ou contrôler la dégradation par le biais d'une gestion adéquate (non ou oui).

Schématiquement, on peut identifier quatre menaces principales sur le site :

- **la dynamique naturelle** : cette menace concerne particulièrement l'ensemble des pelouses mésoxérophiles et les dalles rocheuses calcaires. Elle se traduit par un développement des arbres et arbustes et également un développement du tapis herbacé. Cette menace est contenue pour la pelouse de l'Est grâce à la gestion conservatoire. Cette gestion doit être poursuivie. Pour les autres pelouses, la menace est plus forte, aucune gestion conservatoire ne s'opposant à cette dynamique.
- **l'intensification agricole** : cette menace concerne essentiellement les habitats prairiaux, sous la forme d'une intensification (augmentation du chargement, augmentation des intrants), mais également quelques pelouses mésophiles (intrants, labours). *A contrario*, un **abandon de la gestion agricole** de ces prairies, par plantations de peupliers ou de résineux, serait également préjudiciable dans la vallée du Mouzon et de l'Anger.
- **les travaux forestiers non adaptés** : il s'agit de reboisements artificiels (résineux, essences non adaptées aux stations) et de travaux sur routes forestières (élargissement, création...). Ce type de menace et son intensité est variable en fonction des habitats forestiers et de leur productivité. Le risque est d'autant plus grand que les dégâts de la tempête ont été forts : risque de replantation d'essences non naturelles sur les stations dévastées.
- **les activités de loisirs** : cette menace est très localisée et ne concerne qu'une partie des parois rocheuses du Bois de l'Enfer, soumises à un parcours d'escalade.

#### III.B.2 Menaces et enjeux concernant les espèces

– Annexes Tableaux – Tableau N°5.2 – Evaluation de l'intensité des menaces concernant les espèces

Pour chaque menace par espèce, l'intensité de la menace est précisée par trois niveaux : forte (flèche rouge), moyenne (flèche bleue) ou faible (flèche verte).

Cette intensité de menace par espèce est évaluée sur la base de trois critères :

- l'imminence de la menace (rapide ou lente),
- les conséquences sur la survie de l'espèce (importante ou faible)
- la capacité à compenser par le biais d'une gestion adéquate (non ou oui).

Schématiquement, on peut identifier quatre menaces principales sur le site :

- **la dynamique naturelle** : cette menace concerne le Damier de la succise qui fréquente les pelouses et les prairies de fauche.
- **l'intensification agricole** : cette menace concerne essentiellement le Cuivré des marais et le Damier de la succise. Ces deux espèces sont liées à des espèces prairiales pour leur nourrissage et leur reproduction. L'augmentation des intrants et la réduction de la diversité floristique des prairies sont les menaces principales qui pèsent sur ces deux espèces. Plus généralement, la simplification du territoire agricole (augmentation des cultures, disparition des arbres isolés, des haies...) est néfaste à long terme à l'ensemble des espèces de Chauves-souris, qui utilisent les vallées du Mouzon et de l'Anger comme zone de chasse. **L'abandon des prairies**, si elle peut temporairement être favorable, est également néfaste à long terme.
- **les travaux hydrauliques** : la simplification ou la destruction des habitats liés au cours d'eau principal (fossés, annexes hydrauliques->pertes du Mouzon) sont les principales menaces pour l'Agrion de Mercure, espèce liée au milieu aquatique et à la qualité de l'eau. La menace ne semble pas imminente, mais les populations sont en faible quantité, ce qui rend l'espèce plus sensible aux modifications de son milieu.
- **le dérangement/aménagement des combles** : cette menace concerne l'ensemble des chauves-souris, en période d'hivernage (dérangement des sites souterrains) et en période d'estivage (destruction des sites de reproduction, isolation des combles). Il s'agit de la principale cause de raréfaction de ces espèces.

### III.C. Conclusions

A l'issue de l'analyse de la hiérarchisation des habitats et des espèces ainsi que des menaces, il ressort clairement que :

Les priorités d'intervention sont les suivantes :

- les **Tillaies-Erblaies et les habitats rocheux associés**, habitats prioritaires localisés qui réclament une gestion forestière adaptée,
- la **Chênaie pédonculée de fond de vallon**, également localisée,
- l'ensemble des **pelouses mésoxérophiles et des habitats de parois rocheuses** de la Côte de l'Est, qui réclament une gestion conservatoire, par fauche, débroussaillage et pâturage.

Les espèces prioritaires du site, en terme de valeur patrimoniale et de l'intensité des menaces, sont les Chauves-souris, et particulièrement le **Grand Murin** et le **Petit Rhinolophe**, qui présentent ici des populations relativement isolées et peu nombreuses.

Concernant les habitats forestiers, une poursuite de la gestion forestière, avec quelques précautions, devraient permettre leur maintien.

Pour les habitats prairiaux, qui sont également « habitats d'espèces », la priorité doit être donnée à une renaturation par le biais de mesures agri-environnementales d'extensification.

Pour les habitats de pelouses mésophiles, une extension du pâturage peut être envisagée, ainsi que la mise en place de mesures de gestion conservatoire (essentiellement une renaturation par débroussaillage).

## IV - QUATRIEME PARTIE : LES PROPOSITIONS

### IV.A Définition des objectifs de gestion

#### IV.A.1 Objectifs de gestion pour le site

– Annexes tableaux – Tableau N°6.1, 6.2 – Tableaux synoptiques des objectifs de conservation et des propositions de gestion

Thématiques générales sur le site	Objectifs à long terme
Ensemble du site	➤ Suivi administratif
	➤ Valorisation du site

#### IV.A.2 Objectifs de gestion par habitat

– Annexes tableaux – Tableau N°6.1, 6.2 – Tableaux synoptiques des objectifs de conservation et des propositions de gestion

Le tableau suivant synthétise les objectifs de gestion pour chaque habitat tel que défini dans les fiches descriptives d'habitats ainsi que dans le tableau N°6.

Habitats communautaires	Code Corine-biotopes	Code EUR 15	Objectifs à long terme
<b>Pelouses mésoxérophiles (Festuco-Lemanii-Brometum)</b>	34.31 à 34.34	6210	➤ Conserver les pelouses mésoxérophiles de la Côte de l'Est par coupes et débroussaillage
<b>Pelouse mésophiles (Onobrychido-Brometum)</b>	34.31 à 34.34	6210	➤ Conserver les pelouses mésophiles de la Côte de l'Est par pâturage et restaurer les autres pelouses
<b>Végétation des parois rocheuses</b>	62.1	8210	➤ Conserver la végétation des parois rocheuses par débroussaillage
<b>Végétation des dalles rocheuses</b>	34.11	6110	➤ Maintien de l'éclaircissement par débroussaillage
<b>Prairies maigres de fauche</b>	38.2	6510	➤ Restaurer les prairies par la mise en place de mesures agri-environnementales
<b>Forêts de pente du <i>Tilio-Acerion</i></b>	41.41	9180	➤ <b>Conservation des habitats :</b> ➤ Faire tendre les peuplements vers un état optimal en structure et composition ➤ Améliorer la diversité biologique des habitats ➤ <b>Production de bois de qualité</b>
<b>Chênaie pédonculée calcicole</b>	41.24	9160	
<b>Hêtraie du <i>Asperulo-Fagetum</i></b>	41.131	9130	
<b>Hêtraie calcicole sèche</b>	41.161	9150	

### IV.A.3 Objectifs de gestion par espèces

Annexes tableaux – Tableau N°6.3 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par Espèces

Espèces d'intérêt communautaire	Code Directives	Objectifs à long terme
Agrion de Mercure	1044	➤ Conservation de la perte du Mouzon, Suivi de la population
Cuivré des marais	1060	➤ Renaturation des prairies de fauche, suivi des populations
Petit Rhinolophe	1303	➤ Assurer la conservation des gîtes existants, suivi des populations
Grand Murin	1324	➤ Assurer la conservation des gîtes existants, suivi des populations

### IV.B Proposition d'opérations (milieux ouverts)

Tableau N°6.1 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion pour l'ensemble des milieux ouverts

Considérant les 3 niveaux d'intérêt des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ainsi que les 3 niveaux de menaces les concernant, toutes les opérations proposées sont dotées d'un niveau de priorité :

- 1 – Indispensable**
- 2 – Nécessaire**
- 3 – Souhaitable.**

Cette hiérarchisation des priorités des opérations permettra d'affecter au mieux les enveloppes budgétaires allouées afin de garantir la conservation la plus optimale des habitats et des habitats d'espèces.

## IV.B.1 Proposition d'opération pour l'ensemble du site

### SI00 – Exécution du Document d'Objectifs

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains

#### *Descriptif :*

La mise en œuvre des différentes opérations prescrites dans le Document d'Objectif requière un travail d'animation de projet dont le coût n'est pas inclus dans chaque opération. En conséquence afin de garantir l'application de l'ensemble des opérations, il importe de créer une opération spécifique « exécution du Document d'Objectifs ».

L'animation des documents d'objectifs a été déclinée en 6 thèmes, en fonction des opérations concernées :

- ❖ SA : Suivi Administratif : concerne la participations aux réunions des comités de suivi ainsi que le temps nécessaire à la programmation financière (360,00 €/j),
- ❖ ST : Suivi des Travaux : concerne les relations avec les entreprises ou le suivi des travaux effectués en régie par l'équipe du C.S.L (246,00 €/j),
- ❖ SSt : Suivi des Sous-Traitances : concerne les relations avec les sous-traitants d'études scientifiques, essentiellement des visites préliminaires de terrain (360,00 €/j),
- ❖ MFU : Suivi de la Maîtrise Foncière ou d'usage : concerne les prospections et négociations en vue des opérations de Maîtrise foncière ou d'usage en vue du passage des contrats Natura 2000 (360,00 €/j),
- ❖ VP : concerne la préparation des programmes d'animations, la définition des panneaux ou la programmation des conférences (246,00 €/j),
- ❖ CT : Suivi des Contrats : animation pour les contrats Natura 2000, C.T.E ou M.A.E, relationnel général avec les agriculteurs pour l'application des prescriptions les concernant (246,00 €/j),

#### *Evaluation du coût selon les années de programmation :*

❖ 2004 :	13 jours	→ 4 110,00 €
- SA	4 jours	
- ST	1 jour	
- MFU	4 jours	
- CT	4 jours	
❖ 2005 :	10 jours	→ 3 144,00 €
- SA	4 jours	
- ST	1 jour	
- MFU	2 jours	
- CT	3 jours	
❖ 2006 :	7 jours	→ 2 178,00 €
- SA	4 jours	
- ST	1 jour	
- CT	2 jours	
❖ 2007 :	7 jours	→ 2 178,00 €
- SA	4 jours	
- ST	1 jour	
- CT	2 jours	
❖ 2008 :	7 jours	→ 2 178,00 €
- SA	4 jours	
- ST	1 jour	
- CT	2 jours	



#### IV.B.2 Proposition d'opérations pour les Habitats de milieux ouverts

Tableau N°5 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par habitats et espèces.

### HA00 : Maintien des conditions stationnelles des micro-habitats de falaises

Niveau de priorité : indispensable  
 Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains  
 Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains

#### Descriptif :

Les habitats de falaise de la pelouse de la Côte de l'Est abritent de nombreuses espèces peu communes. On y retrouve, sur une petite surface, plusieurs faciès (très sec, abrités, ombragés) abritant chacun un cortège différent et notamment une grande richesse en espèces muscinales. Il ne doit pas y avoir d'intervention de gestion sur ces secteurs sensibles des falaises.

### HA01 – Restaurer et entretenir les pelouses mésophiles par pâturage

Niveau de priorité : Indispensable  
 Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains/Exploitant  
 Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains/Exploitant

#### Descriptif :

Afin d'assurer la conservation à long terme des pelouses sèches, la mise en place de pâturage extensif ovin est préconisée. Ce pâturage sera réalisé par un éleveur de la commune de Circourt-sur-Mouzon, qui possède un cheptel de 40 ovins de race Texel. Les objectifs de préservation de ces habitats nécessitent un itinéraire technique intégrant les impératifs biologiques relatifs à la conservation des espèces et habitats. Ainsi, l'itinéraire pastoral combinera les deux objectifs suivants :

- Entretien de pelouses sèches en bon état de conservation par pâturage léger printanier et tardif.
- Lutte contre l'envahissement par graminées sociales (notamment *Brachypodium pinnatum*) après les travaux d'exploitation des diverses pinèdes présentés sur le site par pâturage dirigé en fin de printemps et en hiver.

**Coût de la mesure : 115,00 €/ha/an**

Ces deux objectifs se traduisent en 4 types d'opérations relatives aux entités biologiques et géographiques.

Mesure	Parcelle cadastrale concernée
HA01a	ZC 35 et ZC 36
HA01b	ZC 36 et ZC 37
HA01c	ZC 35, ZC36, ZC 37 et ZC 38
HA01d	ZC 38

**HA01a : Entretien des pelouses mésophiles par pâturage extensif printanier**

Milieu : Pelouses xérophiles, enclavée en forêt.  
 Surface totale: 0,48 ha  
 Productivité estimée : 1T de MS/ha/an  
 Disponibilité en MS : 0,330T de MS/an  
 Nombre de jours de pâturage-brebis: 220 jours/an  
 Nombre de jours de pâturage-troupe (20 brebis): 11 jours/an

Les 11 jours de pâturage seront effectués du 15/05 au 26/05, deux années sur trois. Bien entendu, la date de retrait des animaux ne peut être imposée, la productivité variant d'une année à l'autre. Il conviendra surtout de retirer les animaux lorsque le taux de pâturage aura atteint 70%.

**HA01b : Entretenir les pelouses xéro-mésophiles par pâturage extensif tardif.**

Milieu : Pelouses mésoxérophiles et localement pelouses après exploitation pinèdes.  
 Surface totale: 1.91 ha  
 Surface pâturée / an : 1,34 ha (2/3 de 1,91 ha)  
 Productivité estimée : 0,900T de MS/ha/an  
 Disponibilité en MS : 0,845 T de MS/an  
 Nombre de jours de pâturage-brebis: 563 jours/an  
 Nombre de jours de pâturage-troupe (20 brebis) : 28 jours/an

Les 28 jours de pâturage seront effectués à partir du 31/08, 1/3 n'étant pas pâturé chaque année.

**HA01c : Restaurer les pelouses issues de l'exploitation de la pinède sur la partie gérée par le CSL.**

Surface : 3,4ha  
 Milieu : Pelouses mésophiles, après exploitation d'une Pinède.  
 Productivité estimée : 1T de MS/ha/an  
 Disponibilité en MS : 2.4T de MS/an  
 Nombre de jours de pâturage-brebis: 1600 jours/an  
 Nombre de jours de pâturage-troupe (20 brebis) : 80 jours/an

Les 85 jours de pâturage seront effectués du 26/05 au 31/06 puis du 20/10 au 10/12.

**HA01d : Restaurer les pelouses issues de l'exploitation de la pinède sur la partie gérée par la commune.**

Cette action ne sera mise en place qu'avec l'accord de la commune de Circourt-sur-Mouzon. Elle ne nécessite pas de surcoût par rapport aux trois précédentes actions.

Surface : 1,4ha  
 Surface pâturée / an : 1,00 ha (2/3 de 1,91 ha)  
 Milieu : Pelouses mésophiles.  
 Productivité estimée : 0,560 T de MS/ha/an  
 Disponibilité en MS : 0,560T de MS/an  
 Nombre de jours de pâturage-brebis: 373 jours/an  
 Nombre de jours de pâturage-troupe (20 brebis) : 20 jours/an

Les 20 jours de pâturage seront effectués du 31/09 au 20/10.

*Programmation :*

	2004	2005	2006	2007	2008
HA01a	Pas de pâturage	<b>X</b>	<b>X</b>	Pas de pâturage	<b>X</b>
HA01b	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
HA01c	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
HA01d	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>

*Evaluation du coût :*

Deux types de coût ont été distingués :

- les coûts d'investissement de renouvellement (la plupart des investissements sera effectué en 2003),
- les coûts de fonctionnement suivi et assistance technique.

## Détail des investissements de renouvellement

Désignation	2004	2005	2006	2007	2008
Batterie 12V 45Ah					
Piquets plastiques		<b>50,00</b>			<b>50,00</b>
Fils		<b>50,00</b>			<b>50,00</b>
Total/an		100,00			100,00

## Synthèse des coûts de fonctionnement

Désignation	2004	2005	2006	2007	2008
Suivi technique	492,00	492,00	492,00	492,00	492,00
Assistance technique	295,00	295,00	295,00	295,00	295,00
Total / an en Euros	1279,00	1279,00	1279,00	1279,00	1279,00

**HA02 : Fauche des secteurs non pâturables**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains/Chantier Services

*Descriptif :*

Il s'agit de fauches d'entretien ou de restauration sur l'ensemble des pelouses calcaires du site Natura 2000. Plusieurs secteurs sont concernés (localisations des mesures ci-dessous : HA02a, HA02b, HA02c et HA02d).

### Localisation parcellaire de la mesure HA02

Mesure	Parcelle cadastrale concernée
HA02a	ZC 36
HA02b	ZC 36
HA02c	ZC 35 et ZC 36
HA02d	ZC 35 et ZC 36

**HA02a** : Il s'agit d'un entretien des rebords de falaise, suite aux débroussailllements effectués les années précédentes. Cet entretien, non accessible au pâturage, se fera par fauchage bisannuel à la débroussailleuse, sur une **surface de 0,1 ha**. Cette opération a été réalisée fin 2002 et sera reconduite en 2005 et 2007 avec l'association d'insertion « Chantier Service », avec un suivi des travaux par le CSL.

*Evaluation du coût / programmation : 2 130 €/ha*

- ❖ 2005 : → 213,00 €
- ❖ 2007 : → 213,00 €

**HA02b** : il s'agit d'un entretien (débroussaillage et fauchage) bisannuel estival des pelouses mésophiles. Cet entretien, non accessible au pâturage, se fera par fauchage bisannuel à la débroussailleuse, sur une **surface de 0,16 ha**. Cette opération a été réalisée en 2002 et sera reconduite en 2004, 2006 et 2008 avec l'association d'insertion « Chantier Service », avec un suivi des travaux par le CSL.

*Evaluation du coût / programmation : 2031,25 €/ha*

- ❖ 2004 : → 325,00 €
- ❖ 2006 : → 325,00 €
- ❖ 2008 : → 325,00 €

**HA02c** : Fauchage bisannuel automnal des pelouses mésophiles du sommet de côte. Cet entretien, non accessible au pâturage se fera par fauchage bisannuel à la motofaucheuse, sur une **surface de 0,25 ha**. Cette opération a été réalisée en 2002 et sera reconduite en 2004, 2006 et 2008 avec l'association d'insertion « Chantier Service », avec un suivi des travaux par le CSL.

*Evaluation du coût / programmation : 1 412 €/ha*

- ❖ 2004 : → 353,00 €
- ❖ 2006 : → 353,00 €
- ❖ 2008 : → 353,00 €

**HA02d** : Fauchage bisannuel estival des pelouses mésophiles du sommet de côte. Cet entretien, non accessible au pâturage se fera par fauchage bisannuel à la motofaucheuse, sur une **surface de 0,25 ha**. Cette opération sera réalisée fin 2003 et sera reconduite en 2005 et 2007 avec l'association d'insertion « Chantier Service », avec un suivi des travaux par le CSL.

*Evaluation du coût / programmation : 1 412 €/ha*

- ❖ 2005 : → 353,00 €
- ❖ 2007 : → 353,00 €

## HA03 – Abattage et débroussaillage des pelouses mésophiles et xérophiles

Niveau de priorité : indispensable à souhaitable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains/Chantier Services

### Descriptif :

Il s'agit de fauches de restaurer, par coupes, abattages et si nécessaire, débroussaillage, les pelouses calcaires du site Natura 2000. Plusieurs secteurs sont concernés (localisations des mesures ci-dessous : HA03a à HA03 h). En fonction de leur localisation, cette mesure est considérée comme indispensable (pelouse de la Côte de l'Est) à souhaitable (Coteaux des Herbues). Une demande de défrichement sera déposé à la DDAF dès la validation du document d'objectifs.

Mesure	Parcelle cadastrale concernée
HA03a	ZC 36
HA03b	ZC 36
HA03c	ZC 36
HA03d	ZC 36 et ZD 129
HA03e	ZC 40
HA03f	ZC 40, ZC 41, ZC 42 et ZC 51
HA03g	ZK 18
HA03h	ZH 29

**HA03a (indispensable) :** Coupe triennale des Prunelliers sur la Côte de l'Est. Il s'agit d'effectuer, en complément des zones test de dévitalisation initiées en 1998, un débroussaillage triennal, afin de lutter contre l'envahissement des Prunelliers. Ces zones ne sont pas accessibles au pâturage et ont été débroussaillées en 2002. Cette opération sera réalisée par l'association d'insertion « Chantier Service », avec un suivi des travaux par le CSL.

### Evaluation du coût / programmation : 3 240 €/ha

Cette action concerne trois unités de gestion dont les opérations sont décalées dans le temps :

HA03 a1 : 2003, 2006 : 0,25 ha

HA03 a2 : 2004, 2007 : 0,25 ha

HA03 a3 : 2005, 2008 : 0,25 ha

❖ 2004 (0,25 ha) :	→ 810,00 €
❖ 2005 (0,25 ha) :	→ 810,00 €
❖ 2006 (0,25 ha) :	→ 810,00 €
❖ 2007 (0,25 ha) :	→ 810,00 €
❖ 2008 (0,25 ha) :	→ 810,00 €

**HA03b (indispensable)** : Arrachage ou coupe des essences arborescentes en préservant les Berbérís, Rosiers et Pruniers de Sainte-Lucie des falaises de la Côte de l'Est. Il s'agit de maintenir les conditions d'éclaircissement maximal au niveau du pied de la falaise. Ces travaux consisteront à une coupe des ligneux sous la falaise principale de la Côte de l'Est, en préservant les espèces caractéristiques de ce type de milieu : Berbérís, Rosiers et Prunier de Sainte-Lucie. Elle sera réalisée tous les 2 ans à partir 2005, puis en 2007 par le CSL. **Surface des travaux : 0,07 ha.**

*Evaluation du coût / programmation : 4 286 €/ha*

❖ 2005 :	→ 300,00 €
❖ 2007 :	→ 300,00 €

**HA03c (indispensable)**: restauration des pelouses xérophiles et mésophiles de la côte de l'Est par abattage et débroussaillage. Il s'agit d'étendre les zones de pelouses par abattage des Pins et des Bouleaux. Cet abattage sera suivi d'une fauche. Deux secteurs d'abattage ont été définis :

- HA03c1 : 0,15 ha en 2004 puis fauche en 2006
- HA03c2 : 0,1 ha en 2005 puis débroussaillage en 2007

Cette opération sera réalisée par l'association d'insertion « Chantier Service », avec un suivi des travaux par le CSL.

*Evaluation du coût / programmation :*

Abattage : **5 400 €/ha**  
Débroussaillage : **3 420 €/ha**

Coût = 50 h pour 14 €/h Abattage (code A3), pour 0,25 ha au total  
18 h pour 14 €/h (code F1), pour 0,15 ha  
18 h pour 14 €/h (code D6), pour 0,1 ha

❖ 2004 (0,15 ha – 50 h):	→ 790,00 €
❖ 2005 (0,1 ha – 33 h):	→ 552,00 €
❖ 2006 (0,15 ha – 18h)	→ 342,00 €
❖ 2007 (0,10 ha – 18h)	→ 342,00 €

**HA03d (nécessaire)** : Abattage des pinèdes au dessus des habitations en contrebas de la pelouse de la Côte de l'Est. Il s'agit de poursuivre l'abattage des Pins, d'une part vis-à-vis des habitations en contrebas, et d'autre part pour restaurer cette partie de la pelouse mésophile, actuellement sous pinède. La coupe des Pins se fera par une vente à une entreprise spécialisée. Les travaux consisteront ensuite à un traitement des rémanents, puis à un débroussaillage. **La surface de la coupe est estimée à 0,6 ha.**

Le traitement des rémanents et le débroussaillage seront réalisés par l'association d'insertion « Chantier Service », avec un suivi des travaux par le CSL .

*Evaluation du coût / programmation :*

Traitement des rémanents : **6 500 €/ha**  
Débroussaillage : **1 700 €/ha**

❖ 2005	:	→ 3 900,00 €
❖ 2007	:	→ 1 020,00 €

**HA03e (indispensable) et HA03f (nécessaire)** – Coupes des Pins et débroussaillage. Il s'agit de restaurer la pelouse mésophile de la Corvée par un abattage des Pins et un débroussaillage. Cette opération devra se faire si un pâturage est mis en place. Cette opération sera réalisée avec l'association d'insertion « Chantier Service », avec un suivi des travaux par le CSL.

On distingue deux secteurs :

- **HA03e** : cette partie, plus mésoxérophile, doit être traitée en priorité, du fait de sa complémentarité avec la pelouse de la côte de l'Est et notamment de sa partie pâturée HA01a. C'est ce secteur qui est le plus riche biologiquement, et le moins ourléfiée. Niveau de priorité : nécessaire. **Surface : 0,6 ha**
- **HA03f** : le reste de la pelouse, plus mésophile, possède un intérêt complémentaire de la pelouse de la Côte de l'Est, surtout en ce qui concerne l'entomofaune. Niveau de priorité : souhaitable. **Surface : 1,96 ha**

*Evaluation du coût / programmation : 3 220 €/ha*

❖ 2005 (HA03e)	→ 2 040,00 €
❖ 2006 (HA03f) :	→ 5 960,00 €

**HA03g (souhaitable)** - Abattage et débroussaillage de la Côte de Fayelle. Il s'agit de restaurer les stades de pelouses mésophiles et xérophiles par **abattage et débroussaillage sur 0,9 ha**. Cette opération ne pourra se réaliser qu'une fois la maîtrise foncière ou d'usage rendue possible. Cette opération pourra être réalisée avec l'association d'insertion « Chantier Service », avec un suivi des travaux par le CSL.

*Evaluation du coût / programmation :*

Abattage : **5 300 €/ha**  
Débroussaillage : **2 400 €/ha**

❖ 2005 :	→ 6 930,00 €
----------	--------------

**HA03h (souhaitable)** : Abattage, débroussaillage de la Côte des Herbues. Il s'agit de restaurer les stades de pelouses mésophiles et xérophiles par **débroussaillage sur 1,9 ha**. Cette opération ne pourra se réaliser qu'une fois la maîtrise foncière ou d'usage rendue possible. Cette opération pourra être réalisée avec l'association d'insertion « Chantier Service », avec un suivi des travaux par le CSL.

*Evaluation du coût / programmation : 2 253 €/ha*

❖ 2007 :	→ 4 280,00 €
----------	--------------

## **HA04 : opérations de suivis écologiques de la gestion sur la Côte de l'Est**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains.

*Descriptif* : Quatre placettes de suivi de la végétation de la pelouse de la Côte de l'Est sont en place sur le site. Le suivi consiste à réaliser des relevés une fois tous les deux ans, afin de suivre l'évolution de la végétation sur une longue période, en fonction de la gestion effectuée.

Cette mesure se décline en deux types de suivi :

**HA04a** – Suivi des effets de la gestion par débroussaillage sur les habitats de pelouses xérophiles (une placette – secteur HA03a)

1 jour/an tous les trois ans, à 410 €/j.

- ❖ 2005 : → 410,00 €
- ❖ 2008 : → 410,00 €

**HA04b** – Suivi des effets de la gestion par pâturage sur les habitats de pelouses mésophiles. Quatre placettes de suivi de la végétation des pelouses mésophiles pâturées sont en place, dont 3 depuis 2002. Deux placettes permettent le suivi de l'entretien par pâturage (secteurs HA01a et HA01b), et deux autres le suivi de la renaturation des pelouses mésophiles après abattage des Pins (secteur HA01c). Le suivi consiste à réaliser des relevés une fois tous les deux ans, afin de suivre l'évolution de la végétation sur une longue période, en fonction de la gestion effectuée, ici un entretien et une renaturation. Ce suivi a été effectué en 2002 avant pâturage (état initial).

2 jours/an tous les trois ans, à 410 €/j.

- ❖ 2005 : → 820,00 €
- ❖ 2008 : → 820,00 €

## **HA05 : maîtrise foncière ou d'usage des secteurs de pelouses non protégées**

Niveau de priorité : indispensable à souhaitable

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : CSL/Commune/SAFER/DDE

### *Descriptif :*

Les pelouses de la Corvée, de la Côte de Fayelle et des Herbues ne font l'objet d'aucune protection officielle ou conventionnelle. Il s'agit de pouvoir identifier un gestionnaire (commune, privés...) afin de pouvoir passer des contrats Natura 2000.

**HA05a (souhaitable)**– Maîtrise foncière ou d'usage des parcelles ZC 40, 41, 42 et 51 de la pelouse de la Corvée. Ces parcelles appartiennent à des propriétaires privés et à la SAFER, pour une superficie totale de 16,39 ha. La mise en place d'une gestion et de pâturage nécessite une action concertée sur ces quatre parcelles, sachant que la surface de pelouse calcaire n'est que de 3,5 ha. Ceci peut passer par :

- des conventions de gestion passées avec les différents propriétaires,
- une acquisition de l'ensemble de la pelouse, soit par la commune de Circourt, soit par le Conservatoire des Sites Lorrains.

Coût = 1 000 à 1 500 €/ha pour une éventuelle acquisition de tout ou partie des parcelles, soit environ 5000 € pour 3,5 ha



*Evaluation du coût / programmation:*

Les acquisitions se réaliseront en fonction des opportunités et de l'animation réalisée dans le cadre du suivi du document d'objectifs.

**HA05b (indispensable)** – Mettre en place une convention de gestion et/ou d'usage de la Côte de Fayelle. La parcelle ZK 18 appartient à la commune de Circourt-sur-Mouzon, pour 3,70 ha. En fonction des souhaits de la commune pour la gestion, cette parcelle pourra ou non faire l'objet d'une convention ou d'un avenant au bail emphytéotique existant. La DDE « gère » déjà une partie de cette pelouse, la partie la plus basse en contact avec la route, dans le cadre de son entretien des accotements routiers.

Une convention de gestion avec la DDE et la commune pourrait être mise en place, avant de réaliser une gestion plus soutenue (HA03).

Cette opération pourra être réalisée dans le cadre de l'animation du document d'objectifs (2004-2008).

**HA05c (souhaitable)** : Maîtrise d'usage de la Côte des Herbues. La parcelle ZH 29 appartient à la commune de Circourt-sur-Mouzon, pour 9,91 ha. En fonction des souhaits de la commune pour la gestion de ce site, cette parcelle pourra ou non faire l'objet d'une convention ou d'un avenant au bail emphytéotique.

**HA06 – Etude de la mise en pâturage de la pelouse de la Corvée**

Niveau de priorité : souhaitable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains/Exploitant

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains/Exploitant

*Descriptif :*

Après restauration par abattage et débroussaillage de tout ou partie de cette pelouse (HA03) et en fonction des opportunités foncières (HA05), il serait souhaitable et logique de pérenniser un entretien par pâturage, en étendant les surfaces pâturées par le cheptel de M. Geoffroy.

La mise en place du pâturage nécessite une étude de faisabilité, qui intégrera les souhaits de l'exploitants et la sensibilité biologique de cette pelouse, notamment sa sensibilité entomologique.

*Evaluation du coût / programmation:*

Cette étude de faisabilité sera réalisée dans le cadre du suivi du document d'objectifs et sera fonction d'autres opérations (maîtrise foncière ou d'usage notamment).

**HA07 – Mise en place de mesures agri-environnementales sur les prairies de fauche du Mouzon et de l'Anger**

Niveau de priorité : souhaitable

Maître d'ouvrage : DIREN/DDA

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains/Chambre d'agriculture.

*Descriptif :*

Cette prescription a pour but de permettre une restauration des habitats de prairies maigres de fauche par extensification. Ces mesures, en fonction du souhait des différents agriculteurs,

pourraient être mises en place dès 2004. Les coûts indiqués ci-dessous ne sont qu'indicatifs (reprises des mesures des Contrats Territoriaux d'Exploitation).

Une mesure doit être préconisée :

- 2001 : « gestion extensive des prairies par fauche » - 2001D (160,07 €/ha/an dans la synthèse agro-environnementale CTE),

40 ha sont concernés dans le site Natura 2000. Une contractualisation de 10 ha par an a été fixé comme objectif, soit une prévision de 1600,7 €/an sur 5 ans, durée du Contrat d'Agriculture Durable.

*Evaluation du coût / programmation:*

Année/ha contractualisés	2004	2005	2006	2007
10 ha	8003,5			
20 ha		8003,5		
30 ha			8003,5	
40 ha				8003,5
Total (€)	8003,5	8003,5	8003,5	8003,5

#### **IV.B.3 Proposition d'opérations pour les espèces**

*Tableau N°5 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion pour les habitats et les espèces*

### **ES1 – Maintien des caractéristiques hydrauliques des pertes du Mouzon**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : Conservatoire des Sites Lorrains

Descriptif :

La perte du Mouzon possède des caractéristiques hydrauliques particulières qui induisent la présence de plusieurs espèces rares dont l'Agrion de Mercure. Cette perte doit rester reliée au Mouzon et ne pas subir d'aménagements hydrauliques (comblement, curage...). Il s'agit d'exercer une veille sur les projets qui pourraient porter atteinte à l'intégrité de cette zone (gestion du cours d'eau, infrastructures...). Les dispositions de la Loi sur l'Eau s'appliquent concernant tous travaux de ce type.

### **ES2 – Suivi écologique de la population d'Agrion de Mercure**

Niveau de priorité : nécessaire

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : Conservatoire des Sites Lorrains

Descriptif : suivi biennal de la population d'Agrion de Mercure sur les sites favorables, avec dénombrement et localisation des individus contactés.

*Evaluation du coût / programmation:*

1 journée par an, en période estivale, tous les deux ans.

❖ 2005 :	→ 410,00 €
❖ 2007 :	→ 410,00 €
❖ 2009 :	→ 410,00 €

### **ES3 – Entretien des pelouses calcaires et renaturation des prairies de fauche (voir objectifs « Habitats milieux ouverts »)**

Niveau de priorité : souhaitable

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : Conservatoire des Sites Lorrains

**Descriptif :**

Le Damier de la succise est une espèce inféodée, pour une partie de son cycle, aux pelouses mésophiles et également aux prairies de fauche extensives. Les mesures précisées dans la partie « propositions d'opérations habitats de milieux ouverts » seront positives sur cette espèce : entretien des pelouses calcaires et extensification des prairies.

### **ES4 – Suivi écologique sur le Damier de la succise**

Niveau de priorité : nécessaire

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : Conservatoire des Sites Lorrains

**Descriptif :**

Les dernières données sur la présence du Damier de la succise sont anciennes (1995) et l'espèce n'a pas été recontactée en 2002. Dans le cadre du suivi du site de la Côte de l'Est par le Conservatoire des Sites Lorrains, un monitoring de l'impact du pâturage sur cette espèce, et plus généralement sur l'entomofaune sera effectué, en dehors de Natura 2000. Cette action est précisée ici pour mémoire.

### **ES5 – Renaturation des prairies de fauche (voir objectifs « Habitats milieux ouverts »)**

Niveau de priorité : nécessaire

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : Conservatoire des Sites Lorrains

**Descriptif :**

Le Cuivré des marais est une espèce liée aux prairies et friches humides extensives . Les mesures précisées dans la partie « propositions d'opérations habitats de milieux ouverts » seront positives sur cette espèce (mesures HA07, extensification des prairies).

## **ES6 – Suivi écologique de la population de Cuivré des marais**

Niveau de priorité : nécessaire

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : Conservatoire des Sites Lorrains

Descriptif : suivi biennal de la population de Cuivré des marais sur les sites favorables, avec dénombrement et localisation des individus contactés.

*Evaluation du coût / programmation:*

1 journée par an, en période estivale, tous les deux ans.

❖ 2005 : → 410,00 €

❖ 2007 : → 410,00 €

## **ES7 – Conservation de la diversité des paysages**

Niveau de priorité : nécessaire

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : Conseil Général 88, DDAF 88, DDE 88...

Descriptif :

Il s'agit de prendre en compte, dans les projets d'aménagement du territoire en cours ou à venir (P.L.U., Pré-études d'Aménagement Foncier, infrastructures carrières, gestion du Mouzon) avec la diversité des paysages (haies, bosquets, arbres isolées, vergers...) favorables aux chauves-souris du site Natura 2000.

## **ES8 – Conservation des conditions climatiques intérieures de la maison forestière de Vouxe y et du Tribunal de Neufchâteau**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif :

Les chiroptères ont des exigences biologiques particulières en matière de température et d'hygrométrie. Chaque espèce a son mode de chasse particulier, ses préférences pour le choix d'un site de repos diurne ou hivernal, sa sensibilité propre aux variations induites par le climat ou par les activités humaines (se reporter aux fiches espèces).

Le microclimat interne des deux sites conviennent bien aux chiroptères. Il convient de ne pas le modifier.

## **ES9 – Nettoyage régulier du guano de la maison forestière de Vouxe y et du Tribunal de Neufchâteau - Fermeture par une grille l'intérieur de la grotte de l'Enfer**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Il s'agit de travaux de gestion relatifs à la présence de chauves-souris de la directive.

Coût global de la mesure: **4 525,6 € sur 5 ans**

On distingue :

**ES9a : Nettoyage régulier du guano** .Une fois par an, le guano (déjections) produit par les colonies devra être évacué. Pour les deux sites, le temps de travail a été évalué à ½ journée par an, sur la base d'un coût horaire de technicien de terrain à 26,28 € de l'heure.

*Evaluation du coût / programmation:*

❖ 2004 :	→ 105,12 €
❖ 2005 :	→ 105,12 €
❖ 2006 :	→ 105,12 €
❖ 2007 :	→ 105,12 €
❖ 2008 :	→ 105,12 €

**ES9b : Pose d'une grille à l'entrée de la grotte de l'Enfer** : Deux individus de Petits Rhinolophes ont été découverts en hivernage, le 25 janvier 2003. L'espèce n'avait pas été retrouvée à cet endroit depuis sa dernière mention en 1951. Cette grotte semble également servir de site de transit pour d'autres espèces (Grand Rhinolophe contacté en 1997).

Cette grotte conserve donc, malgré sa fréquentation, un attrait pour cette espèce. Afin de lutter contre le dérangement excessif à l'intérieur de la grotte, une grille doit être posée.

Avant cette opération, il convient de connaître la position du propriétaire de la grotte sur cette opération et sur sa faisabilité.

*Evaluation du coût / programmation:*

❖ 2004 :	→ 4 000 ,00 €
----------	---------------

*Commune de  
Arcourt ?*

Coût incluant la pose et matériaux.

## **ES10 – Informer les propriétaires de l'évolution des populations de chiroptères pour les sites sous convention**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif :

Dans la cadre des conventions, une information du propriétaire (Office National des Forêts et ville de Neufchâteau), sera faite sur l'évolution de la population de Chiroptères sur les sites et sur les aménagements réalisés. Cette action sera réalisée dans le cadre de l'animation du document d'objectifs.

## **ES11 – Informer les communes de l'évolution des populations de Petits Rhinolophes et des conditions d'estivage des espèces**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : CPEPESC/CSL

Maître d'œuvre : CPEPESC/CSL

Descriptif :

Les municipalités concernées ont été mises au courant de la présence de ces espèces dans les combles, ainsi que des manières de les préserver. Il convient, dans le cadre de l'animation du document d'objectifs, et en parallèle avec les inventaires complémentaires à venir, de maintenir les contacts avec les municipalités.

## **ES12 – Suivis écologiques du Petit Rhinolophe dans la maison forestière de Vouzey et du Grand Murin dans le Tribunal de Neufchâteau**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif :

Pour réaliser un suivi de l'occupation des sites, il est nécessaire d'aller contrôler la présence des chauves-souris une à deux fois par an en période de reproduction. Pour réaliser ces visites de contrôle, certaines précautions sont à prendre :

- ne pas être trop nombreux (une à deux personnes),
- faire un minimum de bruit,
- rester le moins longtemps possible de façon à éviter un dérangement excessif des chauves-souris.

Le suivi scientifique sera réalisé par le CSL, à raison d'une journée et demi par an pour les deux sites. IL est également prévu, sur l'ensemble des suivis écologiques et en collaboration avec la CPEPESC Lorraine, de mettre en place des capteurs permettant le suivi des variations microclimatiques.

*Evaluation du coût / programmation:*

Une journée et demi par an, période estivale/hivernale (investissements capteurs : 1000 € en 2004)

❖ 2004 :	→ 1 615,00 €
❖ 2005 :	→ 615,00 €
❖ 2006 :	→ 615,00 €
❖ 2007 :	→ 615,00 €
❖ 2008 :	→ 615,00 €

FAIT

### **ES13 – Mise en place d'une convention de protection sur tout ou partie du fort de Mont-les-Neufchâteau**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif :

Le fort de Boulémont ne fait actuellement l'objet d'aucune convention de préservation des chauves-souris. Le problème principal du Fort est sa fréquentation, qui doit induire de nombreux dérangements pour les espèces, ce qui le rend peu accueillant pour les espèces.

Il s'agit de reprendre contact avec le gestionnaire du Fort afin de concilier les aspects touristiques de fréquentation et la mise en place de zones de quiétude éventuelles.

Cette action sera réalisée dans le cadre de l'animation du document d'objectifs.

### **ES14 – Inventaires complémentaires sur l'ensemble du site**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : CG88/CPEPESC

Maître d'œuvre : CPEPESC Lorraine

Descriptif :

Il s'agit de poursuivre les inventaires et de mieux connaître les colonies d'estivage et d'hivernage sur ce secteur, en privilégiant les espèces contactées de passage (Vespertillons, Barbastelle et Grand Rhinolophe).

Cet inventaire sera réalisé en 2003 et 2004 sur 120 communes du secteur réalisées dans le cadre de la politique Espace Naturel Sensible du département des Vosges.

#### **IV.B.4 Proposition d'opérations « Valorisation Pédagogique »**

*Tableau N°5 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion pour les habitats et les espèces*

### **VP1 – Animations pédagogiques auprès des scolaires et des habitants des communes**

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre : Conservatoire des Sites Lorrains

*Descriptif :*

Deux types d'animation, annuelle, seront organisées : d'une part des animations à destination du grand public et des habitants des communes du site, et d'autre part des animations de découverte sur le site par un animateur nature du CSL seront organisées. Le problème de la sécurité des enfants lors des visites guidées implique que l'organisation de telles sorties soit faite en respectant la réglementation en vigueur. La responsabilité étant supportée par l'enseignant.

*Evaluation du coût / programmation:*

Le coût est calculé sur la base d'une journée d'animateur par animation, soit 246 €. On compte ensuite deux jours par an (une sortie adulte, une sortie enfant).

❖ 2004 :	→ 492,00 €
❖ 2005 :	→ 492,00 €
❖ 2006 :	→ 492,00 €
❖ 2007 :	→ 492,00 €
❖ 2008 :	→ 492,00 €

## **VP2 – Animations spécifiques sur les Chauves-souris auprès des habitants des communes concernées**

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : CPEPESC Lorraine.

Maître d'œuvre : CPEPESC Lorraine

*Descriptif :*

Il s'agit d'animation (diaporamas, conférences) spécifiques sur les chauves-souris afin de sensibiliser les habitants et élus des communes couvertes par le site Natura 2000. Ces animations seront réalisées par la CPEPESC Lorraine. Estimation du coût 100,00 € par intervention.

*Evaluation du coût / programmation:*

❖ 2004 :	→ 100,00 €
❖ 2005 :	→ 100,00 €
❖ 2006 :	→ 100,00 €
❖ 2007 :	→ 100,00 €
❖ 2008 :	→ 100,00 €



## IV.C Proposition d'opérations pour les milieux forestiers

Remarque : concernant la dactylographie utilisée dans le texte ci-après : le code et l'intitulé des mesures préconisées non soulignées n'engagent pas de surcoût de gestion.

### **IV.C.1 Proposition d'opération pour l'ensemble du site**

*Tableau N°5 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion pour les habitats et les espèces*

#### IV.C.1.1- Dispositions générales concernant l'application du Document d'Objectif

### **MF 00 – Exécution du Document d'Objectifs**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre: Office National des Forêts

#### *Descriptif :*

La mise en œuvre des différentes opérations prescrites dans le Document d'Objectif requière un travail d'animation de projet dont le coût n'est pas inclus dans chaque opération. En conséquence afin de garantir l'application de l'ensemble des opérations, il importe de créer une opération spécifique « exécution du Document d'Objectifs ».

L'animation des documents d'objectifs a été déclinée en 6 thèmes, en fonction des opérations concernées :

- ❖ SA : Suivi Administratif : concerne la participations aux réunions des comités de suivi ainsi que le temps nécessaire à la programmation financière (400,00 €/j),
- ❖ ST : Suivi des Travaux : concerne les relations avec les entreprises ou le suivi des travaux effectués en régie par les équipe de l'ONF (254,00 €/j),
- ❖ SSt : Suivi des Sous-Traitances : concerne les relations avec les sous-traitants d'études scientifiques, essentiellement des visites préliminaires de terrain (400,00 €/j),
- ❖ CT : Suivi des Contrats : animation pour les contrats Natura 2000, relationnel général avec l'ONF local, les communes pour l'application des prescriptions les concernant et articulation avec la communauté de commune pour la valorisation touristique et pédagogique(400,00 €/j).

#### *Evaluation du coût selon les années de programmation :*

❖ 2004 :	5 jours	→ 1854,00 €
- SA	2 jours	
- ST	1 jour	
- CT	2 jours	
❖ 2005 :	6 jours	→ 2254,00 €
- SA	2 jours	
- ST	1 jour	
- SST	1 jours	
- CT	2 jours	
❖ 2006 :	6 jours	→ 2254,00 €
- SA	2 jours	
- ST	1 jour	
- SST	1 jour	

- CT	2 jours	
❖ 2007 :	5 jours	→ 2 000,00 €
- SA	2 jours	
- SST	1 jour	
- CT	2 jours	
❖ 2008 :	6 jours	→ 2 254,00 €
- SA	2 jours	
- ST	1 jour	
- SST	1 jour	
- CT	2 jours	

#### IV.C.1.2. - Dispositions générales concernant le foncier et les équipements de desserte

##### OBJECTIFS

Maintenir et conserver durablement l'intégrité physique du site  
Améliorer la structure foncière du site.

##### MOYENS

### **MF 1 – Réseau routier à maintenir dans son état**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'œuvre : ONF en forêt relevant du régime forestier

#### *Descriptif :*

Maintien du réseau routier dans son état, sans élargissement ni extension empièrrement ou drainage.

On évitera d'empièrer systématiquement les pistes existantes dans la zone Natura 2000 et de créer de nouvelles pistes. Toutefois, dans l'obligation d'étendre le réseau, un certain nombre de précautions devront être prises :

- **faire une étude globale de la nécessité sylvicole et économique** de nouvelles pistes en prenant en compte la dimension écologique.
- **prise en compte du paysage** (Charte de l'Environnement du département des Vosges)
- prévoir un tracé évitant la traversée des zones sensibles :
  - habitats d'intérêt patrimonial : érable à scolopendre, chênaie pédonculée de fonds de vallons, hêtraie calcicole sèche.
  - Stations de certaines espèces remarquables (pour cela, réaliser des inventaires floristiques préalablement sur la zone des travaux)
- éviter que les pistes ne traversent les ruisseaux
- éviter d'utiliser les procédés les plus perturbateurs, notamment les mines et les explosifs.
- ne pas utiliser les éboulis comme source de granulats

#### *Evaluation du coût / programmation:*

❖ 2004 -2008 → Pas de surcoût

### **MF2 – Animation foncière, suivi de la maîtrise foncière ou d'usage.**

Niveau de priorité : nécessaire

Maître d'ouvrage : CG88

Maître d'œuvre : ONF

*Descriptif :*

Il s'agit d'assurer un suivi de la maîtrise foncière ou d'usage grâce à des prospections et négociations en vue d'opérations de maîtrise foncière ou d'usage. Il faudra rechercher, contacter les propriétaires forestiers privés, et animer des réunions pour voir s'ils veulent vendre ou échanger leurs biens (micro-parcelles non entretenues ou non gérées), notamment dans les zones d'intérêt écologique élevé (zone d'érablaie dégradée, parcelles de résineux et de peupliers le long de l'Anger).

Voir avec aussi avec les maires pour des possibilités d'acquisitions ou d'échange, de soumission au régime forestier ou de conventions de gestion conservatoire avec un organisme spécialisé comme le Conservatoire des Sites Lorrains ou l'ONF (Cas de la côte de l'Est sur Circourt) pour les zones non gérées. Ces démarches visent à améliorer le structure foncière à l'intérieur du site, de façon à limiter le morcellement foncier, de faciliter la gestion courante et l'application des mesures du DOCOB.

Dans ce cadre, le Conseil Général des Vosges, par le biais de sa politique Espace Naturel Sensible, peut cofinancer des acquisitions par les communes.

*Evaluation du coût / programmation:*

Le temps pour cette opération d'animation et de concertation est estimé à 10 jours de travail.

❖ 2008 : → 4000,00 €

#### IV.C.1.3 - Programme d'actions relatif à la gestion sylvicole

Les particularités des mesures de gestion sylvicole sont les suivantes :

- elles doivent être appliquées sur toute la surface du site (mis à part quelques mesures spécifiques à certains habitats).

- elles doivent être appliquées de façon continue dans le temps : les interventions forestières (en forêts communales soumises) sont prévues par les aménagements forestiers selon un état d'assiette, qui devra être respecté.

- les résultats seront progressifs. L'état optimal des peuplements ne sera pas atteint sur la période de validité de ce document, mais sur le long terme.

#### **OBJECTIFS**

Conservé, améliorer et restaurer les habitats

Production des bois de qualité dans les habitats où elle est possible.

#### **MOYENS**

### **MF3 – Conservation des arbres morts et des arbres à cavités .**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'œuvre : ONF

#### **OBJECTIFS**

Améliorer la biodiversité en milieux forestier relevant du régime forestier

*Descriptif :*

- Les arbres morts sont importants pour certaines espèces végétales spécifiques (champignons, mousses, lichens), les espèces d'insectes saproxylophages, les batraciens et les reptiles (qui

trouvent dans les arbres morts couchés des habitats tampons aux variations climatiques et une protection contre les intempéries).

- Les arbres creux ou à cavités sont importants pour les espèces cavernicoles (plus du tiers des oiseaux forestiers, les chiroptères et autres mammifères)

On s'efforcera de **conserver au moins un arbre mort et 2 arbres à cavités par hectare**. Les arbres maintenus présenteront un diamètre supérieur ou égal à 35 cm de diamètre car ils sont les plus favorables à la biodiversité. (Instruction nationale ONF du 15 novembre 1993 appliquée en forêt domaniale).

### **MF 3.1. Lesquels ?**

- Toutes les essences sont concernées (même l'essence objectif !).

- Les arbres morts sont des individus sans intérêt commercial (qualité C et D) ou des arbres monumentaux et sans risques pour les arbres sains. Les arbres et branches sèches tombés au sol ne seront pas exploités dans la mesure où ces bois n'entravent pas l'exploitation forestière.

- Les arbres à cavités seront verts ou secs, mais pris en compte uniquement debout. Les arbres de qualité A et B pourront être conservés jusqu'à leur maturité économique sans prendre de risque avec l'évolution prévisible de la pourriture.

Remarque : Les cavités situées dans la surbille ou les grosses branches sont généralement sans dommage pour la bille de pied

### **MF 3.2. Localisation**

- Les arbres creux, secs ou à cavité seront éloignés au maximum des éventuels chemins, pistes et sentiers pour minimiser les risques de chutes de branches ou d'arbres sur les promeneurs ou les personnels techniques.

- Ils seront régulièrement répartis sur la totalité de la forêt et même dans les parcelles en régénération.

### **MF 3.3. Repérage et suivi :**

On profitera des comptages effectués lors des prochaines révisions d'aménagement pour noter l'emplacement, le nombre d'arbres (par essence), le diamètre et la position.

Conformément à l'instruction officielle, les arbres seront repérés à la peinture sur 2 côtés (Cf Guide technique Arbres morts / Arbres à cavités DR Alsace). Une action pédagogique devra être menée par les agents patrimoniaux pour sensibiliser les utilisateurs de la forêt notamment les bûcherons, les affouagistes et les exploitants.

**Cette mesure n'engendre pas de perte financière pour les communes concernées.**

Mais sachant qu'aucun inventaire n'a été réalisé jusqu'à présent, un travail important de terrain et de synthèse des données récoltées devra être réalisé pour mettre en place un réseau de bois morts et d'arbres creux sur le site ainsi que pour dresser le bilan général sur le site.

*Evaluation du coût / programmation:*

❖ 2004 -2008

→ Pas de surcoût

## **MF 4 – Inventaire et mise en place d'un réseau d'arbres morts et d'arbres à cavité sur les parcelles relevant du régime forestier**

Niveau de priorité : souhaitable

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : ONF

### **OBJECTIFS**

Améliorer la biodiversité en milieu forestier relevant du régime forestier.

*Descriptif :*

Un inventaire et une cartographie des arbres morts et arbres à cavités seront réalisés sur l'ensemble du site.

En estimant que lors de la révision des aménagements, seulement 20 % de la surface sera inventoriée, il restera à parcourir 80 % de la surface du site, soit  $80 \% \times 181 \text{ ha} = 145 \text{ ha}$ .

Sachant qu'une équipe de 4 personnes peut inventorier en moyenne 25 ha/ jour, il faudra donc environ 6 jours à l'équipe pour couvrir toute la surface, soit l'équivalent de 24 hommes/jour.

Pour l'ensemble de la prestation, comprenant l'inventaire, la cartographie, l'analyse et la rédaction d'un rapport, le surcoût pour la gestion est estimé à 8050 €, soit un coup d'environ **45 € / ha**.

*Evaluation du coût / programmation:*

❖ 2005 → 8050,00 €

**MF 5 – Conservation du patrimoine génétique et biodiversité**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'œuvre : ONF

*Descriptif :*

La **régénération** des peuplements forestiers doit être **naturelle et progressive**, sans introduction de **souches exogènes**. Cette mesure ne pourra être appliquée de manière stricte si des problèmes de régénération apparaissent, notamment dans les zones très touchées par la tempête de décembre 1999. L'introduction de petites quantités de plants, **adaptés à la station** pourra être envisagé. Il conviendra de privilégier les semis naturels dans le cas où ceux-ci apparaîtraient après les plantations.

**Toute transformation** des peuplements en essences autres que celles du cortège de l'habitat est à **proscrire** (plantations monospécifiques et systématiques en résineux par exemple).

On fera attention de respecter la **diversité des essences**, notamment dans les dégagements et les dépressages en travaillant en faveur du mélange. On retiendra les essences du cortège ligneux spontané de l'habitat naturel et on s'efforcera de maintenir la présence d'une strate arbustive. Une attention particulière sera portée sur la hêtraie pour éviter la monospécificité du peuplement en travaillant au profit des essences minoritaires et secondaires.

Ces essences dites « secondaires » doivent être considérées comme des essences d'accompagnement faisant partie de l'objectif de production, tout en sachant que leur proportion peut varier en fonction des habitats.

*Evaluation du coût / programmation:*

Ces recommandations qui s'appliquent à l'ensemble du site forestier soumis correspondent à une consigne normale de sylviculture et ne constituent pas une source de surcoût.

❖ 2004 -2008 → Pas de surcoût

**MF 6– Structure des peuplements**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'œuvre : ONF

*Descriptif :*

Les différents aménagements des forêts communales prévoient la conversion de toutes les parcelles de taillis sous futaie en futaie régulière. Le traitement en futaie régulière concourt à la biodiversité du site et les différentes phases de végétation ne constituent pas un mauvais état de conservation de l'habitat forestier potentiel.

Ce mode de traitement convient bien à la conservation de l'habitat majoritaire : la **hêtraie-chênaie neutrophile** (dite « à Aspérule »). Le choix précis du traitement (régulier ou irrégulier) porte peu à conséquence, l'essentiel étant de ne pas avoir recours à des coupes de régénération trop fortes. Le traitement irrégulier est à préférer pour les variantes les plus sèches. Il conviendra aux communes de décider de s'orienter vers un traitement régulier ou irrégulier lors de la révision prochaine des aménagements.

Mais en ce qui concerne les habitats suivants :

- **les chênaies pédonculées calcicoles des fonds de vallons**
- **les forêts de « ravins » et de pentes sur éboulis**
- **les hêtraies calcicoles sèches (« à Céphalanthère »),**

et compte tenu de la faible surface occupée, il conviendra d'adopter un traitement en futaie jardinée ou irrégulière, par bouquets (comme c'est le cas actuellement pour certaines zones) ou par petits parquets qui permettrait de limiter l'ouverture brutale du milieu et d'éviter ainsi de dégrader l'état de conservation de l'habitat. Ce mode de traitement permet aussi de conserver un mélange d'essences avantageux, source de diversité et de stabilité des peuplements.

*Evaluation du coût / programmation:*

Ces recommandations qui s'appliquent à l'ensemble du site forestier soumis correspondent à une consigne normale de sylviculture et ne constituent pas une source de surcoût.

❖ 2004 -2008

→ **Pas de surcoût**

## **MF 7 – Coupe de régénération**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'œuvre : ONF

*Descriptif :*

**Le renouvellement de la hêtraie neutrophile se fera proportionnellement à la surface de l'habitat**, de manière à répartir dans le temps les éventuels problèmes liés aux stations « difficiles » en matière de régénération et de production.

De plus les **coupes de régénération sur de grandes surfaces seront évitées à l'intérieur du site**. Cette mesure ne pourra donc être appliquée qu'à moyen terme, après la révision des aménagements forestiers.

*Evaluation du coût / programmation:*

❖ 2004 -2008

→ **Pas de surcoût**

## **MF 8 – Mise en place d'îlots de vieillissement sur 9 ha**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : ONF

### **OBJECTIFS**

Constituer un réseau de petits peuplements conduits sur un cycle sylvicole plus long que l'âge d'exploitabilité économique « classique ».

*Descriptif :*

La gestion forestière a conduit à récolter les arbres bien en deçà de leur longévité naturelle pour la production de bois. Aussi les très vieux peuplements sont peu fréquents et sont un « chaînon écologique » à recréer pour compléter l'écosystème forestier.

-On s'efforcera de mettre en place des îlots de vieillissement par l'intermédiaire des aménagements forestiers afin d'obtenir au terme d'une révolution de peuplement forestier une proportion de 5 % de peuplements menés à 200 ans. Cette durée est fixée arbitrairement en se basant sur le hêtre qui est l'essence dominante du site. On pourra toutefois désigner des îlots où le chêne, voire d'autres espèces (érables), seraient présentes.

- Ces îlots seront recrutés dans **les plus gros ou plus vieux arbres sains** (groupe de régénération en futaie régulière) et feront l'objet de **coupes d'amélioration** au profit des arbres les plus vigoureux et de plus belle qualité.

- Les bouquets ayant survécu à la tempête dans une parcelle en régénération peuvent avantageusement constituer des îlots.

- Ils seront discrètement matérialisés sur le terrain puis reportés sur la carte d'aménagement et sur le sommier de la forêt.

- Dans la mesure du possible, on fera en sorte de **désigner des îlots d'au moins 1ha d'un seul tenant**. Il semble judicieux d'exclure ici la propriété privée qui ne présente pas de taille suffisante par propriétaire pour pouvoir mener un îlot de vieillissement viable. Les surfaces cumulées des forêts communales étant d'environ 180 ha, on s'efforcera de conserver environ **9 ha** d'îlots de vieillissement (soit 5% de la surface).

Au prorata des surfaces de chaque commune, on conservera environ **4 ha en forêt communale de Pompierre, 3 ha en forêt communale de Circourt sur Mouzon et 2 ha en forêt communale de Jainvillotte**.

La moins value engendrée par cette mesure fera l'objet d'un financement spécifique.

Calcul de la perte financière engendré par cette mesure :

**MF 8.1. Forêt communale de Pompierre**

D'après le bilan de l'aménagement de la forêt communale de Pompierre de 1995 à 1999 :

- ◆ Surface : 287.01 ha
- ◆ Récoltes réalisées par an sur l'ensemble de la surface : 1400 m<sup>3</sup>
- ◆ Recette annuelle moyenne : 47.530 € HT (valeur euros 2001),  
soit **165 € HT/ha/an**
- ◆ Dépenses annuelles (travaux et frais de garderie) : 10.250 € HT  
Soit **36 € HT /ha/an**
- ◆ Bilan net : 129 € HT / ha / an

Sachant que les îlots de vieillissement se situeront en majorité dans la hêtraie, on considère que la valeur des bois aura chuté des 2/3 en raison du « cœur rouge » qui affecte souvent cette espèce au-delà de 120 ans.

La **perte** est donc estimée au 2/3 de 129 € soit 86 € HT/ha/an soit 100 € TTC /ha / an.

Cela permet d'estimer la perte à  $100 * 4 \text{ (ha)} = 400 \text{ € TTC}$  par an (valeur euros 2001).

**MF 8.2. Forêt communale de Circourt sur Mouzon :**

D'après le bilan de l'aménagement de la forêt communale de Circourt sur Mouzon de 1994 à 1999 :

- ◆ Surface : 137.85 ha
- ◆ Récoltes réalisées par an sur l'ensemble de la surface : 760 m<sup>3</sup>
- ◆ Recette annuelle moyenne : 33.023 € HT (valeur euros 2001),  
soit **239 € HT/ha/an**
- ◆ Dépenses annuelles (travaux et frais de garderie) : 14.000 € HT  
Soit **102 € HT /ha/an**
- ◆ Bilan net : 137 € HT / ha / an

La **perte** est donc estimée au 2/3 de 137 € soit 92 € HT/ha/an soit 109 € TTC /ha / an  
Cela permet d'estimer la perte à  $60 * 3$  (ha) = **327 € TTC** par an (valeur euros 2001).

### **MF 8.3. Forêt communale de Jainvillotte :**

D'après l'aménagement de la forêt communale de Jainvillotte :

- ◆ Surface : 313.98 ha
- ◆ Prévision de récolte par an sur l'ensemble de la surface : 1300 m3
- ◆ Recette annuelle moyenne : 60.300 € HT (valeur euros 2001),  
soit **192 € HT/ha/an**
- ◆ Dépenses annuelles (travaux et frais de garderie) : 24.360 € HT  
Soit **78 € HT /ha/an**
- ◆ Bilan net : 115 € HT / ha / an

La **perte** est donc estimée au 2/3 de 115 € soit 77 € HT/ha/an soit 90 € TTC /ha / an  
Cela permet d'estimer la perte à  $90 * 2$  (ha) = **180 € TTC** par an (valeur euros 2001).

Evaluation du coût / programmation :

Sur l'ensemble du site, on peut estimer la perte d'argent engendrée par cette mesure à la valeur de **907 € TTC** par an (valeur euros 2001) soit une moyenne de **100 € TTC/ha/an**.

❖ 2004	→504,00 €
❖ 2005	→504,00 €
❖ 2004	→504,00 €
❖ 2007	→504,00 €
❖ 2008	→504,00 €

### **MF 9 – Travaux d'irrégularisation des peuplements sur 9,6 ha**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : ONF

*Descriptif :*

Il s'agit d'effectuer des coupes ou des travaux sylvicoles dans les peuplements de Tillaie-ébraleia, de Chênaie-pédonculée de fonds de vallon et de hêtraie calcicole sèche afin de les irrégulariser. Ces travaux qui seront effectués en régie par l'organisme gestionnaire, devront faire l'objet d'une attention particulière et de techniques précautionneuses pour éviter la dégradation de ces habitats. Ainsi, afin de prévenir les problèmes d'ordre écologique dus au tassement du sol ou à la déstabilisation du milieu lors des opérations de débardage (zone d'éboullis), on s'efforcera dans les habitats suivants :

- Tillaie-ébraleia à Scolopendre sur éboullis grossiers
- Chênaie pédonculée de fond de vallon

d'effectuer le **débusquage des arbres récoltés au câble treuil** (proscrire les « pince à grumes ») avec des **engins maintenus hors des zones d'éboullis et à l'extérieur des vallons**, tout en veillant bien à ce que la **distance de traînage** des grumes soit la **plus courte possible** à l'intérieur de ces habitats.

Une attention et un suivi particulier devra être apporté par le personnel de terrain pour informer et veiller au respect de ces conditions par les entrepreneurs de travaux forestiers.

La dissémination des zones à travailler, leur faible surface, les techniques à mettre en œuvre ainsi que les conditions difficiles de cheminement et d'exploitation vont entraîner des sacrifices d'exploitabilité qui feront l'objet d'un financement.

Evaluation du coût / programmation :

La surface concernée par cette mesure atteint **9.60 ha** en forêt bénéficiant du régime forestier.



On estime à 10 € TTC / m<sup>3</sup> exploité, le surcoût de ces opérations. La récolte prélevée correspond en moyenne à 3.m<sup>3</sup>/ha/an. Le surcoût annuel s'élève donc à 9.6 x 3 x 10 = 290 €/an ou 30 €/ha/an.

❖ 2004	→290,00 €
❖ 2005	→290,00 €
❖ 2006	→290,00 €
❖ 2007	→290,00 €
❖ 2008	→290,00 €

## MF 10 – Eviter l'utilisation de produits agro-pharmaceutiques

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'œuvre : ONF

*Descriptif :*

Les dégagements se feront préférentiellement de manière manuelle ou mécanique. On évitera au maximum l'utilisation de produits chimiques (phytocides..).

L'apport d'engrais est à proscrire sur l'ensemble du site

Les traitements insecticides seront à éviter, voire interdire si la survie des boisements n'est pas en jeu.

Evaluation du coût / programmation :

❖ 2004 -2008 → Pas de surcoût

## MF 11 – Eviter le travail du sol en profondeur

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'œuvre : ONF

*Descriptif :*

Il est à éviter car il est néfaste pour l'entomofaune et très peu utile à la survie des semences dans les habitats du site du Mouzon et de l'Anger.

Evaluation du coût / programmation :

❖ 2004 -2008 → Pas de surcoût

## MF 12 – Protection du Lierre (Hedera helix)

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'œuvre : ONF

*Descriptif :*

Le Lierre doit être considérée comme une plante épiphyte (et non parasite), ne prélevant rien sur l'arbre support.

Evaluation du coût / programmation :

❖ 2004 -2008 → Pas de surcoût

## **MF 13 – Brûlage des vieux pneus**

Niveau de priorité : indispensable  
Maître d'œuvre : ONF

### *Descriptif :*

Le brûlage de vieux pneus pour démarrer le feu d'affouages sera réglementé (interdiction ou enlèvement des carcasses métalliques, interdire l'utilisation d'hydrocarbures inflammables). La vidange des tracteurs est interdite tout comme l'utilisation du site comme dépotoir.

Ces recommandations sont visées et réprochées par la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Evaluation du coût / programmation :

❖ 2004 -2008

→ Pas de surcoût

## **MF 14 – Pratique de l'affouage**

Niveau de priorité : indispensable  
Maître d'œuvre : ONF

### *Descriptif :*

Porter à la connaissance des affouagistes, à travers un règlement d'affouage ou d'un guide des bonnes pratiques, les mesures à appliquer, notamment la protection des plantes rares, des arbres creux, secs ou à cavités et celle du Lierre, la conservation de certaines branches mortes au sol (à préciser pour chaque exploitation par le service forestier) ainsi que la réglementation du brûlage des vieux pneus.

Evaluation du coût / programmation :

❖ 2004 -2008

→ Pas de surcoût

## **MF 15 – Etude paysagère**

Niveau de priorité : nécessaire  
Maître d'ouvrage : CR Lorraine, DIREN  
Maître d'œuvre : ONF

### *Descriptif :*

A l'intérieur du site Natura 2000, beaucoup de parcelles forestières ou agricoles possèdent une certaine sensibilité paysagère. En effet, elles sont situées sur les versants de part et d'autres des vallées du Mouzon et de l'Anger, très fréquentées par les promeneurs et les automobilistes (RN, D2).

Dans ces zones sensibles, le gestionnaire forestier est invité à ne pas créer de grands vides ou des boisements linéaires contraires à l'équilibre paysager des vallées du Mouzon et de l'Anger.

Une pré-étude de sensibilité paysagère a déjà été réalisée en forêt communale de Jainvillotte par l'ONF. Ce type d'étude d'un grand intérêt pour le gestionnaire lors de la régénération des peuplements et pour les communes pour les opérations d'aménagement pourra être étendu à l'ensemble du site.

Le coût engendré par une telle étude sur l'ensemble du site pourra faire l'objet d'un financement spécifique du Conseil Régional de Lorraine et de la Diren dans le cadre du plan paysage.

Evaluation du coût / programmation :

La réalisation d'une étude de sensibilité paysagère peut se réaliser grâce au Système d'Information Géographique complété par une phase de terrain réalisée par une personne

spécialiste du paysage. Les résultats seront intégrés dans les aménagements forestiers lors de leur toute prochaine révision et pris en compte pour la gestion sylvicole.

Surface concernée : l'ensemble du site soit environs 306 ha

Pour l'ensemble de la prestation : phase d'inventaire, cartographie, synthèse et rédaction, cette étude paysagère représente un coût de **9600 € HT** soit environ **31 € HT/ha**.

Cette étude pourra être réalisée par la cellule « Paysage » du bureau d'étude « Sylvétude » de la Direction Territoriale de l'ONF. - 03 83 17 74 00 (10) *Géraldine Lemaire à Nancy*

Le suivi des relations avec le bureau d'étude sous-traitant et la visite préliminaire de terrain seront réalisés par l'Agence ONF de Neufchâteau (1 journée à 400,00 €/jour)

Coût de l'étude = 31 €/ha

❖ 2006

→ 9600,00 €

*Maryline Quinié  
à Nancy  
03 83 33 060 62.*

#### IV.C.2 Proposition d'opération pour les habitats forestiers

*Tableau N°5 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion pour les habitats et les espèces*

##### IV.C.2.1 - Mesures et recommandations spécifiques à la **Tillaie-ébrale à Scolopendre**

Les caractères sensibles de cet habitat rare et ponctuel sont l'instabilité du sol (à cause des blocs), la sensibilité à l'érosion, la forte pente et la grande valeur patrimoniale de ces milieux (présence d'espèces rares ou protégées).

- De plus en dehors de toute intervention humaine, les ébrales sont des écosystèmes stables soumis à des perturbations (chablis), qui se régénèrent naturellement (par voie végétative surtout) et qui se prêtent bien à un traitement irrégulier.

- De plus les difficultés d'accès ont fait qu'elles ont été très peu exploitées.

Ces milieux étant très fragiles, **toute extension du réseau de desserte ou amélioration du réseau existant à travers ces habitats est à proscrire.**

- Ici, **l'objectif de conservation est prioritaire** et les surfaces concernées très réduites, on préconise une **gestion sylvicole extensive** dans ce type d'habitat. **Le traitement irrégulier se justifie** par l'impératif particulier de protection du milieu physique, par la difficulté d'accès au peuplement et les conditions d'exploitations périlleuses pour le matériel et le personnel.

- Ce type d'habitat au sein d'un massif dominé par des milieux plus productifs se prête particulièrement à la **création d'îlots de vieillissement.**

- L'érale est une essence intéressante d'un point de vue économique, qui justifie la volonté d'intervenir dans ces peuplements. De plus, il est indispensable d'intervenir dans les Tillaies-ébrales situées au dessus et en bordure de la route départemental (D2 entre Pompierre et Circourt) pour des raisons de sécurité des usagers (parcelles 32/33 et 22/23 de la FC de Pompierre). Ces zones pouvant être exploitées (et ayant déjà été exploitées), on effectuera une activité de « cueillette » des arbres intéressants économiquement dans un objectif d'irrégularisation des peuplements. Il conviendra de veiller au respect des précautions de débardage (**Mesure MF 9**)

### MF 16 – Restauration de la Tillaie-ébrale par abattage des résineux

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : ONF

*Descriptif :*

A long terme, les épicéas des parcelles **non soumises** ZD 20 et ZD21 de la commune de Rebeuville devront être abattus car ils ne correspondent pas au cortège naturel et spontané de l'habitat. Les semis ou la régénération résineuse présente devra aussi être éliminée sur une surface de 2,8 ha.

Evaluation du coût / programmation :

Cette opération sera réalisée avec l'équipe d'ouvrier de l'ONF, avec un suivi des travaux par l'agent patrimonial local (deux heures par intervention à 35 € de l'heure).

Coût = 30 h pour 32,40 €/h en abattage pour 2.8 ha

❖ 2004	→ 970,00 €
❖ 2008	→ 370,00 €

## **MF 17 – Canalisation du public au bois de l'Enfer**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN, Communauté de communes

Maître d'œuvre : ONF

*Descriptif :*

Dans un objectif de sécurité du public, de **préservation de l'habitat prioritaire**, de l'habitat associé (Végétation des parois rocheuses calcaires), ainsi que de l'habitat potentiel d'espèces d'intérêt communautaire (chauves souris dans la grotte de l'Enfer), des mesures doivent être prises pour canaliser le public au « Bois de l'Enfer ».

En effet il existe actuellement un sentier de randonnée non sécurisé (rampe d'accès en mauvais état, risques de chute de blocs de calcaire...), au pied de la falaise dans l'habitat prioritaire.

Cette zone est assez fréquentée par les randonneurs qui viennent voir la grotte mais aussi par de nombreux passionnés d'escalade qui utilisent la falaise pour leur activité, ainsi que par des spéléologues.

Après étude, concertation avec les différents intervenants sur cette partie du site, des mesures pourront être prises (conventions, mise en place d'ouvrage...) pour limiter certaines activités, **canaliser la fréquentation au Bois de l'Enfer et éviter une dégradation de cet habitat prioritaire remarquable.**

Remarque : le Bois de l'Enfer est la zone la plus fréquentée du site du fait de la présence de la grotte, des falaises et du site d'escalade. Un effort particulier doit donc être fait à cet endroit pour sensibiliser le public à la protection des milieux naturels (grotte, falaise, tillaie-érablaie à scolopendre), de la faune associée (chauve-souris) et de la flore remarquable.

Evaluation du coût / programmation :

Cette opération pourra être réalisée et animée par le bureau d'étude de l'ONF.

Le temps pour cette opération d'animation et de concertation est estimé à 10 jours de travail.

❖ 2004	→ 4000,00 €
--------	-------------

### **IV.C.2.2 - Recommandations spécifiques à la Chênaie pédonculée de fond de vallon**

**- Maintenir la biodiversité naturelle de l'habitats (Erables, Chêne pédonculé, Frêne...).**

**Conserver cet habitat à flore riche dans son état actuel.**

- Boisements à ne pas trop ouvrir pour maintenir l'atmosphère fraîche et confinée des fonds de vallons et à traiter en futaie irrégulière. **(Mesure MF9)**

- Compte tenu de la faible largeur de ces deux vallons de la forêt communales de Pompierre, ceux-ci ne devront pas être empruntés ni traversés lors des opérations de débardage. Les arbres récoltés devront être débusqués avec un tracteur à câbles, qui sera maintenu hors des vallons en veillant à ce que la distance de traîne soit la plus courte possible. Cette mesure vise à préserver les espèces remarquables présentes et à éviter leur destruction et un tassement du sol irréversible par les engins d'exploitation.

#### IV.C.2.3 - Mesures et recommandations spécifiques à la hêtraie calcicole sèche (« à Céphalanthères »)

-Boisements à ouvrir modérément pour favoriser les xéro-thermophiles. Le renouvellement des arbres par trouées plus ou moins importantes est recommandé, avec création de petites clairières temporaires de 5 à 20 ares.

### **MF 18 – Travail d'entretien des lisières forestières**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : ONF

#### *Descriptif :*

Une attention particulière devra être apportée au niveau de la lisière et de l'ourlet préforestier, riche en espèces rares et qui sont à l'origine d'une mosaïque originale : éboulis, pelouse sèche, fruticée, au niveau de la parcelle 29 de Circourt-sur-Mouzon (carrefour du Pont Bourlard). Des interventions ponctuelles pourront contribuer à cet objectif de maintien d'une lisière pluristratifiée qui augmente la présence de différentes niches écologiques.

Cette mesure s'appliquera également au niveau de la « Roche-aux-miroirs » (parcelle 30 de Circourt-sur-Mouzon), pour maintenir l'ouverture du milieu et préserver les espèces héliophiles et thermophiles remarquables en éliminant la colonisation par les ligneux.

Evaluation du coût / programmation :

Cette opération sera réalisée par l'équipe d'ouvrier de l'ONF, avec un suivi des travaux et un encadrement par un spécialiste en écologie du bureau d'étude de l'ONF (une journée à 400,00€).

Coût = 2 jours/an tous les 3 ans, à 240 €/jour

❖ 2005	→ 880,00 €
❖ 2008	→ 880,00 €

#### IV.C.2.3 - Mesures et recommandations spécifiques à la Hêtraie-Chênaie neutrophile et mésophile

- Un simple maintien de la biodiversité dendrologique devrait suffire pour préserver cet habitat. Il est essentiel de favoriser le maintien de l'état observé de l'habitat (bon état de conservation) et de favoriser le cas échéant (autre état, mauvais état), son évolution vers l'état à privilégier, avec notamment la surveillance des travaux sylvicoles dans les zones classées en recrû forestier.

- Les zones en mauvais état de conservation (plantations de pins) devront faire l'objet de travaux afin de restaurer celui-ci.

- Le boisement de pin noir de la parcelle 1 de la forêt communale de Circourt a été complètement dévasté par la tempête de 1999. L'exploitation et l'évacuation des bois s'est terminée à l'automne

2002. L'objectif principal est de privilégier le retour naturel (par semis) des essences autochtones. Il est donc prévu dans un premier temps de laisser faire la nature, donc de ne pas effectuer de reboisements artificiels à court terme. Une période d'attente dont la durée sera à évaluer par le service gestionnaire est donc nécessaire.

### **MF 19– Eclaircie non productive des plantations de Pins**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : ONF

#### *Descriptif :*

En ce qui concerne les peuplements de Pins non touchés par la tempête (Parcelles 10 et 11 de la FC de Circourt), la présence par endroit d'un sous étage de hêtre va favoriser le retour vers un peuplement de feuillus. Dans les zones pures de Pins, il faudra ouvrir progressivement la plantation pour permettre la régénération du Hêtre (parfois déjà présente en sous-étage) à partir des semenciers du peuplement feuillu contigu. Les modalités de cette éclaircie seront à définir par le service gestionnaire (commercialisation des bois ou non, volume à extraire, rotation...).

Remarque : ces parcelles ont essayées d'être commercialisées plusieurs fois mais sans succès du fait des contraintes importantes d'exploitabilité.

A long terme (18-20ans), les Pins seront progressivement extraits en fonction de la régénération acquise, pour transformer le peuplement résineux en peuplement feuillu et revenir à l'état naturel de l'habitat à long terme.

#### Evaluation du coût / programmation :

Cette opération sera réalisée en régie par l'ONF, avec un suivi des travaux par l'agent patrimonial local (une journée à 254,00€).

La surface à travailler est de 4,9 ha.

Coût = il est constitué par le surcoût d'exploitation (15€/m<sup>3</sup>) lié au relief très pentu. Il est prévu de faire une seule coupe au cours des cinq prochaines années avec un prélèvement moyen d'environ 30 m<sup>3</sup>/ha.

$$30 \text{ m}^3/\text{ha} \times 4.6 \text{ ha} \times 15\text{€/m}^3 = 2205 \text{ €}$$

❖ 2004

→ 2460,00 €

### **IV.C.3 - Programme d'action relatif à l'hydrologie**

*Tableau N°5 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion pour les habitats et les espèces*

#### **OBJECTIFS :**

Maintenir des pratiques forestières favorables au réseau hydrologique et éviter d'engendrer des pollutions des cours d'eau du site.

Eliminer les sources de pollution potentielles présentes.

### **MF 20 – Eviter l'utilisation de produits agro-pharmaceutiques dans la gestion sylvicole (voir p74).**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : ONF

Maître d'œuvre : ONF

Evaluation du coût / programmation :

❖ 2004 -2008

→ Pas de surcoût

## **MF 21 – Elimination des dépôts d'ordures sauvages**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : Commune

Maître d'œuvre : ONF

*Descriptif :*

- Des débris, gravats et autres carcasses métalliques ont été abandonnés en forêt en bordure de chemin, dans les parcelles forestières 10 et 11 de Circourt au lieu dit « le coteau noir » ainsi qu'en contrebas de la route départementale D2 dans la parcelle AD 2 de la commune de Tilleux (« Bois Bani »).

Ces dépôts sauvages confèrent un **impact paysager très négatif** pour le site sans parler d'éventuelles **sources de pollutions du Mouzon** situé au pied de ces coteaux.

Ces matériaux devront être ramassés, évacués, recyclés et une signalisation mentionnant l'entrée dans le site Natura 2000 sera mise en place afin de sensibiliser le public et d'éviter que ce phénomène ne se reproduise.

Evaluation du coût / programmation :

Ce travail comprenant le ramassage, l'enlèvement et le recyclage des déchets sera réalisé par les ouvriers de l'ONF, avec un suivi des travaux par l'agent patrimonial local (deux fois deux heures à 35 €).

La surface concernée est d'environ 1.5 ha et le temps de travail est estimé à 4 jours à 400 € / jour (avec le matériel).

❖ 2004

→ 1670,00 €

## **MF 22 – Entretien et surveillance des zones nettoyées.**

Niveau de priorité : souhaitable

Maître d'ouvrage : Commune

Maître d'œuvre : ONF

*Descriptif :*

Un entretien des zones sensibles nettoyées (**MF21**) sera effectué tous les deux ans si nécessaire afin de maintenir ces milieux dans un bon « état de propreté ».

Evaluation du coût / programmation :

Ce opération d'entretien sera réalisée par les ouvriers de l'ONF, avec un suivi des travaux par l'agent patrimonial local.

Le temps de travail est estimé à ½ journée tous les deux ans

❖ 2006

→ 370,00 €

❖ 2008

→ 370,00 €

#### IV.C.4 - Programme d'actions relatif à la gestion de la faune

*Tableau N°5 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion pour les habitats et les espèces*

Le site forestier du Mouzon et de l'Anger n'est concerné de par ses caractéristiques que par la chasse au grand gibier.  
Son activité n'est pas en contradiction avec les objectifs de conservation du site.

##### OBJECTIFS :

Maintenir la qualité des biotopes d'accueil des différentes espèces animales du massif.  
Limiter l'impact des prélèvements des grands herbivores sur la végétation et la régénération.  
Maintenir les habitats dans un bon état de conservation.

##### MOYENS :

Aucune modification des activités de chasse n'est envisagée, mis à part deux recommandations pour la protection des sols et de la flore :

#### MF 23 – Réglementation de l'agrainage

Niveau de priorité : indispensable  
Maître d'ouvrage : ONF  
Maître d'œuvre : ONF

##### Descriptif :

La pratique de l'**agrainage** est à éviter. L'agrainage du sanglier (interdit en poste fixe par Arrêté Préfectoral reconduit d'années en années) et l'installation de **Pierre de sel** ne seront pas pratiqués dans et à moins de 100m des habitats sensibles d'intérêt communautaire.  
Sur le reste du site Natura 2000, cette activité sera de préférence extensive et aléatoire.

Evaluation du coût / programmation :

❖ 2004 -2008

→ Pas de surcoût

#### MF 24 – Réglementation sur les cultures à gibier

Niveau de priorité : indispensable  
Maître d'ouvrage : ONF  
Maître d'œuvre : ONF

##### Descriptif :

Il faut renoncer à cette pratique à proximité des habitats de priorités 1 et 2, qui représente un risque de dégradation important.  
Lors du renouvellement des baux de chasse, les deux mesures concernant l'agrainage et les cultures à gibier à l'intérieur du site Natura 2000 seront rappelées dans les clauses spéciales.

Evaluation du coût / programmation :

❖ 2004 -2008

→ Pas de surcoût

#### IV.C.5 - Programme d'opérations « Valorisation Pédagogique »

*Tableau N°5 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion pour les habitats et les espèces*



Actuellement, les forêts communales de Pompierre, Jainvillotte, Circourt sur Mouzon, Tilleux et Certilleux ne comportent aucun équipement d'accueil ou de sensibilisation du public. Les habitats forestiers du site des vallées du Mouzon et de l'Anger ne présentent pas de sensibilité particulière au passage modéré de promeneurs mis à part l'habitat prioritaire de Tillaie-érablaie du « Bois de l'Enfer » (voir **Mesure MF17**).

### **OBJECTIFS :**

Maîtriser la fréquentation

Informé et former les riverains

Assurer la cohérence écologique du site

Etablir un partenariat avec la communauté de commune et intégrer le projet de Maison de la Nature dans les opérations de sensibilisation et de vulgarisation.

## **MF 25 – Animations pédagogiques auprès des scolaires et des habitants des communes.**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : ONF

### *Descriptif :*

Deux types d'animation, annuelle, seront organisées : d'une part des animations à destination du grand public et des habitants des communes du site, et d'autre part des animations de découverte sur le site par un animateur de l'ONF seront organisées. Le problème de la sécurité des enfants lors des visites guidées implique que l'organisation de telles sorties soit faite en respectant la réglementation en vigueur. La responsabilité étant supportée par l'enseignant.

### *Evaluation du coût / programmation:*

Le coût est calculé sur la base d'une journée d'animateur par animation, soit 360 €. On compte ensuite deux jours par an (une sortie adulte, une sortie enfant).

❖ 2004 :	→ 720,00 €
❖ 2005 :	→ 720,00 €
❖ 2006 :	→ 720,00 €
❖ 2007 :	→ 720,00 €
❖ 2008 :	→ 720,00 €

## **MF 26 – Mise en place d'un circuit de découverte du site.**

Niveau de priorité : nécessaire

Maître d'ouvrage : Communauté de communes

Maître d'œuvre : ONF / Communauté de communes

### *Descriptif :*

Le site du Mouzon et de l'Anger étant éloigné d'un grand centre urbain, la fréquentation y est faible. Toutefois, il peut être envisagé une mise en valeur du site Natura 2000 et informer le public, des opérations qui sont menées sur le bois.

Le problème du site est qu'il s'agit d'une zone linéaire qui s'étend sur une longueur de **20 km** et qui est très découpée en îlots de plus ou moins grande taille. Néanmoins une zones forestière apparaît la plus propice pour des équipements d'accueil du public. Il s'agit de la zone périphérique à la confluence du Mouzon et de l'Anger (FC de Pompierre, FC de Jainvillotte, canton de Nervochat, Combe de Torevau, Pont Bourlard). Il s'agit de la zone de boisement la plus

importante en surface et qui présente l'intégralité des habitats forestiers présents sur le site. Le problème majeur concerne le franchissement du Mouzon pour pouvoir effectuer une « boucle ». Il existe déjà une passerelle qui pourrait être utilisée à cet effet sur le Mouzon.

*Evaluation du coût / programmation:*

Le travail préliminaire d'étude et de réflexion du tracé du sentier pourra être réalisé par le bureau d'étude de l'ONF. Différentes options seront alors présentées aux divers partenaires.

Le balisage et la mise en place de panneaux d'information ponctuels pourront être réalisés par les ouvriers de l'ONF et fournis par l'atelier bois de l'établissement. L'impression sera réalisée par une entreprise de sérigraphie spécialisée.

Le coût pour cette opération est estimé à partir d'expériences similaires dans ce domaine.

❖ 2008 : → 8000,00 €

### **MF 27 – Conception, réalisation et diffusion d'un livret de présentation du site**

Niveau de priorité : souhaitable

Maître d'ouvrage : Communauté de communes

Maître d'œuvre : ONF / CSL

*Descriptif :*

Les connaissances du site Natura 2000 du Mouzon et de l'Anger pourront être communiquées aux enseignants des collèges de Neufchâteau à travers le circuit de découverte accompagné d'un petit livret de présentation du site. Ce dernier, utilisé comme support pédagogique pour les enseignants mais aussi pour les promeneurs et touristes de la région, pourrait aborder différents aspects concernant l'évolution des paysages, la gestion des milieux, la dynamique de la végétation, les espèces remarquables et l'histoire en général des pratiques forestières et agricoles des vallées du Mouzon et de l'Anger.

*Evaluation du coût / programmation:*

Le travail préliminaire d'étude, de rédaction et d'illustration du livret pédagogique pourra être réalisé en collaboration entre le bureau d'étude de l'ONF et le CSL. L'impression des documents sera confié à une entreprise spécialisée

Le coût pour cette opération est estimé à partir d'expériences similaires dans ce domaine.

❖ 2006 (conception) → 4000,00 €

❖ 2007 (réalisation) → 4000,00 €

### **MF 27 bis – Animation du circuit**

Niveau de priorité : nécessaire

Maître d'ouvrage : ONF

Maître d'œuvre : ONF

*Descriptif :*

Ce circuit pourrait servir de support pédagogique aux enseignants et pourrait faire l'objet de visite encadrées par les forestiers de terrain (après formation).

Evaluation du coût / programmation :

❖ 2004 -2008

→ Pas de surcoût

## **MF 28 – Conception, réalisation et pose de panneaux de présentation du site**

Niveau de priorité : nécessaire

Maître d'ouvrage : Communauté de commune

Maître d'œuvre : ONF / CSL /Communauté de commune

*Descriptif :*

Une signalétique adaptée au message pédagogique et à la préservation du site (panneau double face en bois au carrefour du pont Bourlard à l'entrée du circuit et au niveau du Bois de l'Enfer par exemple, avec des balises et des équipements légers, style « chartre graphique » de l'ONF) restent à étudier pour s'intégrer dans le paysage.

Indispensable : la pose **d'au moins un panneau** de présentation du site.

*Evaluation du coût / programmation:*

Le travail préliminaire d'étude et de conception des panneaux pourra être réalisé en collaboration entre le bureau d'étude de l'ONF et le CSL. L'impression des documents sera confié à une entreprise spécialisée et les panneaux pourront être fournis et installés par l'ONF.

Le coût pour cette opération est estimé à partir d'expériences similaires dans ce domaine.

❖ 2004 :

→ 1600,00 €

❖ 2005 :

→ 6400,00 €

### **IV.C.6- Programme d'actions relatif aux programmes d'observations et d'inventaires**

*Tableau N°5 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion pour les habitats et les espèces*

#### **OBJECTIFS**

Suivre l'état de conservation des habitats et faire un diagnostic des mesures de gestion appliquées  
Améliorer la connaissance de ces milieux et de leur fonctionnement

## **MF 29 – Suivi de la dynamique de la végétation et de la régénération dans une parcelle de Pins sinistrée**

Niveau de priorité : souhaitable

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : ONF

*Descriptif :*

Un suivi de la flore de la parcelle 1 de Circourt sur Mouzon (ancienne plantation de Pins dévastée) est proposé, à partir de relevés phytosociologiques renouvelés tous les deux ans, afin de quantifier l'évolution du tapis végétal, la régénération feuillue et la dynamique forestière.

Des quadrats phytosociologiques devront être installés sur cette zone par l'ONF, qui devra en étudier leur nombre, leur emplacement ainsi qu'assurer le suivi au cours du temps.

Evaluation du coût / programmation :

Le suivi scientifique sera réalisé par un membre du bureau d'étude de l'ONF à raison de deux journées par an, à renouveler tous les 2 ans.

Coût = 6 x 400,00€/jr

❖ 2004 -2008 → 2400,00 €

### **MF 31 – Inventaire et suivi entomologique**

Niveau de priorité : nécessaire

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : ONF

*Descriptif :*

Les connaissances sur l'entomofaune sont inexistantes sur la zone forestière du site. Un programme d'inventaire sera réalisé dans le but de détecter la présence d'espèces de la directive « Habitats ».

Evaluation du coût / programmation :

L'inventaire sera réalisé par un spécialiste en entomologie (bureau d'étude, réseau ONF, Société Lorraine d'Entomologie).

Le temps de travail a été estimé à 10 jours sur les 5 communes forestières concernées, en 2008, à 450 €/jour. Le suivi des relations avec le bureau d'étude sous-traitant et la visite préliminaire de terrain seront réalisés par l'Agence ONF de Neufchâteau (1 journée à 400,00 €/ jour).

❖ 2008 → 4900,00 €

## **IV.D Evaluations financières des propositions des Opérations**

*Annexes tableaux – Tableau N°7.1 – Evaluations financières des propositions d’Opérations pour l’ensemble des milieux ouverts*

*Annexes tableaux – Tableau N°7.2 – Evaluations financières des propositions d’Opérations pour les milieux forestiers*

*Annexes tableaux – Tableau N°7.3 – Evaluations financières des propositions d’Opérations pour les Espèces*

**Cf. tableau ci après : tableau récapitulatif des budgets en euros, par ordre de priorité**